



Municipalité
régionale de comté
de Beauce-Sartigan

**PROJET DE PLAN DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ
2023-2030**

Adopté le 22 septembre 2021

STRATZER

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux	iv
Liste des figures.....	vi
Liste des acronymes	vii
Équipe de réalisation	viii
STRATZER	viii
MRC de Beauce-Sartigan.....	viii
Comité du PGMR	viii
Avant-propos	ix
1. Description du territoire d'application.....	1
1.1 Portrait géographique et démographique.....	1
1.1.1 Particularités de la région de Chaudières-Appalaches et PGMR collaboratifs	1
1.1.2 Particularités de la MRC de Beauce-Sartigan.....	1
1.2 Profil socio-économique.....	6
1.2.1 Répartition des ménages	6
1.2.2 Scolarité et revenus.....	7
1.2.3 Secteurs d'activités économiques.....	7
2. Responsabilités en gestion des matières résiduelles.....	10
2.1 Compétence en gestion des matières résiduelles.....	10
2.1.1 Responsabilités de la MRC et des municipalités	11
2.1.2 Ententes intermunicipales	11
2.2 Réglementation municipale.....	12
3. Recensement des organismes, entreprises et installations œuvrant en GMR.....	13
3.1 Installations de GMR présentes sur le territoire de la MRC	13
3.1.2 Centre de valorisation des matières organiques.....	15
3.1.3 Lieu d'enfouissement technique	15
3.1.4 Écocentres.....	16
3.1.5 Centres de tri de résidus de CRD	16
3.1.6 Installations de gestion des boues d'épuration municipales	17
3.1.7 Installations de gestion des boues de fosses septiques	18

3.1.8	Autres installations	18
3.2	Intervenants en gestion des matières résiduelles.....	19
4.	Gestion actuelle des matières résiduelles.....	22
4.1	Mesures d’information, de sensibilisation et d’éducation en place et autres programmes	22
4.2	Modes de collecte et des services offerts	22
4.2.1	Gestion des matières recyclables	22
4.2.2	Gestion des déchets.....	24
4.2.3	Gestion des matières organiques	24
4.2.4	Gestion des boues municipales	25
4.2.5	Gestion des encombrants et des résidus de CRD.....	25
4.2.6	Autres programmes de gestion	25
4.3	Synthèse des coûts de gestion des déchets et des matières recyclables	26
5.	Inventaire des matières résiduelles PRODUITES SUR LE TERRITOIRE	28
5.1	Bilan global de l’inventaire	28
5.1.1	Portrait de 2019	28
5.1.2	Comparaison avec le précédent PGMR	30
5.2	Secteur résidentiel.....	33
5.2.1	Résultats de l’inventaire	33
5.3	Secteur des ICI.....	37
5.4	Secteur des résidus de CRD	40
5.5	Éléments méthodologiques et précisions.....	42
6.	Diagnostic territorial.....	44
6.1	Bilan sommaire du précédent PGMR 2016-2020.....	44
6.1	Orientations et objectifs nationaux.....	47
6.2	Enjeux régionaux.....	47
6.2.1	Constats de la démarche régionale.....	47
6.2.2	Constats sur le territoire de la MRC	48
6.3	Évaluation à long terme des besoins en élimination.....	49
6.4	Droit de regard.....	50
6.5	Orientations et objectifs de la MRC	50
6.5.1	Bilan des résultats de la MRC (années 2013 et 2019).....	50

6.5.2	Énoncé des orientations et des objectifs de la MRC.....	51
7.	Plan d'action 2022-2029	53
7.1	Plan d'action régional	53
7.2	Présentation des actions de la MRC.....	53
7.3	Gouvernance et échéancier de mise en œuvre.....	66
7.4	Cadre financier	67
7.4.1	Estimation des coûts	67
7.4.2	Estimation des revenus.....	67
7.5	Surveillance et suivi du PGMR.....	67
ANNEXE 1	– SOURCES D'INFORMATION	69
ANNEXE 2	– PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE DE LA MRC.....	72
ANNEXE 3	– POINTS DE DÉPÔT DES PRODUITS DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS.....	77
ANNEXE 4	– RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE L'INVENTAIRE (OUTIL)	83
ANNEXE 5	– PLAN D'ACTION RÉGIONAL	92
ANNEXE 6	– PLAN D'ACTION DU PGMR DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN	96
ANNEXE 7	– SYNTHÈSE DES COÛTS ASSOCIÉS À LA MISE EN OEUVRE DES MESURES DU PLAN D'ACTION DU PGMR	103

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Objectifs du Plan d'action à atteindre d'ici 2023.....	ix
Tableau 2 : Populations et superficies des municipalités	4
Tableau 3: Répartition de la population de la MRC de Beauce-Sartigan en 2019.....	5
Tableau 4: Répartition des ménages de la MRC de Beauce-Sartigan en 2019	6
Tableau 5: Principales entreprises sur le territoire	8
Tableau 6: Types d'exploitations agricoles en 2019	9
Tableau 7: Partage des responsabilités en GMR	11
Tableau 8: Ententes intermunicipales liées à la GMR	12
Tableau 9: Règlements municipaux liés à la GMR.....	12
Tableau 10: Centre de tri et de conditionnement des matières recyclables desservant la MRC.....	15
Tableau 11: Centres de valorisation des matières organiques desservant la MRC	15
Tableau 12: Lieux d'enfouissement technique à proximité de la MRC	16
Tableau 13: Écocentres sur le territoire	16
Tableau 14: Centres de tri de résidus de CRD desservant la MRC.....	17
Tableau 15: Installations de gestion des boues municipales de la MRC.....	17
Tableau 16: Installation de gestion des boues de fosses septiques (2019)	18
Tableau 17: Trouver des points de dépôt pour les produits RÉP.....	18
Tableau 18: Principaux intervenants en GMR.....	19
Tableau 19: Desserte des collectes municipales.....	23
Tableau 20: Initiatives « Zéro déchet » de divers organismes	26
Tableau 21 : Synthèse des coûts de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC (2019).....	27
Tableau 22 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles par secteur (2019).....	28
Tableau 23: Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC de Beauce-Sartigan (2019).....	29
Tableau 24 : Génération de matières résiduelles en 2013 et 2019.....	31
Tableau 25 : Historique d'élimination de la MRC (kg/hab/an)	32
Tableau 26: Taux de mise en valeur global de la MRC par matière en 2013 et en 2019.....	33
Tableau 27: Taux de mise en valeur du secteur résidentiel, par matière, en 2019	33
Tableau 28 : Répartition des matières générées par le secteur résidentiel : pneus et contenants consignés	35
Tableau 29 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des ICI.....	38

Tableau 30 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des CRD.....	40
Tableau 31: Sources des données sur les matières récupérées, éliminées et générées pour l'année 2019	43
Tableau 32 Principales mesures mises en œuvre dans le cadre du PGMR 2016-2020.....	45
Tableau 33 : Forces et faiblesses du système actuel de gestion des matières résiduelles	48
Tableau 34 : Opportunités et menaces du système actuel de gestion des matières résiduelles	49
Tableau 35: Résultats de la MRC comparés aux cibles des plans d'action de la PQGMR.....	50
Tableau 36 : Orientations et objectifs du Plan d'action	51
Tableau 37: Échéancier de réalisation adapté en fonction de la réalité régionale	53
Tableau 38 : Mesures du Plan d'action	55
Tableau 39: Mise en œuvre et renouvellement du PGMR	66
Tableau 40: Revenus associés à la gestion des matières résiduelles	67
Tableau 41 : Taille des ménages des municipalités de la MRC.....	72
Tableau 42: Évolution démographique 2016-2041	72
Tableau 43: Profil des unités d'occupation résidentielles.....	72
Tableau 44: Profil des unités d'occupation ICI selon le type d'activité	73
Tableau 45: Revenu annuel des ménages	75
Tableau 46: Indicateurs économiques	76
Tableau 47 : Points de dépôt pour la peinture usagée et ses contenants dans la MRC de Beauce-Sartigan	77
Tableau 48 : Points de dépôt pour les piles dans la MRC de Beauce-Sartigan.....	78
Tableau 49: Points de dépôt pour les ampoules au mercure dans la MRC de Beauce-Sartigan.....	79
Tableau 50 : Points de dépôt pour les produits électroniques dans la MRC de Beauce-Sartigan	80
Tableau 51 : Point dépôt pour les huiles usées, les antigels, les filtres et les contenants dans la MRC Beauce-Sartigan.....	81

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Territoire de la MRC de Beauce-Sartigan dans la région de Chaudière-Appalaches	2
Figure 2 : Territoires des municipalités de Beauce-Sartigan.....	3
Figure 3 : Installations de gestion des matières résiduelles présentes sur le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan.....	14
Figure 4 : Répartition de la génération des matières résiduelles à la MRC de Beauce-Sartigan (2019)	29
Figure 5 : Estimation des matières résiduelles de la MRC de Beauce-Sartigan générées, récupérées et éliminées.....	30
Figure 6 : Évolution des matières éliminées par secteur sur le territoire de la MRC (en kg par habitant)	31
Figure 7 : Quantité de matières éliminées et valeur des permis de construction de 2013 à 2019	32
Figure 8: Importance des matières dans les quantités générées.....	35
Figure 9 : Répartition des matières recyclables et leur taux de récupération	36
Figure 10: Répartition des matières organiques et leur taux de récupération	36
Figure 11: Répartition des boues municipales.....	37
Figure 12: Répartition des matières générées par le secteur ICI	39
Figure 13 : Estimation des matières recyclables des ICI générées, récupérées et éliminées	39
Figure 14 : Estimation des matières organiques des ICI générées, recyclées et éliminées	40
Figure 15 : Répartition des matières générées par le secteur CRD	41
Figure 16 : Taux de récupération des divers résidus CRD.....	42
Figure 17: Répartition des unités d'occupation résidentielle selon le type d'immeuble	73
Figure 18: Tranches d'âge de la population	74
Figure 19: Niveau de scolarité de la population âgée de 15 ans et plus.....	75
Figure 20 : Revenu annuel des ménages: comparaison avec la moyenne du Québec.....	76

LISTE DES ACRONYMES

3RV-E	Réduction, réemploi, recyclage, valorisation, élimination
ACDC	Aide au compostage domestique et communautaire
ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
BFS	Boues de fosses septiques
CRD	Construction, rénovation et démolition
CRECA	Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches
CRTB	Centre régional de traitement des boues de Saint-Joseph-de-Beauce
CRTMO	Centre régional de traitement de la matière organique
ÉEQ	Éco Entreprises Québec
GES	Gaz à effet de serre
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation, éducation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MO	Matière organique
OBNL	Organisme à but non lucratif
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PME	Petites et moyennes entreprises
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RDD	Résidus domestiques dangereux
RECYC-QUÉBEC	Société québécoise de récupération et de recyclage
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles
RÉP	Responsabilité élargie des producteurs
RICBS	Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud
RIRT	Régie intermunicipale de la Région de Thetford
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées

ÉQUIPE DE RÉALISATION

STRATZER

Sandra Messih, directrice des opérations
Marc Jetten, chargé de projet
Alpha Oumou Nimba Diallo, coordonnatrice
Joao Amarante, chargé de projet
Saad Houmine, professionnel
Félicia St-Pierre, professionnelle

MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

Luc Bergeron, directeur général adjoint (MRC)
Audrey Paquet, agente de communications (Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud)

COMITÉ DU PGMR

Normand Roy, préfet de la MRC et maire de Saint-Éphrem-de-Beauce
Yvon Paquet, maire de Saint-Côme-Linière
Éric Paquet, directeur général de la MRC
Marcel Busque, président de la RICBS
Éric Maheux, directeur général, RICBS
Claude Poulin, directeur général, Ville de Saint-Georges

AVANT-PROPOS

La *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit la mise à jour d'un PGMR avant le septième anniversaire de sa mise en vigueur. Outre la conformité à cette exigence légale, la MRC de Beauce-Sartigan souhaite développer le PGMR comme outil de planification alors que d'importants enjeux en gestion des matières résiduelles se profilent à l'horizon : il s'agit, par exemple, de l'augmentation des coûts d'élimination des déchets, en raison des hausses de redevances, ainsi que des coûts plus élevés pour la collecte, le transport et le tri des matières recyclables. Par ailleurs, la MRC devra mettre en œuvre, au cours des prochaines années, le scénario retenu pour la gestion des matières organiques. Enfin, l'optimisation de la récupération des résidus de CRD et des encombrants, par le biais des écocentres, demeurera un défi.

De son côté, le MELCC a récemment mis à jour son Plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Ce Plan d'action fixe des objectifs de réduction des quantités éliminées par habitant, mais aussi un pourcentage minimal de recyclage des matières de la collecte sélective, des matières organiques et des résidus de CRD, comme le montre le Tableau 1.

Tableau 1: Objectifs du Plan d'action à atteindre d'ici 2023

Catégories	Matières résiduelles	Objectifs
Matières recyclables	Papier, carton, verre, plastique et métal	Recyclées à 75%
Matières organiques	Résidus alimentaires, résidus verts, boues d'épuration, boues de fosses septiques, autres matières organiques	Recyclées à 60%
Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)	Bois, bardeaux d'asphalte, métaux, gypse, brique, asphalte, etc.	Recyclés à 70%
Quantité de matières résiduelles par habitant	Toutes les matières éliminées	Maximum de 525 kg par habitant, par année

De plus, l'exercice de révision de ce PGMR prend en compte les directives du « Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux – Version 2 ». Ainsi, le Guide prévoit la possibilité, dans le cadre du Plan d'action du PGMR, d'adopter des mesures adaptées à la réalité d'une MRC et favorisant l'atteinte des cibles du Plan d'action gouvernemental et de la Stratégie de valorisation de la matière organique. Dans la formulation des mesures du Plan d'action, la MRC tient ainsi compte de la réalité qui lui est propre afin d'assurer la mise en œuvre de ces mesures.

Par ailleurs, le Guide énonce les matières qui doivent obligatoirement être inventoriées lors de la révision du PGMR, celles qui en sont exclues de même que les matières dont la mise à jour est facultative. Pour ces dernières, il s'agit habituellement de matières générées par des industries qui ne relèvent pas de la gestion municipale. Ainsi, la mise à jour dépend de la disponibilité des données.

Enfin, le Guide d'accompagnement souligne la nécessité de prendre en compte le contexte régional, par exemple, en identifiant, dans les MRC limitrophes, les installations de gestion des matières résiduelles desservant la population de la MRC concernée. À cet égard, six MRC de la région de Chaudière-Appalaches ont pris les devants en établissant des mécanismes de collaboration durant la révision de leurs PGMR.

1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION

1.1 PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE

Le portrait donne d'abord un aperçu de l'approche proposée pour la mise à jour du PGMR. Il présente ensuite les traits distinctifs du territoire de la MRC de Beauce-Sartigan.

1.1.1 Particularités de la région de Chaudières-Appalaches et PGMR collaboratifs

La région de Chaudière-Appalaches occupe une vaste superficie de plus de 16 000 km² entre le fleuve Saint-Laurent, à l'entrée de l'estuaire, et la frontière américaine. La rivière Chaudière et sa vallée en constituent le principal élément structurant de l'occupation humaine, car elles relient le plateau appalachien jusqu'au fleuve et au pôle économique des villes de Québec et de Lévis.

Les forêts couvrent la plus grande partie de la région; il s'agit de forêts mixtes composées en bonne partie d'érablières. La région de Chaudière-Appalaches est soumise à un climat continental, avec des hivers rigoureux, mais des étés doux. Autant le climat que les sols favorisent l'agriculture dont les activités couvrent près de 20% du territoire. La région de Chaudière-Appalaches compte dix MRC et 136 municipalités.

Six MRC de la région de Chaudière-Appalaches, dont celle de Beauce-Sartigan, ont pris l'engagement de collaborer durant la révision de leurs PGMR respectifs. Cette collaboration prend la forme, entre autres, d'une structure et d'une méthodologie communes aux six PGMR révisés. Le projet de PGMR collaboratif permet d'harmoniser les modes de compilation des données et de présentation des résultats. De plus, cette initiative facilite la mise en oeuvre d'actions communes sur des enjeux régionaux. Il s'agit, entre autres, de mesures touchant les secteurs agricoles et acéricoles ou encore de synergies industrielles.

Il importe de préciser, toutefois, que malgré la mise en commun de certains volets, le PGMR révisé de la MRC de Beauce-Sartigan tient compte des enjeux et des orientations qui lui sont spécifiques. En effet, le PGMR doit avant tout présenter, aux décideurs de la MRC, un portrait précis de la gestion des matières résiduelles et des services associés. En outre, cette planification donne l'occasion d'identifier les enjeux propres à la MRC et de proposer des mesures appropriées.

1.1.2 Particularités de la MRC de Beauce-Sartigan

Nichée au sud de la région de Chaudière-Appalaches, adossée à la frontière américaine, la MRC de Beauce-Sartigan se trouve à la jonction de deux formations topographiques. En effet, la vallée de la rivière Chaudière y traverse le plateau appalachien. Outre de plus petites rivières alimentant la Chaudière, le réseau hydrographique est constitué de nombreux lacs propices aux activités de villégiature. Ces cours d'eau, par les alluvions déposées au fil des crues printanières, ont créé de fertiles terres agricoles.

La MRC de Beauce-Sartigan est la MRC la plus peuplée de la région de Chaudière-Appalaches après la Ville de Lévis. Les MRC des Etchemins, de Robert-Cliche, des Appalaches et du Granit l'entourent. Les industries manufacturières foisonnent autour de la capitale régionale, Saint-Georges. Comme l'indique le schéma d'aménagement mis à jour en 2019, ce développement est largement concentré dans la partie septentrionale de la MRC, où on trouve Saint-Georges et six municipalités de taille moyenne qui, ensemble, composent 90% de la population. En revanche, la portion méridionale de la MRC se trouve presque entièrement couverte de

forêts. Ce sont donc principalement des entreprises d'aménagement forestier qui ont pris pied dans cette partie du territoire.

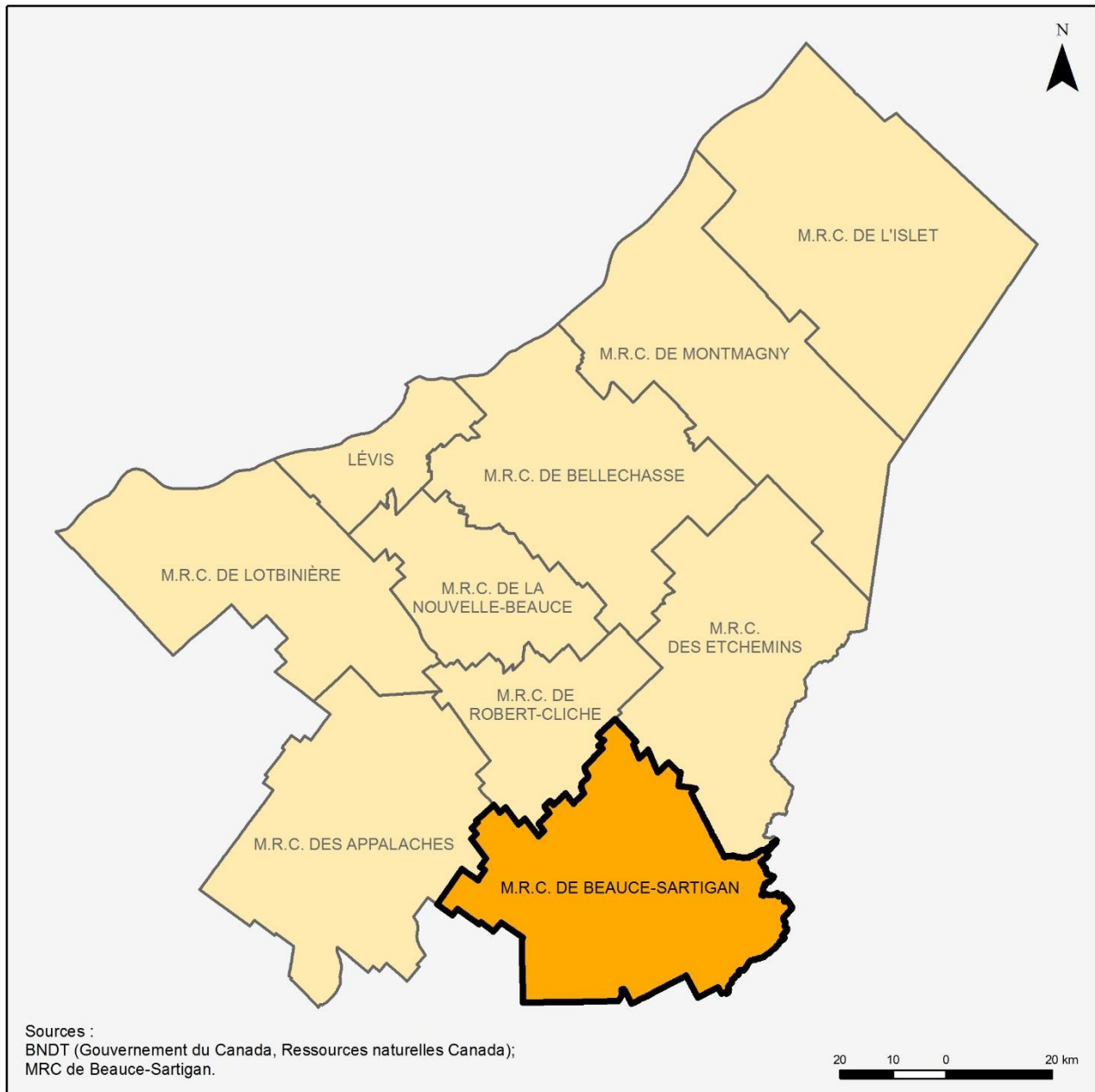


Figure 1: Territoire de la MRC de Beauce-Sartigan dans la région de Chaudière-Appalaches

Organisation administrative du territoire

Seize municipalités composent la MRC de Beauce-Sartigan, La population de 53 618 habitants a cru de 5,7% entre 2011 et 2019. Selon Statistiques Canada, le nombre de ménages a également augmenté, soit de 4,9% entre 2011 et 2016. Toutefois, la taille moyenne des ménages est demeurée stable à 2,3 personnes. L'Institut

de la statistique du Québec prévoit une croissance plus modérée de la population de la MRC, soit de 3,3% entre 2021 et 2041 (voir l'ANNEXE 2 pour les données de population).

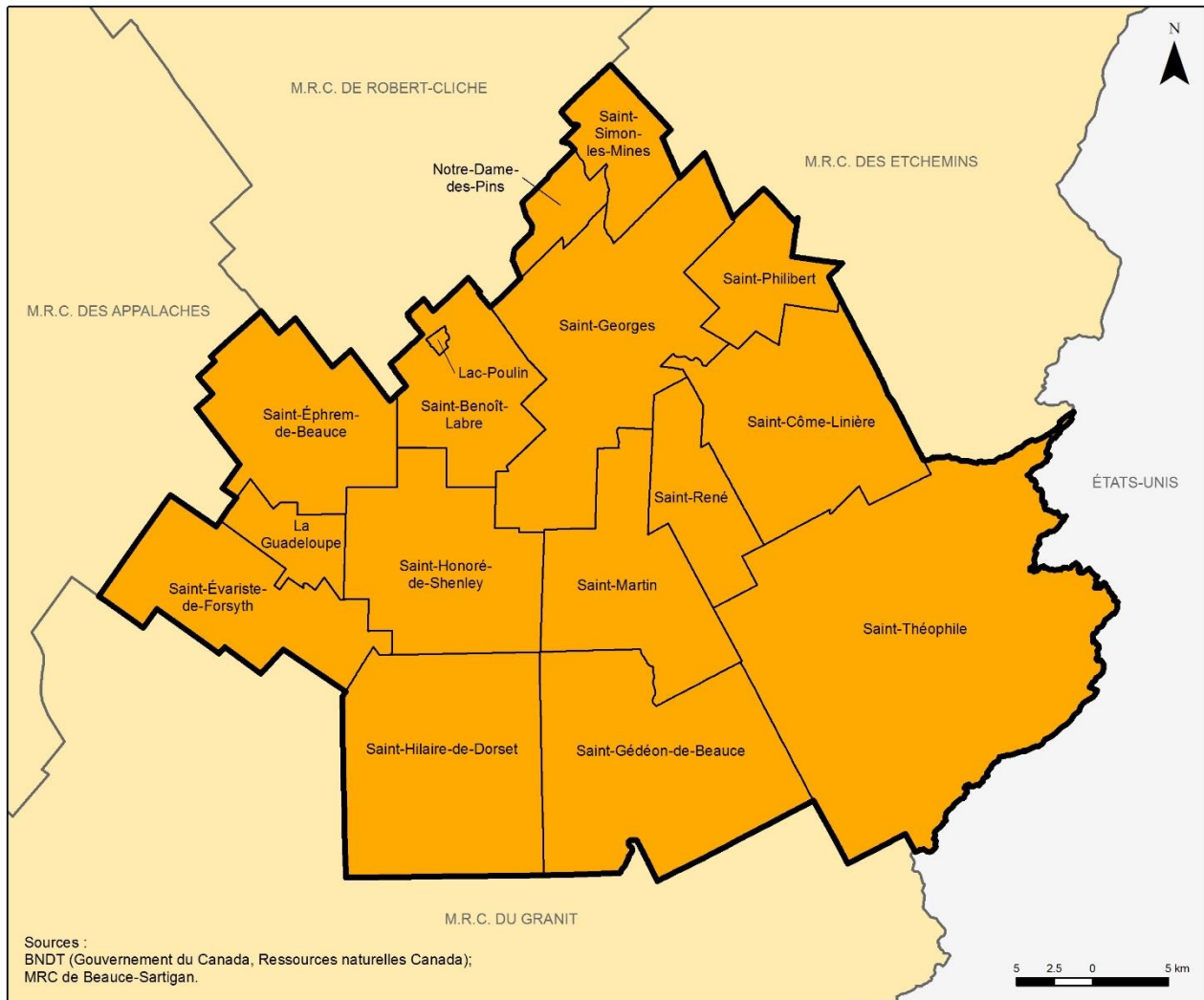


Figure 2 : Territoires des municipalités de Beauce-Sartigan

Le territoire compte une densité de population moyenne de 28 habitants par km², en croissance de 1,2% entre 2013 et 2019. Enfin, les périmètres d'urbanisation combinés des 16 municipalités couvre 3% de la superficie de la MRC, ce qui confirme son caractère rural.

Tableau 2 : Populations et superficies des municipalités

MUNICIPALITÉ	DÉSIGNATION	POPULATION ¹		SUPERFICIE		DENSITÉ (hab./km ²)
		2019	Proportion	(KM ²)	Proportion	
La Guadeloupe	Municipalité	1 774	3%	32,7	2%	54
Lac-Poulin	Village	146	0,3%	1,54	0,1%	95
Notre-Dame-des-Pins	Paroisse	1 718	3%	24,2	1%	71
Saint-Benoît-Labre	Municipalité	1 623	3%	86,2	4%	19
Saint-Côme-Linière	Municipalité	3 256	6%	150,9	8%	22
Saint-Éphrem-de-Beauce	Municipalité	2 381	4%	118,6	6%	20
Saint-Évariste-de-Forsyth	Municipalité	566	1%	111,2	6%	5
Saint-Gédéon-de-Beauce	Municipalité	2 157	4%	198,4	10%	11
Saint-Georges	Ville	33 348	62%	199,3	10%	167
Saint-Hilaire-de-Dorset	Paroisse	99	0%	186,6	10%	1
Saint-Honoré-de-Shenley	Municipalité	1 548	3%	133,4	7%	12
Saint-Martin	Ville	2 550	5%	118,0	6%	22
Saint-Philibert	Municipalité	352	1%	56,5	3%	6
Saint-René	Paroisse	799	2%	61,4	3%	13
Saint-Simon-les-Mines	Municipalité	598	1%	47,3	2%	13
Saint-Théophile	Municipalité	703	1%	427,8	22%	2
MRC de Beauce-Sartigan		53 618	100 %	1 953	100 %	27

Répartition de la population

Pour les fins du calcul des quantités de matières résiduelles, l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC prévoit que les unités d'occupation saisonnières soient comptabilisées à 50% d'une unité d'occupation permanente; ceci permet d'établir la population équivalente correspondant à l'occupation saisonnière. En effet, la

¹ Décret de population du MAMH pour l'année 2019.

génération de matières résiduelles des chalets est souvent limitée à la période estivale ou aux fins de semaines². Le Tableau 3 présente ce calcul.

Tableau 3: Répartition de la population de la MRC de Beauce-Sartigan en 2019

MUNICIPALITÉ	POPULATION				DENSITÉ (hab./km ²)
	Permanente	Saisonnaire	Saisonnaire équivalente	Équivalente	
La Guadeloupe	1 774	31	15	1789	55
Lac-Poulin	146	172	86	232	151
Notre-Dame-des-Pins	1 718	7	3	1721	71
Saint-Benoît-Labre	1 623	233	117	1740	20
Saint-Côme-Linière	3 256	323	162	3418	23
Saint-Éphrem-de-Beauce	2 381	51	25	2406	20
Saint-Évariste-de-Forsyth	566	161	80	646	6
Saint-Gédéon-de-Beauce	2 157	70	35	2192	11
Saint-Georges	33 348	275	138	33 486	168
Saint-Hilaire-de-Dorset	99	35	18	117	1
Saint-Honoré-de-Shenley	1 548	31	15	1563	12
Saint-Martin	2 550	103	52	2602	22
Saint-Philibert	352	35	18	370	7
Saint-René	799	33	17	816	13
Saint-Simon-les-Mines	598	29	14	612	13
Saint-Théophile	703	284	142	845	2
MRC de Beauce-Sartigan	53 618	1872	936	54 554	28

² Il importe de préciser que ce mode de calcul n'a pas d'incidence sur les montants versés aux municipalités dans le cadre du programme de redistribution des redevances à l'élimination, ni ceux du régime de compensation des frais municipaux de collecte sélective.

1.2 PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE

Ce profil comprend une description des principaux types d'occupations résidentielles ainsi que des caractéristiques socioéconomiques de la population. Les secteurs d'activités économiques dominants y sont également présentés.

1.2.1 Répartition des ménages

Les résidences unifamiliales constituent le type d'occupation le plus fréquent dans la MRC, car elles regroupent 69% des logements; il s'agit de 3% de plus qu'en 2013. Les unités en multilogements, en revanche, ont perdu trois points de pourcentage pour constituer 28% des logements en 2019. Enfin, les logements saisonniers (chalets, maisons de villégiature) représentent 3% des unités d'occupation de la MRC, soit le même pourcentage qu'en 2013.

Le Tableau 4 montre la répartition des unités d'occupation calculées à partir des rôles sommaires d'évaluation puis ajustées, avec la collaboration de la MRC, en fonction de l'information à jour dans les dossiers.

Tableau 4: Répartition des ménages de la MRC de Beauce-Sartigan en 2019

MUNICIPALITÉ	Unités d'occupation				TOTAL
	Unifamiliale	Plex (2 à 9 logements)	Multilogements (10 logements et +)	Résidences saisonnières	
La Guadeloupe	527	245	44	14	830
Lac-Poulin	75	6	0	78	159
Notre-Dame- des-Pins	592	166	0	3	761
Saint-Benoît- Labre	627	89	10	106	832
Saint-Côme- Linière	1 152	202	21	147	1 522
Saint-Éphrem- de-Beauce	816	187	31	23	1 057
Saint-Évariste- de-Forsyth	223	29	0	73	325
Saint-Gédéon- de-Beauce	810	119	0	32	961
Saint-Georges	9 862	4 476	955	125	15 418
Saint-Hilaire-de- Dorset	40	2	0	16	58
Saint-Honoré- de-Shenley	592	78	0	14	684
Saint-Martin	929	185	45	47	1 206
Saint-Philibert	149	4	0	16	169

MUNICIPALITÉ	Unités d'occupation				TOTAL
	Unifamiliale	Plex (2 à 9 logements)	Multilogements (10 logements et +)	Résidences saisonnnières	
Saint-René	323	18	0	15	356
Saint-Simon-les-Mines	214	22	0	13	249
Saint-Théophile	352	20	10	129	511
MRC de Beauce-Sartigan	17 283	5 848	1 116	851	25 098

1.2.2 Scolarité et revenus

Le taux de scolarisation de la population de 15 ans et plus a augmenté pour l'ensemble de types de diplômes entre 2011 et 2016. Cette croissance est particulièrement marquée pour la proportion ayant obtenu un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent (en hausse de 3%). En parallèle, la portion de la population de 15 ans et plus ne détenant aucun diplôme a chuté de 4% durant cette période pour s'établir à 27,5% (voir la Figure 19 de l'ANNEXE 2). En comparaison, toutefois, le taux de scolarisation de la population de la MRC accuse toujours un retard par rapport à la moyenne du Québec. Par exemple, le taux de diplomation universitaire est de 13% pour la population de Beauce-Sartigan contre 26% pour celle du Québec. Cet écart est toutefois courant dans les MRC offrant une grande disponibilité d'emplois non spécialisés dans le secteur manufacturier.

Sur le plan des revenus, les ménages gagnant plus de 100 000\$ par an composait 18,6% de la population de la MRC en 2016, contre 12% en 2011 (Statistiques Canada, 2016). En contrepartie, les ménages gagnant moins de 20 000\$ ne représentaient plus que 11% de la population en 2016, contre 17% en 2011. Cette croissance significative des revenus doit toutefois être tempérée par celle de l'indice des prix à la consommation, qui a cru de 7,5% durant ce quinquennat (Banque du Canada, 2021). Sur le plan des finances des ménages, toutes les tranches de revenus de la MRC de Beauce-Sartigan sont comparables à la moyenne provinciale (voir la Figure 20).

1.2.3 Secteurs d'activités économiques

Parmi les secteurs économiques, l'agriculture et l'acériculture occupent un espace majeur dans la MRC. C'est toutefois le secteur manufacturier qui joue un rôle de premier plan dans le développement économique du territoire.

Secteur de la fabrication

Le secteur manufacturier est bien présent dans la MRC de Beauce-Sartigan, avec plusieurs entreprises de fabrication comptant plus de 500 employés. En fait, 14 des 18 plus grandes entreprises du territoire œuvrent dans le domaine de la fabrication, notamment de remorques de camions, de tôles, de bardeaux de cèdres et de portes de bois. Les usines de textiles figurent parmi les autres grandes entreprises, alors qu'elles se

consacrent à la production de vêtements, de tissus et de tapis. Le Tableau 5 présente la liste des entreprises de 250 employés et plus.

Tableau 5: Principales entreprises sur le territoire

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	LOCALISATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE D'EMPLOYÉS
Manac Inc.	Saint-Georges	Fabrication de remorques de camions	750 à 999 employés
Canam div. de Groupe Canam Inc.	Saint-Gédéon-de-Beauce	Fabrication d'autres tôles fortes et éléments de charpentes	500 à 999 employés
Industries Maibec Inc.	Saint-Théophile	Bardeaux de cèdres	250 à 499 employés
René Matériaux Composites ltée	Saint-Éphrem-de-Beauce	Fabrication de pièces en fibre de verre pour véhicules automobiles	250 à 499 employés
Boa-Franc (usines 1 et 2)	Saint-Georges	Fabrication d'articles de menuiseries préfabriquées	250 à 499 employés
Beauce Jeans	Saint-Côme-Linière	Vêtement en denim	250 à 499 employés
Portes Baillargeon Inc.	Saint-Éphrem-de-Beauce	Fabrication de porte en bois	250 à 499 employés
Équipements Comact Inc.	Saint-Georges	Fabrication de machines pour les scieries et le travail du bois	250 à 499 employés

Source : *Emploi Québec – Information sur le marché du travail*

L'importance du secteur manufacturier peut donner l'occasion de développer des maillages entre les entreprises, à des fins de réutilisation des résidus industriels, dans un contexte d'économie circulaire.

Secteur agricole

D'après le MAPAQ, la MRC de Beauce-Sartigan compte 618 exploitations agricoles. De ce nombre, 96% emploient principalement de la main d'œuvre familiale, tandis que les autres exploitations ont un caractère industriel. L'ensemble des exploitations agricoles de la MRC a généré 120 millions (\$) en revenus en 2019.

Parmi ces exploitations, les productions exclusivement végétales dominent à 61%. Lorsqu'on y ajoute les productions végétales combinées à une production animale, cela couvre 87% de l'ensemble des exploitations agricoles de Beauce-Sartigan. Il s'agit surtout de productions acéricoles, d'exploitations forestières, de fourrages et de cultures céréalières. Du côté des productions animales, les fermes laitières viennent en tête, suivies des élevages de bovins de boucherie et de porcs. Malgré leur plus faible proportion, les productions animalières génèrent 76% des revenus du secteur agricole.

Tableau 6: Types d'exploitations agricoles en 2019

Types d'exploitation	Nombre
Productions animales et végétales*	151
Productions végétales seulement	379
Productions animales seulement	88
Total des exploitations agricoles	618

* Les productions végétales incluent l'acériculture et l'exploitation forestière

L'importance du secteur agricole a une incidence sur le déploiement de mesures de récupération des plastiques agricoles. La mise en place des programmes de récupération de ces plastiques, à l'échelle de la MRC, est prévue à partir de 2021.

L'organisme agriRÉCUP a été mis sur pied par l'industrie des produits agricoles afin de proposer des programmes de récupération visant les matières suivantes:

- Bidons (jusqu'à 23 L)
- Réservoirs et barils (plastiques et métaux)
- Pesticides et médicaments périmés, ainsi que leurs contenants
- Sacs et grands-sacs de vrac

Par ailleurs, agriRÉCUP mène des projets pilotes pour la récupération des cordes, des enrobages pour balles de foin, des pellicules pour l'ensilage, des silos-sacs pour grains ainsi que les filets et les bâches. En 2020, leurs programmes ont permis de récupérer 110 tonnes de sacs et 336 tonnes de contenants au Québec. agriRÉCUP a deux points de dépôt dans la MRC de Beauce-Sartigan : l'écocentre de la RICBS à Saint-Côme et l'édifice municipal de Saint-Gédéon-de-Beauce. L'organisme effectue aussi des collectes sur demande.

Pour les municipalités optant pour cette voie, les coûts de collecte des plastiques agricoles sont admissibles au régime de compensation de frais municipaux de collecte sélective de RECYC-QUÉBEC. Cependant, certains centres de tri n'acceptent pas ces matières. De son côté, la Ville de Saint-Georges a lancé sa propre initiative de récupération de plastiques agricoles.

Secteur acéricole

La MRC de Beauce-Sartigan compte 413 productions acéricoles dont la plupart sont exclusives. Un certain nombre d'entreprises vouées aux produits de l'érable pratiquent également une autre activité agricole. Les érablières exploitées couvrent 112 km², soit 6% de la superficie de la MRC; de plus, les productions acéricoles ont généré 16 millions (\$) de revenus en 2019.

Les entreprises acéricoles génèrent principalement des tubulures d'érablières pour lesquels la RICBS a un point de dépôt à son écocentre. Celui de la municipalité de La Guadeloupe accueille également les tubulures.

2. RESPONSABILITÉS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La gestion des matières résiduelles bénéficie d'un cadre juridique qui fait en sorte que chaque acteur connaît son rôle. Il s'agit entre autres des responsabilités que les différents organismes municipaux doivent exercer, des ententes applicables et de la réglementation.

2.1 COMPÉTENCE EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les compétences ont trait au niveau de gouvernement municipal à qui incombe l'autorité de prendre des décisions en gestion des matières résiduelles. En vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles relève des municipalités locales, qui peuvent en confier l'exploitation à une personne, un organisme ou une entreprise³.

Comme en fait foi ce PGMR, les municipalités régionales, comme les MRC, ont la responsabilité de planifier la gestion des matières résiduelles à l'échelle régionale. De plus, une MRC peut déclarer sa compétence relativement à un volet de la gestion des matières résiduelles; dès lors, les municipalités locales visées y sont assujetties⁴.

Afin de faciliter l'exercice des responsabilités régionales, 14 des 16 municipalités de Beauce-Sartigan ont créé et adhéré à la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS)⁵. Ainsi, la Régie exerce les compétences suivantes auprès des 14 municipalités membres :

- Gestion des matières recyclables
- Gestion des résidus encombrants
- Gestion des résidus verts
- Gestion des RDD
- Gestion de l'écocentre régional
- Exploitation du LET
- Programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)

Pour sa part, la MRC de Beauce-Sartigan est responsable de la gestion des boues de fosses septiques.

Les municipales locales, quant à elles, gèrent la collecte, le transport et l'élimination des déchets résidentiels ainsi que les boues des stations de traitement des eaux usées. Enfin, les deux municipalités qui ne sont pas membres de la RICBS (La Guadeloupe, Saint-Éphrem-de-Beauce) assument les mêmes responsabilités, en plus de celles qu'exercent la Régie pour ses municipalités membres.

³ *Loi sur les compétences municipales*, art. 34.

⁴ MAMH, 2010. Guide « La prise de décision en urbanisme » : la gestion des matières résiduelles.

⁵ Les municipalités de Sainte-Aurélie, Saint-Prosper et Saint-Zacharie, de la MRC des Etchemins, sont également membres de la RICBS.

2.1.1 Responsabilités de la MRC et des municipalités

Le tableau 7 présente, dans le détail, comment la MRC et les municipalités partagent leurs responsabilités en gestion des matières résiduelles.

Tableau 7: Partage des responsabilités en GMR

SERVICES	RICBS	MRC	La Guadeloupe	Lac-Poulin	Notre-Dame-des-Pins	Saint-Benoît Labre	Saint-Côme-Linière	Saint-Éphrem-de-Beauce	Saint-Évariste-de-Forsyth	Saint-Gédéon-de-Beauce	Saint-Georges	Saint-Hilaire-de-Dorset	Saint-Honoré-de-Shenley	Saint-Martin	Saint-Phillibert	Saint-René	Saint-Simon-les-Mines	Saint-Théophile
Mesures d'ISÉ	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Déchets																		
Collecte et transport			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Élimination			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Matières recyclables																		
Collecte et transport	X		X					X										
Tri et conditionnement	X		X					X										
Gestion des matières organiques (résidus alimentaires)																		
Planification	X	X	X	X														
Collecte et transport			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Traitement	X	X	X	X														
Collecte des résidus verts																		
Planification	X		X					X			X							
Collecte et transport	X		X					X			X							
Traitement	X		X					X			X							
Boues de fosses septiques																		
Collecte et transport		X																
Traitement		X																

2.1.2 Ententes intermunicipales

La MRC et les municipalités peuvent conclure des ententes dans divers domaines, dont la gestion des matières résiduelles. Dans ce domaine, la plus importante concerne l'entente liant 14 municipalités aux services de la RICBS. De son côté, la MRC a conclu une entente spécifique avec la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, dans la MRC Robert-Cliche, concernant le transport et le traitement des boues de fosses septiques.

Tableau 8: Ententes intermunicipales liées à la GMR

PARTIES À L'ENTENTE		OBJET	ENTRÉE EN VIGUEUR / ÉCHÉANCE
RICBS	14 municipalités membres dans Beauce-Sartigan	Gestion commune des matières résiduelles et opérations du lieu d'enfouissement technique (LET)	1999-aujourd'hui
MRC de Beauce-Sartigan	Ville de Saint-Joseph-de-Beauce	Collecte, transport et traitement des boues de fosses septiques	2019-aujourd'hui

2.2 RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

La MRC et les municipalités ont peu de règlements spécifiques à la gestion des matières résiduelles. En fait, la Ville de Saint-Georges applique, depuis 2003, un règlement dictant les modalités de collecte des déchets. Apparemment, la Ville de Saint-Martin a également un règlement concernant la gestion des matières résiduelles.

Pour les autres municipalités, c'est donc principalement par le biais de la réglementation provinciale qu'elles gèrent leurs matières résiduelles.

Tableau 9: Règlements municipaux liés à la GMR

MUNICIPALITÉ	NUMÉRO	LIBELLÉ	ENTRÉE EN VIGUEUR	AMENDEMENT
Saint-Georges	91-2003	Cueillette des déchets solides et obligations du contribuable	2003	537-2014 : conteneurs semi-enfouis
Saint-Martin	167-80	Règlement sur les nuisances et les ordures	1980	

3. RECENSEMENT DES ORGANISMES, ENTREPRISES ET INSTALLATIONS ŒUVRANT EN GMR

Plusieurs installations de gestion des matières résiduelles desservent la population de la MRC de Beauce-Sartigan à même son territoire, principalement sur le site de la RICBS et au centre de tri de résidus de CRD de Saint-Georges. D'autres installations, comme le centre de tri des matières recyclables, se trouvent à l'extérieur de la MRC, mais leur relative proximité assure une bonne voie de desserte à la population.

3.1 INSTALLATIONS DE GMR PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC

La population de la MRC de Beauce-Sartigan se trouve assez bien desservie par des installations de gestion des matières résiduelles. D'abord, la RICBS dispose de son propre écocentre et d'un lieu d'enfouissement (LET). De plus, l'entreprise Sanitaire Fortier a mis en opération un écocentre et un centre de tri des résidus de CRD à Saint-Georges.

Localisation des infrastructures en gestion des matières résiduelles

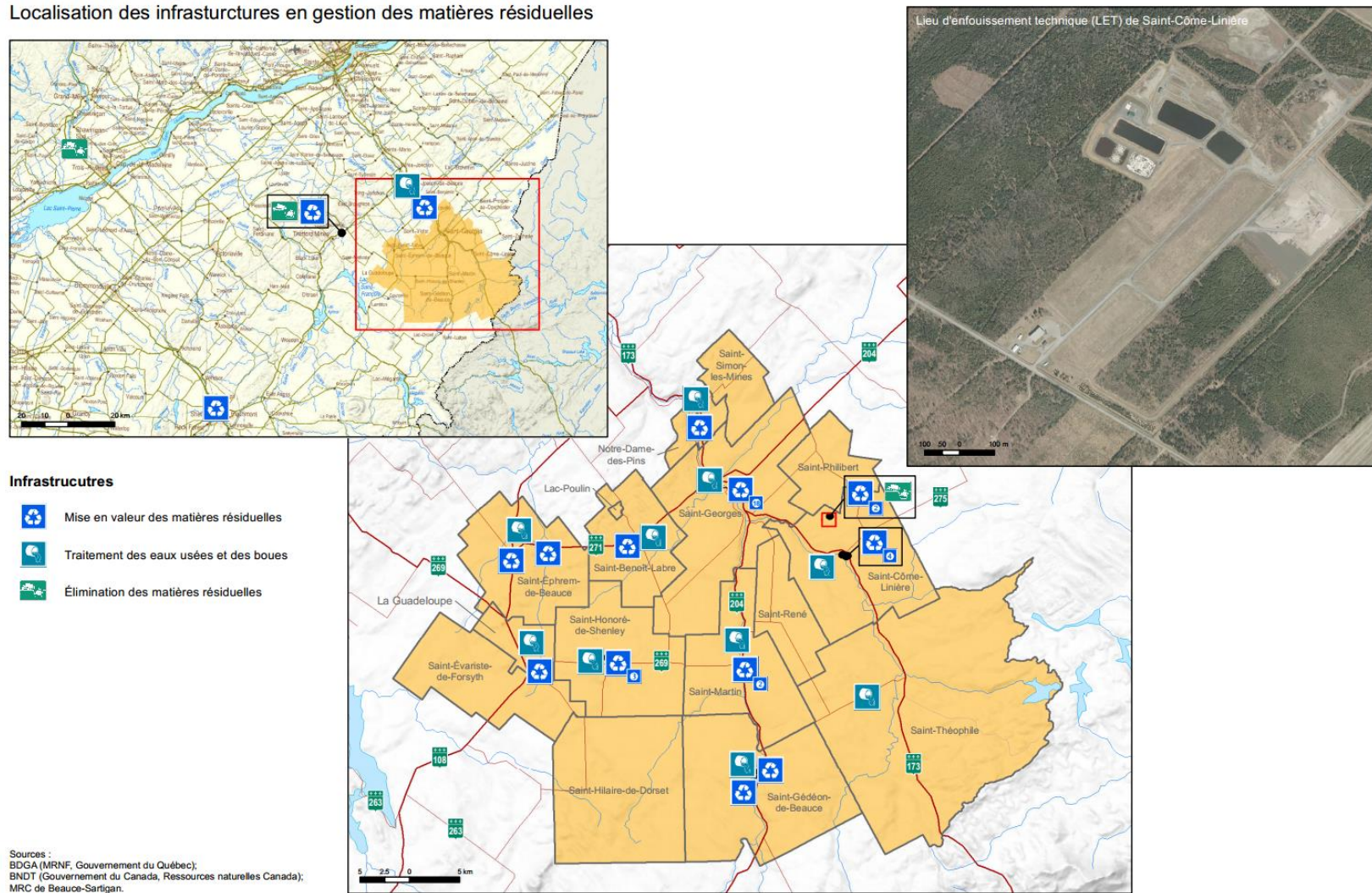


Figure 3 : Installations de gestion des matières résiduelles présentes sur le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan

3.1.1 Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables

Le centre de tri des matières recyclables de la collecte sélective situé à Thetford Mines dessert une bonne partie de la région de Chaudière-Appalaches. L'ensemble des matières recyclables résidentielles de la MRC de Beauce-Sartigan, de même qu'une bonne partie de celles des ICI, y sont traitées. Le Tableau 10 montre les principales caractéristiques du centre de tri.

Tableau 10: Centre de tri et de conditionnement des matières recyclables desservant la MRC

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE /EXPLOITANT	QUANTITÉ REÇUE EN 2019 (t/an)	CAPACITÉ MAXIMALE (t/an)	QUANTITÉ REÇUE DE LA MRC (t/an)	MATIÈRES VISÉES
Thetford Mines (hors-MRC)	RIRT / Récupération Frontenac	30 000	35 000	6 735	Papier, carton, plastique, verre, métal

3.1.2 Centre de valorisation des matières organiques

La grande majorité des municipalités de Beauce-Sartigan n'ont pas de système pour gérer les résidus alimentaires. Pour les résidus verts, toutefois, la RICBS organise des collectes à partir de points de dépôt dans chaque municipalité. Les résidus verts collectés, surtout des feuilles mortes et des sapins de Noël, servent à des fins d'aménagement paysager ou de compost pour diverses exploitations agricoles (élevages, horticulture, etc.).

Pour l'heure, la municipalité de La Guadeloupe est la seule qui assure, par un appel d'offre, la collecte et le transport des matières organiques au Centre régional de traitement de la matière organique (CRTMO) de Thetford Mines.

Tableau 11: Centres de valorisation des matières organiques desservant la MRC

LOCALISATION	TYPE & PROPRIÉTAIRE/EXPLOITANT	QUANTITÉ REÇUE EN 2019 (t/an)	CAPACITÉ MAXIMALE (t/an)	QUANTITÉ REÇUE DE LA MRC (t/an)	MATIÈRES VISÉES
Thetford Mines (hors-MRC)	Compostage ouvert / CRTMO			119	Résidus verts et alimentaires
Saint-Henri (Lévis) (hors-MRC)	Compostage ouvert / Englobe		300 000	336	Résidus verts et alimentaires, boues municipales
Saint-Georges	Écocentre/ Ville de Saint-Georges	23 t	Non déterminée	23 t	Résidus verts

3.1.3 Lieu d'enfouissement technique

La RICBS opère depuis plus de 40 ans son propre LET, ce qui lui permet d'offrir ce service à un prix compétitif à tous ses membres. De leur côté, les deux municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan qui ne sont pas

membres de la RICBS ont une entente avec la RIRT. Ainsi, leurs déchets sont déposés au centre de transfert de Thetford Mines avant d'être acheminées au LET de Champlain, en Mauricie.

Tableau 12: Lieux d'enfouissement technique à proximité de la MRC

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE /EXPLOITANT	CAPACITÉ ANNUELLE	CAPACITÉ MAXIMALE	DURÉE DE VIE	DATE DE FERMETURE
Saint-Côme-Linière	RICBS	25 000 tonnes	2 779 000 m ³	85 ans	2106
Champlain	RGMRM / Matrec	150 000	5 000 000 tonnes*	22 ans*	2043*

*Sous réserve de l'approbation de l'agrandissement prévu par le MELCC.

3.1.4 Écocentres

La RICBS dispose d'un écocentre pour les citoyens et les ICI des municipalités membres. De plus, la municipalité de La Guadeloupe a son propre écocentre municipal tandis qu'à Saint-Georges, Sanitaire Fortier gère un point de dépôt. Enfin, l'écocentre régional de la MRC Robert-Cliche, situé à Beauceville, peut également recevoir les matières des citoyens moyennant des frais.

Tableau 13: Écocentres sur le territoire

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/EXPLOITANT	QUANTITÉ REÇUE EN 2019 (t/an)	PÉRIODE D'OUVERTURES	TYPES (MOBILE, PERMANENT, ETC »)
Saint-Côme-Linière	RICBS	1 852 t	Toute l'année Été : lundi au samedi Hiver : lundi au vendredi	Permanent
La Guadeloupe	Municipalité	--	Mi-avril à mi-octobre : mardi : 15h-19h vend. : 12h-17h Samedi : 12h-16h	Permanent
Beauceville (hors-MRC)	MRC Robert-Cliche / Matrec	6 543 t	Avril à octobre : lundi au samedi Nov. à mars : lundi au vendredi	Permanent

3.1.5 Centres de tri de résidus de CRD

Les centres de tri de résidus de CRD jouent un rôle clé dans la récupération des matières de grands générateurs qui n'ont pas accès aux écocentres, bien qu'ils acceptent également les matières des citoyens. Ces sites effectuent souvent un premier traitement des matières comme les encombrants et les produits électroniques (ex. : démantèlement, récupération des halocarburés).

L'entreprise Sanitaire Fortier a établi un centre de tri de résidus de CRD à Saint-Georges pour servir les citoyens et les entreprises de la MRC de Beauce-Sartigan. La même entreprise a également un second centre de tri à Thetford Mines.

Tableau 14: Centres de tri de résidus de CRD desservant la MRC

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	QUANTITÉ REÇUE EN 2019 (t/an)	QUANTITÉ REÇUE DE LA MRC (t/an)
Saint-Georges	Sanitaire Fortier	15 250 t	11 124 t
Thetford Mines (hors-MRC)	Sanitaire Fortier	16 785 t	--

3.1.6 Installations de gestion des boues d'épuration municipales

Pour le traitement des eaux usées, onze municipalités de Beauce-Sartigan opèrent une station d'épuration. Deux de ces stations utilisent un procédé mécanisé (réacteur biologique, biodisques) tandis que les autres fonctionnent avec des étangs aérés. Ces stations génèrent des boues qui, lorsque vidangées, doivent être valorisées ou éliminées. Le Tableau 15 illustre les types d'installations de traitement, la quantité vidangée en 2019, s'il y a lieu, ainsi que la prochaine vidange prévue.

Il faut noter que cinq municipalités n'ont pas de station de traitement des eaux usées. Ce traitement se fait donc, à l'échelle de chaque résidence, dans les fosses septiques.

Tableau 15: Installations de gestion des boues municipales de la MRC

LOCALISATION	TYPE D'INSTALLATION	QUANTITÉ VIDANGÉE EN 2019	DATE PROCHAINE VIDANGE	DESTINATION
La Guadeloupe	Étangs aérés	--	--	--
Notre-Dame-des- Pins	Disques biologiques	--	--	--
Saint-Benoît- Labre	Étangs aérés (parois verticales)	--	--	--
Saint-Côme- Linière	Étangs aérés	--	--	--
Saint-Éphrem-de- Beauce	Étangs aérés	--	--	--
Saint-Gédéon-de- Beauce	Étangs aérés	--	2027	--
Saint-Georges	Boues activées (réacteurs biologiques)	3 721 t	2023	Épandage agricole
Saint-Georges (Parc Industriel)	Étangs aérés (parois verticales)	--	--	--
Saint-Honoré-de- Shenley	Étangs aérés	--	--	--

LOCALISATION	TYPE D'INSTALLATION	QUANTITÉ VIDANGÉE EN 2019	DATE PROCHAINE VIDANGE	DESTINATION
Saint-Martin	Étangs aérés	--	2022	Épandage agricole
Saint-René	Bioréacteur RotoFix	--	--	CRTB de Saint-Joseph
Saint-Théophile	Étangs aérés (parois verticales)	--	--	--

3.1.7 Installations de gestion des boues de fosses septiques

La MRC de Beauce-Sartigan gère la vidange des fosses septique en vertu de son entente avec le Centre régional de traitement des boues (CRTB) de Saint-Joseph-de-Beauce. Après leur traitement en étangs aérés, le recyclage des boues est assuré grâce à l'épandage agricole.

Tableau 16: Installation de gestion des boues de fosses septiques (2019)

LOCALISATION	TYPE D'INSTALLATION	QUANTITÉ VIDANGÉE EN 2019	DESTINATION
Saint-Joseph-de-Beauce (hors-MRC)	CRTB Étangs aérés	Aucune vidange	Épandage agricole

3.1.8 Autres installations

La RIRT gère un centre de transfert à Thetford où sont déposés les déchets en attendant leur transport jusqu'au LET de Champlain.

Par ailleurs, les organismes de gestion des produits de la responsabilité élargies des producteurs (RÉP) ont mis en place des points de dépôt en différents endroits de la MRC. Ainsi, les produits électroniques, les piles, les lampes au mercure, les peintures et les huiles usées peuvent être récupérées. Les deux écocentres situés dans la MRC de même que le centre de tri de résidus de CRD de Sanitaire Fortier, entre autres, assurent un service de récupération de la plupart de ces produits.

L'ANNEXE 3 présente la liste des points de dépôt pour chaque catégorie de produits RÉP. Il est également possible de contacter l'organisme de gestion désigné.

Tableau 17: Trouver des points de dépôt pour les produits RÉP

ORGANISME DE GESTION	PRODUITS RÉCUPÉRÉS	SITE INTERNET POUR LES POINTS DE DÉPÔT
Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)	Ordinateurs, imprimantes, écrans, téléphones, téléviseurs, etc.	arpe.ca
Appel à Recycler	Piles et batteries	appelarecycler.ca
Éco-Peinture	Peintures, teintures, contenants, aérosols	ecopeinture.ca

ORGANISME DE GESTION	PRODUITS RÉCUPÉRÉS	SITE INTERNET POUR LES POINTS DE DÉPÔT
RecycFluo	Lampes contenant du mercure : ampoules fluorescentes, fluocompactes, tubes fluorescents	www.recycfluo.ca/fr
Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) Transporteurs : <ul style="list-style-type: none"> • CRI Environnement • Laurentides RE/Sources 	Huiles, contenants et filtres d'huiles, antigels, aérosols	soghu.com/fr

3.2 INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Outre la MRC et les municipalités, plusieurs organismes jouent un rôle important dans la gestion des matières résiduelles. Il y a d'abord des organismes engagés dans la collecte des matières, leur traitement ou la gestion de l'écocentre. Des entreprises agricoles interviennent également, sur le plan local, pour composter des résidus verts ou rapporter des tubulures d'érablières à des fins de recyclage. Enfin, des entreprises et des organismes à but non-lucratif collaborent afin de réduire le gaspillage alimentaire et de favoriser le réemploi.

Tableau 18: Principaux intervenants en GMR

ORGANISMES	DESCRIPTION
Régie inter-municipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS)	La Régie joue un rôle de premier plan dans la GMR de la MRC : les compétences qui lui sont conférées lui permettent de gérer la collecte, le transport et le tri des matières recyclables, de même que l'élimination des déchets (pour ses municipalités membres). La RICBS est également responsable de la collecte des encombrants, des résidus verts ainsi que de la gestion de l'écocentre régional et du LET de Saint-Côme-Linière. Enfin, la Régie récupère des tubulures d'érablières pour l'ensemble de la région de Chaudière-Appalaches.
Écocentre de La Guadeloupe	Géré par la municipalité, cet écocentre accepte gratuitement, de la part des résidents, les plastiques, les produits électroniques, les appareils électroménagers, les articles en métal et les résidus verts. Une tarification s'applique toutefois aux encombrants et aux résidus de CRD. Les résidents des autres municipalités peuvent également utiliser l'écocentre moyennant des frais.
Conseil régional de l'environnement de	Cet OBNL a été créé en 1991 afin de favoriser la concertation et le partage d'expertise entre les différents acteurs en environnement. Le CRECA agit notamment comme

ORGANISMES	DESCRIPTION
Chaudière-Appalaches (CRECA)	interlocuteur régional auprès du MELCC. En gestion des matières résiduelles, le CRECA s'implique entre autres dans l'élaboration de mesure de sensibilisation.
Sanitaire Fortier	Établi à Thetford Mines, Sanitaire Fortier exécute la plupart des contrats de collecte et de transport des déchets et des encombrants des municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan. De plus, l'entreprise gère deux centres de tri des résidus CRD desservant la MRC, situés respectivement à Saint-Georges et à Thetford Mines. Enfin, l'entreprise est partenaire, avec Viridis, du Centre régional de traitement de la matière organique (CRTMO) de Thetford Mines.
Matrec (GFL)	Cette entreprise effectue les collectes de matières recyclables pour l'ensemble de la MRC. Elle gère également l'écocentre régional de la MRC voisine de Robert-Cliche auquel les citoyens de la MRC de Beauce-Sartigan ont parfois recours.
Récupération Frontenac	Cet OBNL assure le traitement de l'ensemble des matières de la collecte sélective du secteur résidentiel de la MRC de Beauce-Sartigan et de quatre autres MRC en Chaudière-Appalaches et en Estrie. De plus, l'organisme a pour mission de favoriser la réinsertion sociale de personnes vivant avec une limitation fonctionnelle.
Régie intermunicipale de la région de Thetford (RIRT)	La Régie opère un centre de transfert à Thetford Mines. La RIRT y reçoit des chargements de déchets, dont ceux des municipalités de La Guadeloupe et de Saint-Éphrem-de-Beauce, qui sont ensuite acheminés au LET de Champlain.
Ressourcerie Beauce-Sartigan	La Ressourcerie, située à La Guadeloupe, récupère les vêtements, la vaisselle, des matelas et des meubles, entre autres, pour les vendre à prix réduit dans sa boutique.
Exploitations agricoles	Plusieurs de ces entreprises participent au compostage des résidus verts des collectes ou de l'apport volontaire. De plus, la collaboration des exploitations agricoles sera cruciale à la récupération des plastiques agricoles.
Acériculteurs	Les entreprises acéricoles collaborent à la récupération des tubulures d'érablières. Leurs efforts ont mené au taux élevé de récupération de ces matières dans la MRC de Beauce-Sartigan.
agriRÉCUP	L'industrie des produits agricoles a créé cet OBNL, à l'échelle du Canada, afin de favoriser la concertation entre les acteurs impliqués dans la récupération des matières d'exploitations agricoles (producteurs, détaillants et agriculteurs). agriRÉCUP travaille en collaboration avec l'ensemble des MRC de la région de Chaudière-Appalaches, notamment pour la récupération des plastiques agricoles.
Viridis Environnement	Cette firme offre des services-conseils pour le milieu agricole et les municipalités. Elle est partenaire du projet de traitement mécano-biologique des matières organiques.

ORGANISMES	DESCRIPTION
	Viridis gère aussi les projets d'épandage des boues municipales. Enfin, l'entreprise est partenaire du CRTMO.
Union des producteurs agricoles (UPA)	Cet organisme agit comme un syndicat pour les exploitants agricoles, en défendant leurs droits et en leur fournissant des services. L'UPA collabore aux initiatives visant à améliorer la récupération des matières du secteur agricole, comme les plastiques.
Transport Raymond-Tardif	La collaboration de cette entreprise avec la Ville de Saint-Georges permet la collecte, le transport et la valorisation des sapins de Noël par une entreprise de transformation du bois.
Groupe Aptas	Cet OBNL, basé à Sainte-Marie-de-Beauce, emploie principalement des personnes aux prises avec des limitations fonctionnelles. Le Groupe effectue surtout la collecte du carton auprès des principales entreprises.
Environek	Il s'agit d'une division du Groupe Aptas chargée, entre autres, de la récupération des tubulures d'érablières.
Moisson Beauce et organismes alliés	Moisson Beauce, en collaboration avec des OBNL locales comme ABBS Dernier Recours, ABBS Saint-Côme et ABBS Saint-Honoré, intervient auprès des marchés d'alimentation afin de récupérer des aliments comestibles qui auraient autrement été jetés. Des personnes défavorisées peuvent alors bénéficier de cet apport d'aliments.
Marchés d'alimentation	Onze supermarchés de Beauce-Sartigan collaborent avec Moisson Beauce pour offrir des aliments comestibles approchant de leur date de péremption.
Comptoir régional de Beauce	Mandataire de la Société Saint-Vincent-de-Paul et situé à Saint-Georges, cet organisme récupère les vêtements, les chaussures, la vaisselle, des jouets et beaucoup d'autres articles pour les revendre à bas prix aux familles dans le besoin.
Maison de la Famille Beauce-Etchemins	Cet OBNL offre du soutien et des services aux familles. L'organisme fait entre autres des collectes de meubles et de vêtements pour les redistribuer aux familles démunies.

4. GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les services en GMR évoluent : de la simple collecte de déchets et de matières recyclables, les citoyens ont maintenant accès à des écocentres ainsi qu'à la collecte d'encombrants.

4.1 MESURES D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION EN PLACE ET AUTRES PROGRAMMES

La MRC de Beauce-Sartigan, la RICBS ainsi que les municipalités contribuent à l'information, à la sensibilisation et à l'éducation (ISÉ) des citoyens et des ICI. Dans certains cas, c'est par l'affichage du calendrier de collecte sur le site Internet de la municipalité. Toutefois, plusieurs municipalités expliquent, par exemple, les bonnes pratiques reliées à la collecte des encombrants ou à la vidange des fosses septiques. Le compostage domestique et l'herbicyclage figurent également parmi les activités encouragées par certaines municipalités.

De son côté, la RICBS déploie un grand nombre de mesures de sensibilisation, notamment à travers un kiosque d'information, des chroniques à la radio et dans les médias écrits ainsi que d'autres événements. La Régie accorde une attention particulière au milieu scolaire en organisant des ateliers de GMR dans les écoles ainsi que des visites du lieu d'enfouissement ou de l'écocentre pour les élèves.

4.2 MODES DE COLLECTE ET DES SERVICES OFFERTS

Les modes de collectes et d'apport volontaire embrassent désormais un plus grand nombre de matières. Si la collecte des déchets, des matières recyclables et des encombrants est établie partout, plusieurs municipalités ont de plus lancé la collecte de matières organiques ou des résidus verts.

De façon générale, les ICI participent aux collectes municipales, soit en bacs ou en conteneurs. Quelques ICI, habituellement des industries, ont toutefois leur propre système de gestion des matières résiduelles.

4.2.1 Gestion des matières recyclables

Pour toutes les municipalités sauf deux, la collecte, le transport et le tri des matières recyclables relève de la RICBS. La collecte, menée par l'entreprise Matrec, se déroule aux deux semaines. Il n'y a que la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, non-membre de la RICBS, qui a une fréquence plus élevée (40 collectes/an). Le secteur résidentiel et les ICI ont ainsi récupéré 6 735 tonnes de matières recyclables. Le Tableau 19 montre la fréquence de collecte de chaque municipalité de même que les unités d'occupation desservies.

Pour les ICI qui en font la demande, la RICBS offre des collectes distinctes de conteneurs de carton. C'est ainsi que 900 conteneurs de carton des ICI ont été collectés chaque semaine par les Services Matrec. De plus, la Régie organise des collectes spéciales de carton en surplus à 50 ICI qui en font la demande. Le Groupe Aptas et la Ville de Saint-Georges, de leur côté, effectuent également la collecte de carton des ICI.

En ce qui concerne les acériculteurs, les tubulures d'érablières sont récupérées par apport volontaire à l'écocentre de la RICBS et à celui de La Guadeloupe. Quant aux plastiques agricoles, la Ville de Saint-Georges en a récupéré 30 tonnes sur son territoire. Pour les autres municipalités, il n'y a pas de collecte ni de point de dépôt pour l'instant. La MRC et la RICBS planifient la mise en place, avec l'organisme agriRÉCUP, de la récupération des plastiques agricoles sur le territoire de la MRC.

Tableau 19: Desserte des collectes municipales

MUNICIPALITÉ	NOMBRE ANNUEL DE COLLECTES			UNITÉS D'OCCUPATION - RÉSIDENTIEL					UNITÉS D'OCCUPATION ICI
	Déchets	Recyclables	Organiques	Permanentes			Saisonnnières	TOTAL	
				Uni-familiales	2 à 9 unités	10 unités et plus			
La Guadeloupe	22	26	29	527	245	44	14	830	86
Lac-Poulin	40	26	0	75	6	0	78	159	3
Notre-Dame-des-Pins	40	26	0	592	166	0	3	761	61
Saint-Benoît-Labre	40	26	0	627	89	10	106	832	51
Saint-Côme-Linière	36	26	0	1 152	202	21	147	1 522	78
Saint-Éphrem-de-Beauce	40	40	0	816	187	31	23	1 057	102
Saint-Évariste	40	26	0	223	29	0	73	325	21
Saint-Gédéon-de-Beauce	40	26	0	810	119	0	32	961	47
Saint-Georges	40	26	0	9 862	4 476	955	125	15 418	734
Saint-Hilaire-de-Dorset	40	26	0	40	2	0	16	58	3
Saint-Honoré-de-Shenley	40	26	0	592	78	0	14	684	60
Saint-Martin	40	26	0	929	185	45	47	1 206	51
Saint-Philibert	40	26	0	149	4	0	16	169	7
Saint-René	40	26	0	323	18	0	15	356	9
Saint-Simon-les-Mines	40	26	0	214	22	0	13	249	6
Saint-Théophile	38	26	0	352	20	10	129	511	17
TOTAL				17 283	5 848	1116	851	25 098	1 336

4.2.2 Gestion des déchets

Comme l'indique le Tableau 19, ci-haut, presque toutes les municipalités ont une collecte hebdomadaire des déchets en été, tandis que la fréquence s'étend aux deux semaines le reste de l'année. À cet égard, la municipalité de La Guadeloupe se démarque avec 22 collectes par an seulement. Toutes les municipalités, sauf une, ont octroyé un contrat à l'entreprise Sanitaire Fortier pour la collecte et le transport des déchets; généralement, il s'agit de contrats de cinq ans. Deux municipalités limitent la durée du contrat à trois ans, tandis que la municipalité de Saint-Benoît-Labre octroie un contrat d'un an seulement.

Cinq municipalités se sont regroupées pour l'appel d'offres du contrat de collecte et transport des déchets : Saint-Gédéon-de-Beauce, Saint-Théophile, Saint-René, Saint-Martin et Saint-Philibert. Pour sa part, la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a choisi d'octroyer un contrat de cinq ans à la firme Matrec.

Comme la collecte est mécanisée, toutes les municipalités interdisent le dépôt de déchets à côté du bac, le jour de collecte. De plus, environ la moitié des municipalités refusent le dépôt de résidus de CRD dans le bac à déchets de façon à encourager leur récupération à l'écocentre ou durant la collecte des encombrants.

4.2.3 Gestion des matières organiques

La gestion des matières organiques se trouve à l'étape de la planification pour la MRC de Beauce-Sartigan. Comme le prévoyait le PGMR précédent, un scénario de gestion a été sélectionné, soit le traitement mécano-biologique (ou bioséchage : procédé « SHOC »); son implantation se déroulera au cours des prochaines années.

Par ailleurs, la MRC et la RICBS continuent d'encourager les citoyens à pratiquer le compostage domestique afin de réduire la quantité de matières mises aux rebuts. La RICBS offre également des formations sur le compostage.

Collecte des matières organiques

Une municipalité, La Guadeloupe, a mis en place la collecte des résidus alimentaires et verts en bacs bruns. Sanitaire Fortier assure la collecte et le transport des matières organiques à la plateforme de la CRTMO, à Thetford Mines. Pour sa part, Lac-Poulin s'est récemment doté d'un composteur communautaire pour traiter, par apport volontaire, les résidus alimentaires de ses citoyens.

L'organisme Moisson Beauce joue également un rôle dans la récupération des aliments toujours comestibles dans les supermarchés. Dans la MRC de Beauce-Sartigan, l'organisme a ainsi récupéré 338 tonnes d'aliments, dont 85% ont été redistribués à des familles ou des personnes démunies.

Collecte des arbres de Noël

La RICBS offre aux municipalités membres des collectes spéciales de sapins de Noël durant l'hiver. De son côté, la Ville de Saint-Georges effectue, en saison, la collecte des sapins de Noël. L'entreprise Transport Raymond-Tardif assure leur transport à un lieu de valorisation des produits forestiers.

Pour ce qui est des points de dépôts, les écocentres de la RICBS et de La Guadeloupe acceptent les arbres de Noël en apport volontaire. De plus, dix municipalités de la MRC ont un point de dépôt pour les sapins après les Fêtes.

Collecte des feuilles et de branches

La RICBS effectue deux collectes spéciales par année pour les municipalités membres: les résidus verts au printemps et les feuilles mortes à l'automne. De son côté, la municipalité de La Guadeloupe accepte les résidus verts dans les bacs bruns. Enfin, quatre municipalités ont des points d'apport volontaire pour les résidus verts, principalement les feuilles mortes (La Guadeloupe (écocentre), Lac-Poulin, Saint-Éphrem-de-Beauce, Saint-Georges).

4.2.4 Gestion des boues municipales

Les boues municipales peuvent être des boues de station d'épuration ou de fosses septiques. Les premières relèvent des municipalités qui opèrent les stations d'épuration des eaux usées. Cependant, la gestion des boues de fosses septiques relève de la MRC de Beauce-Sartigan.

Boues de stations d'épuration

Onze municipalités possèdent une station d'épuration des eaux usées générant des boues. Une seule station a procédé à une vidange des boues en 2019. L'ensemble des boues sont valorisées en épandage agricole. Des municipalités gèrent l'épandage elles-mêmes, tandis que d'autres ont recours aux services du Centre régional de traitement des boues (CRTB) de Saint-Joseph-de-Beauce ou de la plateforme de Composts Québec à Saint-Henri-de-Lévis.

Boues de fosses septiques

Les municipalités ont la responsabilité d'assurer la conformité des fosses septiques au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées de résidences isolées. Ce règlement prescrit la vidange des fosses septiques de résidences permanentes à tous les deux ans. Ainsi, chaque année, l'entrepreneur retenu par la MRC effectue la vidange d'environ la moitié des fosses. Les boues sont transportées au CRTB de Saint-Joseph-de-Beauce pour y être valorisées en épandage agricole.

4.2.5 Gestion des encombrants et des résidus de CRD

La RICBS offre un service de collecte sur appel des encombrants aux ménages des municipalités membres. En 2019, 4 134 demandes ont été faites par les citoyens, ce qui a permis la cueillette de 520 tonnes d'encombrants. De plus, la Ressourcerie Beauce-Sartigan est associée à l'écocentre de La Guadeloupe qui remet en état de vieux meubles. C'est pourquoi la municipalité de La Guadeloupe invite les citoyens à apporter leurs encombrants gratuitement, quatre fois par année, à l'écocentre. Pour sa part, la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce offre deux collectes d'encombrants par année. Enfin, le Comptoir régional de Beauce effectue des collectes de meubles à des fins de revente.

4.2.6 Autres programmes de gestion

Outre la récupération des sièges d'auto pour bébés et des matelas assurée par la RICBS, plusieurs organismes sont engagés dans des initiatives de réduction à la source.

Réduction à la source

Vu son rôle clé en gestion des matières résiduelles, la RICBS offre depuis longtemps les formations sur le compostage domestique qui permettent de réduire de façon importante la quantité de matières mises aux rebuts. Dans cet esprit, la Ville de Saint-Georges sensibilise ses citoyens à l'herbicyclage pour empêcher que les retailles de gazon encombrant les sites d'enfouissement ou les écocentres. Enfin, la Ressourcerie associée à l'écocentre de La Guadeloupe s'est montrée très efficace dans le réemploi d'articles usagés, ce qui évite souvent l'achat d'articles neufs.

Tableau 20: Initiatives « Zéro déchet » de divers organismes

Acteurs	Durée	Description de l'initiative	Réduction estimée des quantités éliminées (tonnes)
RICBS	En continu	Formation sur compostage et distribution de composteurs	10
Ville de Saint-Georges	En continu	Sensibilisation à l'herbicyclage	10
Ressourcerie Beauce-Sartigan	En continu	Réemploi des meubles et des textiles	4
Comptoir régional de Beauce	En continu	Réemploi de meubles, matelas, vêtements, vaisselle et articles scolaires	5

4.3 SYNTHÈSE DES COÛTS DE GESTION DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RECYCLABLES

Cette synthèse donne un aperçu des coûts assumés pour les ménages et les citoyens pour leurs services de gestion des déchets et des matières recyclables. Le Tableau 21 montre, pour les matières recyclables, des coûts de collecte et de transport à 26\$ par habitant et des coûts quasi-nuls pour le tri. Ainsi, les coûts de collecte, de transport et de tri des matières recyclables de la MRC de Beauce-Sartigan se situent légèrement sous la moyenne québécoise⁶.

Pour les fins du calcul du coût par unité d'occupation, les unités d'occupation des ICI n'ont pas été comptabilisées, puisque les collectes municipales ne les desservent pas entièrement. À ce sujet, on observe que les coûts associés aux matières recyclables, par unité d'occupation, sont moindre que ceux associés aux déchets.

⁶ RECYC-QUÉBEC et Chamard stratégies environnementales (2021). Diagnostic des contrats municipaux : Dans le cadre de la transition vers la modernisation de la collecte sélective, août 2021.

Tableau 21 : Synthèse des coûts de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC (2019)

Secteur résidentiel	Coût global (\$)	Tonnes	Coût/tonne (\$)	Coût/u.o. (\$)	Coût/habitant (\$)
Collecte et transport des matières recyclables	1 398 163 \$	6 625	211	53	26
Tri des matières recyclables	1 414 \$	6 625	0,2	0,1	0,03
Sous-total : Recyclables	1 399 577 \$	6 625	211	53	26
Collecte et transport des déchets	1 423 132 \$	24 637	58	54	26
Élimination des déchets	2 211 592 \$	24 637	90	84	41
Sous-total : Déchets	3 634 724 \$	24 637	148	138	67
TOTAL	5 034 301 \$	31 262	161	190	93

Il n'a pas été possible d'établir une synthèse pour les autres coûts de GMR, car peu de municipalités ont fourni des données. Toutefois, on note que la seule municipalité effectuant la collecte de porte en porte des matières organiques a assumé des frais de collecte, de transport et de traitement comparables au coût moyen de collecte, de transport et d'élimination des déchets (à la tonne). Par ailleurs, la municipalité qui a effectué l'épandage de ses boues d'épuration a défrayé environ 60\$/tonne pour ce traitement.

5. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE

La mise à jour d'un PGMR implique forcément de revisiter les quantités générées pour chaque type de matière, de même que leur destination (recyclage ou élimination). Bien que cette section en présente un aperçu, il est possible de consulter l'inventaire détaillé à l'**ANNEXE 4**.

Les données réelles, lorsque disponibles, ainsi que l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC ont été utilisés pour réaliser cet inventaire. L'année de référence choisie est 2019. Les explications méthodologiques se trouvent à la section 5.5 et le Tableau 31 identifie les sources qui ont permis de réaliser cet inventaire.

5.1 BILAN GLOBAL DE L'INVENTAIRE

Le bilan global présente la combinaison des données obtenues pour le secteur résidentiel, celui des ICI et le secteur des résidus de CRD.

5.1.1 Portrait de 2019

Le Tableau 22 et la Figure 4 montrent l'importance du secteur des résidus de CRD dans la génération de matières résiduelles sur le territoire de la MRC. En effet, ces résidus représentent 47% du tonnage généré. Tableau 22: Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC de Beauce-Sartigan (2019) par secteur (sans boues résidentielles)

Tableau 22 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles par secteur (2019)

SECTEUR	QUANTITÉ (t)			TAUX DE MISE EN VALEUR	TAUX D'ÉLIMINATION (kg/pers/an)
	RÉCUPÉRÉE	ÉLIMINÉE	GÉNÉRÉE		
Résidentiel	10 813 t	11 947 t	22 760 t	48 %	223
ICI	7 468 t	15 418 t	22 886 t	33 %	288
CRD	31 171 t	8 899 t	40 070 t	78 %	166
TOTAL	49 452 t	36 265 t	85 717 t	58 %	676

On note un écart important au niveau de l'élimination des matières résiduelles. En effet, selon les données du MELCC (432 kg/hab) en 2019, et les données de collecte combinées à l'Outil d'inventaire (676 kg/hab). La différence est particulièrement marquée pour les résidus de CRD, qui sont pratiquement inexistantes dans les données d'élimination du MELCC. Cet écart pourrait s'expliquer par une performance en récupération des résidus de CRD supérieure aux estimations de l'Outil d'inventaire.

La Figure 4 illustre la répartition des quantités générées par chaque secteur :

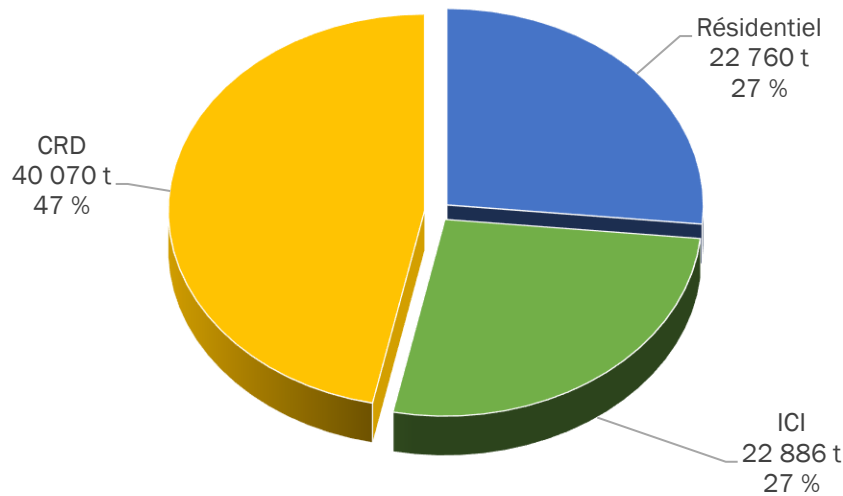


Figure 4 : Répartition de la génération des matières résiduelles à la MRC de Beauce-Sartigan (2019)

Le Tableau 23 précise les quantités récupérées, éliminées et générées pour chacune des matières. Cela donne un taux de récupération global de 60% en 2019.

Tableau 23: Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC de Beauce-Sartigan (2019)

CATÉGORIE DE MATIÈRE RÉSIDUELLE	QUANTITÉ (t)			TAUX DE MISE EN VALEUR
	RÉCUPÉRÉE	ÉLIMINÉE	GÉNÉRÉE	
Papier et Carton	8 676 t	4 888 t	13 563 t	64 %
Métal	739 t	765 t	1 505 t	49 %
Plastique	1 089 t	3 174 t	4 263 t	26 %
Verre	1 301 t	867 t	2 168 t	60 %
TOTAL recyclables	11 805 t	9 693 t	21 498 t	55 %
Industries de transformation agroalimentaire	1 314 t	31 t	1 345 t	98 %
Résidus verts	425 t	2 451 t	2 876 t	15 %
Résidus alimentaires	534 t	6 690 t	7 225 t	7 %
Autres résidus organiques	0 t	3 413 t	3 413 t	0 %
TOTAL organiques	2 273 t	12 586 t	14 859 t	15 %
Agrégats	25 029 t	1 545 t	26 574 t	94 %
Résidus CRD du secteur du bâtiment	6 143 t	7 354 t	13 497 t	46 %
TOTAL résidus CRD	31 171 t	8 899 t	40 070 t	78 %
RDD	116 t	163 t	279 t	42 %

CATÉGORIE DE MATIÈRE RÉSIDUELLE	QUANTITÉ (t)			TAUX DE MISE EN VALEUR
	RÉCUPÉRÉE	ÉLIMINÉE	GÉNÉRÉE	
Encombrants métalliques	1 178 t	109 t	1 287 t	92 %
Encombrants non-métalliques	10 t	122 t	132 t	8 %
Autres résidus	2 898 t	4 693 t	7 591 t	38 %
TOTAL (sans boues)	49 452 t	36 265 t	85 717 t	58 %
Boues municipales	4 687 t mh	1 t mh	4 688 t mh	100 %
TOTAL (avec boues)	54 139 t	36 265 t	90 404 t	60 %

La Figure 5 illustre la performance de la MRC en récupération pour les principales catégories de matières.

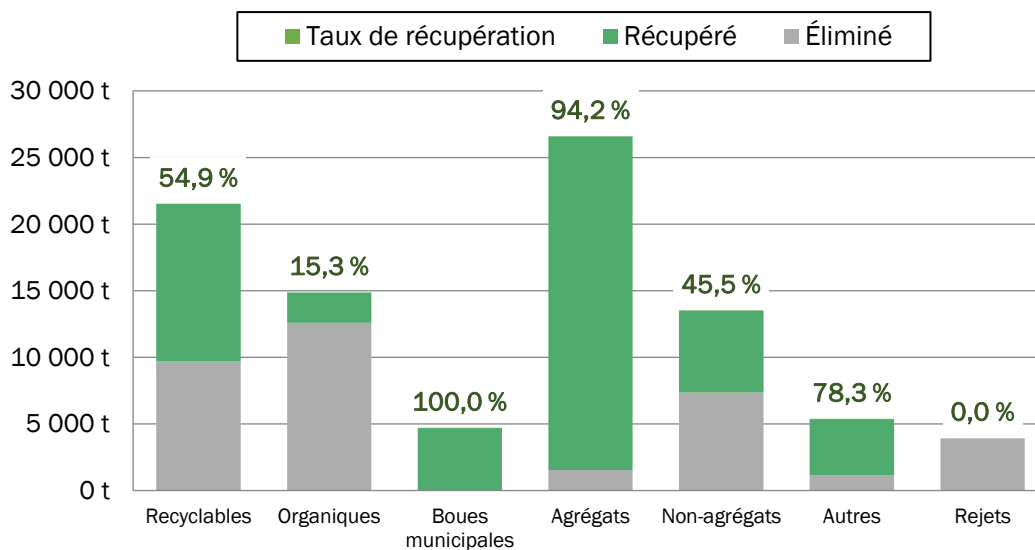


Figure 5 : Estimation des matières résiduelles de la MRC de Beauce-Sartigan générées, récupérées et éliminées

5.1.2 Comparaison avec le précédent PGMR

La mise à jour d'un PGMR doit permettre de mesurer le chemin parcouru depuis le dernier exercice. Pour la MRC de Beauce-Sartigan, il s'agit du progrès accompli entre les années de référence 2013 et 2019.

Génération de matières résiduelles

Le PGMR faisait état, pour l'année 2013, de 87 897 tonnes de matières résiduelles générées. Le tonnage généré en 2019 constitue donc une augmentation de 3 %.

Tableau 24 : Génération de matières résiduelles en 2013 et 2019

Secteur	Résidentiel	ICI	CRD	Total
2013	37 533 t	21 573 t	28 791 t	87 897 t
2019	27 448 t	22 886 t	40 070 t	90 404 t
Écart	-27 %	6 %	39 %	3 %

La comparaison fait apparaître une diminution importante des matières générées par le secteur résidentiel, ce qui n'est pas conséquent avec le taux d'élimination demeuré constant. Pour le secteur résidentiel, il faut noter une quantité importante de boues vidangées en 2013, comparativement à 2019 (12 404 contre 4 687 tonnes). Quant aux résidus de CRD, l'augmentation significative des quantités générées semble suivre la courbe ascendante de la valeur des permis de construction.

Élimination des matières résiduelles

Les données d'élimination du MELCC, qui permettent d'établir que les quantités éliminées par les secteurs résidentiel et des ICI, ont peu changé (voir Figure 6). Quant aux résidus de CRD de la MRC de Beauce-Sartigan, ils ont pratiquement disparu des lieux d'élimination en 2019.

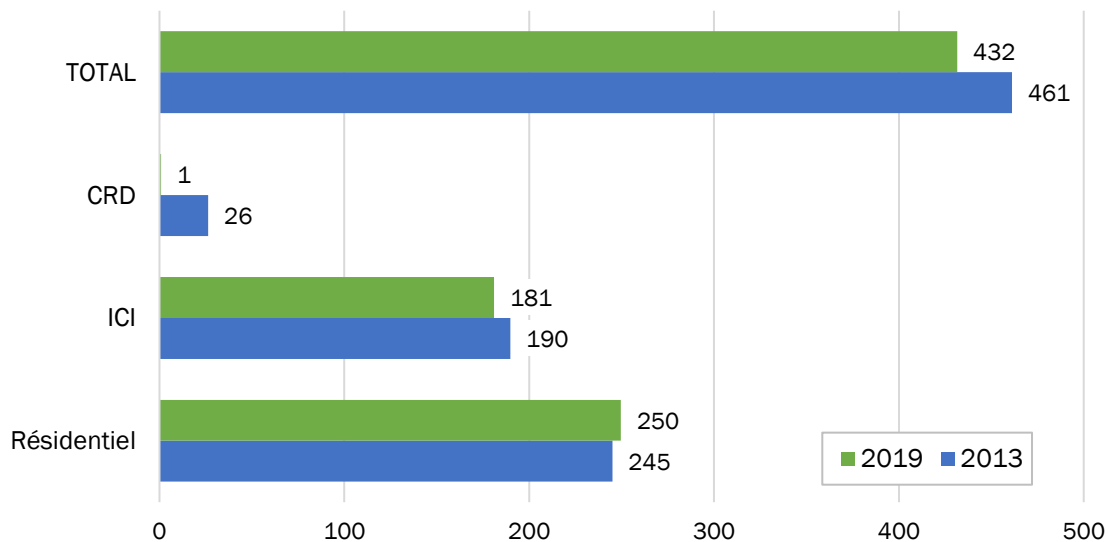


Figure 6 : Évolution des matières éliminées par secteur sur le territoire de la MRC (en kg par habitant)

La Figure 7 et le Tableau 25, ci-dessous, permettent de suivre l'évolution des quantités éliminées, depuis 2013, tout en comparant, pour les résidus de CRD, avec la valeur des contrats des permis de construction et de rénovation. Ainsi, on note une augmentation fulgurante des quantités de résidus de CRD éliminées en 2015, puis une baisse encore plus fulgurante l'année suivante.

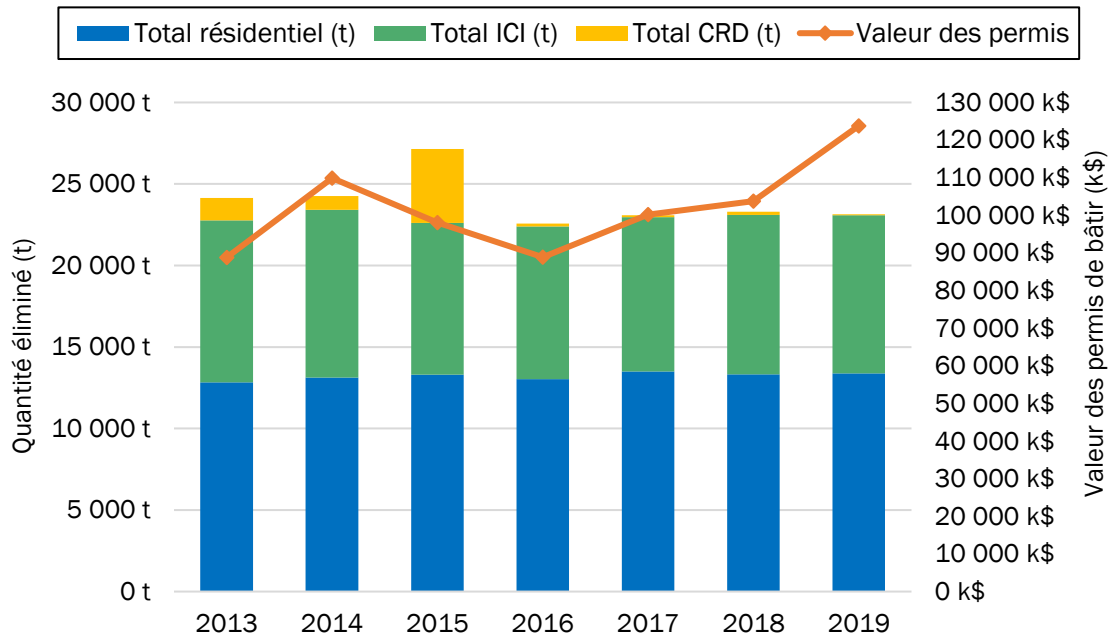


Figure 7 : Quantité de matières éliminées et valeur des permis de construction de 2013 à 2019

Source : MELCC et ISQ

Tableau 25 : Historique d'élimination de la MRC (kg/hab/an)

Année	Résidentiel	ICI	CRD	Total
2019	249,65	180,98	0,91	431,55
2018	248,52	182,09	3,71	434,32
2017	254,07	177,75	2,45	434,26
2016	245,49	176,34	3,37	425,19
2015	252,40	176,40	85,75	514,55
2014	249,90	195,84	15,97	461,71
2013	245,07	189,74	26,38	461,20

La section suivante aborde la contrepartie de l'élimination, c'est-à-dire la récupération, qui progresse d'année en année. Il est possible que l'ouverture de centres de tri de résidus de CRD desservant le territoire ait une incidence favorable à cet égard.

Récupération des matières résiduelles

Le gouvernement du Québec a établi des cibles ambitieuses de récupération pour le biais de son Plan d'action 2019-2024 de la PQGM. Le Tableau 26, ci-dessous, compare la performance de la MRC aux objectifs gouvernementaux de recyclage en 2013 et en 2019.

Tableau 26: Taux de mise en valeur global de la MRC par matière en 2013 et en 2019

MATIÈRE RÉSIDUELLE	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2011-2015	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC - 2013	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2019-2024	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC - 2019
Papier, carton, verre, métal, plastique	70 %	49 %	75 %	55 %
Matière organique	60 %	5 %	60 %	15 %
Boues municipales	-	100 %	60 %	100 %
Résidus de CRD	70 %	78 %	70 %	78 %
<i>Béton, brique, asphalte</i>	80 %	94 %	70 %	94 %
<i>Gypse, bardeaux, bois et autres résidus de CRD</i>	70 %	46 %	70 %	46 %

En gros, un effort significatif sera requis pour atteindre les cibles gouvernementales concernant les matières recyclables et les matières organiques. Pour les résidus de CRD, comme nous l'avons vu plus haut, il est possible que la performance de la MRC soit meilleure que les résultats des estimations de l'Outil d'inventaire.

5.2 SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le secteur résidentiel relève de la gestion des municipalités et de la MRC. Ainsi, les données de collecte fournies par ces dernières permettent de déterminer les quantités générées, récupérées et éliminées.

5.2.1 Résultats de l'inventaire

Le Tableau 27 présente la composition des matières du secteur résidentiel. Le tableau montre que, de façon globale, les ménages de la MRC de Beauce-Sartigan ont valorisé 48 % de leurs matières en 2019. Ce taux de récupération grimpe à 56 % lorsqu'on inclut les boues municipales.

Tableau 27: Taux de mise en valeur du secteur résidentiel, par matière, en 2019

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Papier et carton	4 101 t	727 t	4 827 t	85 %
Métal	255 t	196 t	451 t	57 %
Plastique	644 t	953 t	1 597 t	40 %
Verre	1 075 t	300 t	1 376 t	78 %
TOTAL collecte sélective	6 075 t	2 176 t	8 251 t	74 %
Résidus verts	425 t	1 923 t	2 348 t	18 %
Résidus alimentaires	196 t	3 352 t	3 548 t	6 %
Autres résidus organiques	0 t	2 649 t	2 649 t	0 %
TOTAL organiques	621 t	7 924 t	8 545 t	7 %

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Véhicules hors d'usage	2 509 t	0 t	2 509 t	100 %
Textiles	303 t	515 t	819 t	37 %
Rejets centre de tri	0 t	828 t	828 t	0 %
Rejets centre de compostage	0 t	20 t	20 t	0 %
Résidus domestiques dangereux (RDD)	116 t	163 t	279 t	42 %
Encombrants métalliques	1 178 t	109 t	1 287 t	92 %
Encombrants non-métalliques et autres	10 t	122 t	132 t	8 %
Résidus ultimes	0 t	0 t	0 t	S.O.
Balayures de rue	0 t	90 t	90 t	0 %
SOUS-TOTAL (sans boues)	10 813 t	11 947 t	22 760 t	48 %
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	3 790 t mh	1 t mh	3 791 t mh	100 %
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh	S.O.
Boues de fosses septiques (BFS)	897 t mh	0 t mh	897 t mh	100 %
TOTAL boues	4 687 t mh	1 t mh	4 688 t mh	100 %
GRAND-TOTAL (avec boues)	15 500 t mh	11 948 t mh	27 448 t mh	56 %

La [Figure 8](#), ci-dessous, montre les catégories de matières les plus significatives au niveau de la génération des matières du secteur résidentiel, comme les matières organiques, les matières recyclables et les boues municipales.

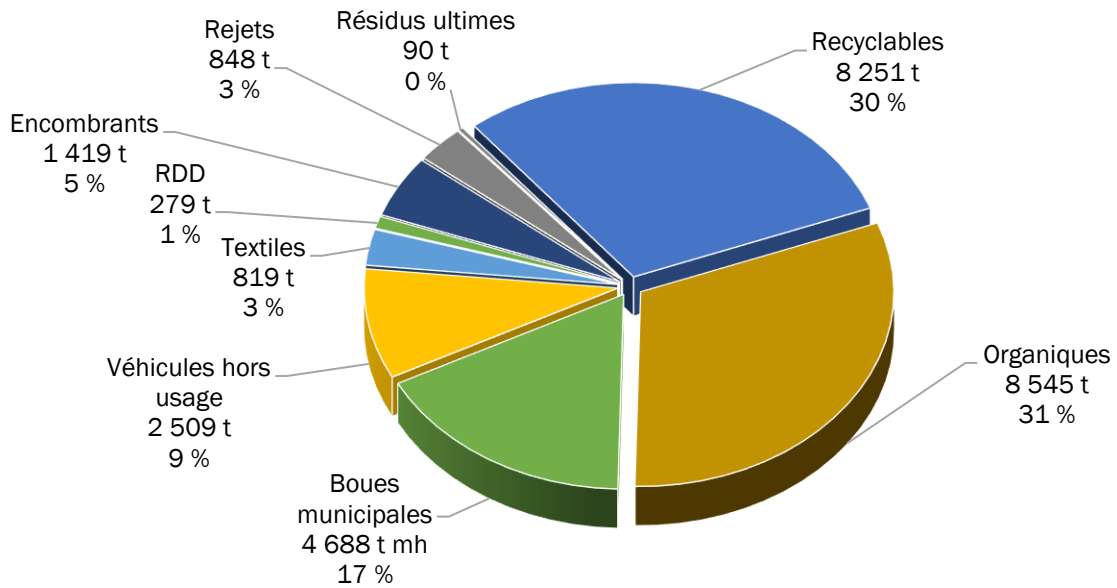


Figure 8 : Importance des matières dans les quantités générées

De plus, le Tableau 28 illustre les quantités récupérées, éliminées et générées pour deux matières dont la mise à jour est facultative dans le PGMR, soit les pneus usés et les contenants consignés.

Tableau 28 : Répartition des matières générées par le secteur résidentiel : pneus et contenants consignés

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Pneus	1 000 t	0 t	1 000 t	100 %
Contenants consignés	272 t	151 t	423 t	64 %
Aluminium	113 t	47 t	160 t	70 %
Plastique	28 t	15 t	43 t	65 %
Verre	130 t	89 t	220 t	59 %

Du côté des matières de la collecte sélective, la Figure 9 montre des taux de récupération enviables pour le papier, le carton et le verre. Cela donne, pour le secteur résidentiel, un taux global de récupération des matières recyclables approchant de la cible du plan d'action gouvernemental établie à 75% d'ici 2023.

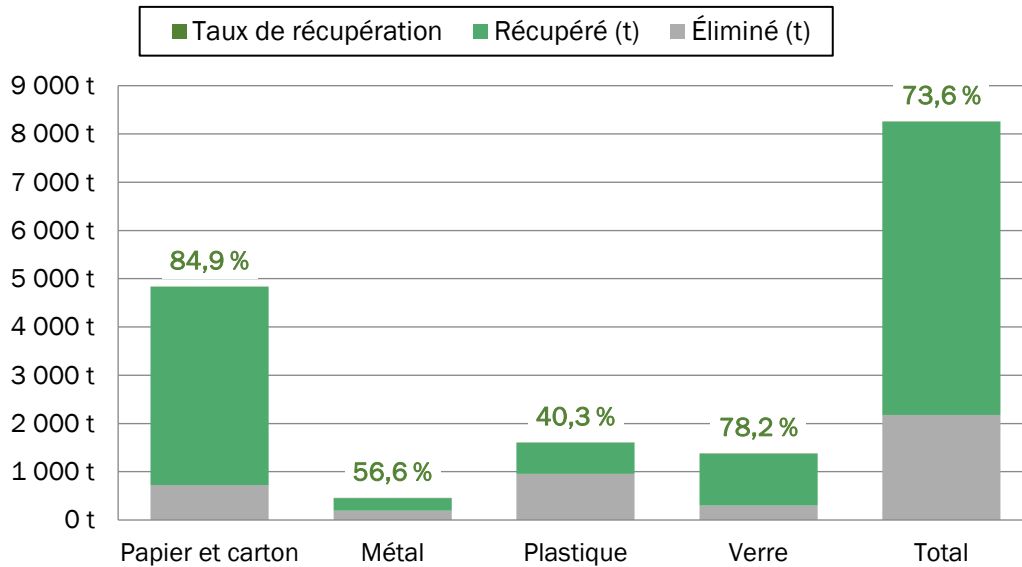


Figure 9 : Répartition des matières recyclables et leur taux de récupération

Les taux de récupération des différentes matières organiques reflètent la quasi-absence de collecte de porte en porte ou d'autre système de récupération en 2019. Les initiatives de collecte ou d'apport volontaire des résidus verts ont toutefois obtenu un certain succès, comme l'indique la Figure 10.

Pour les sapins de Noël, seule la quantité récupérée est connue. En effet, cette matière n'est pas considérée de façon distincte des résidus verts dans la caractérisation de la MRC de L'Islet, ni dans l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.

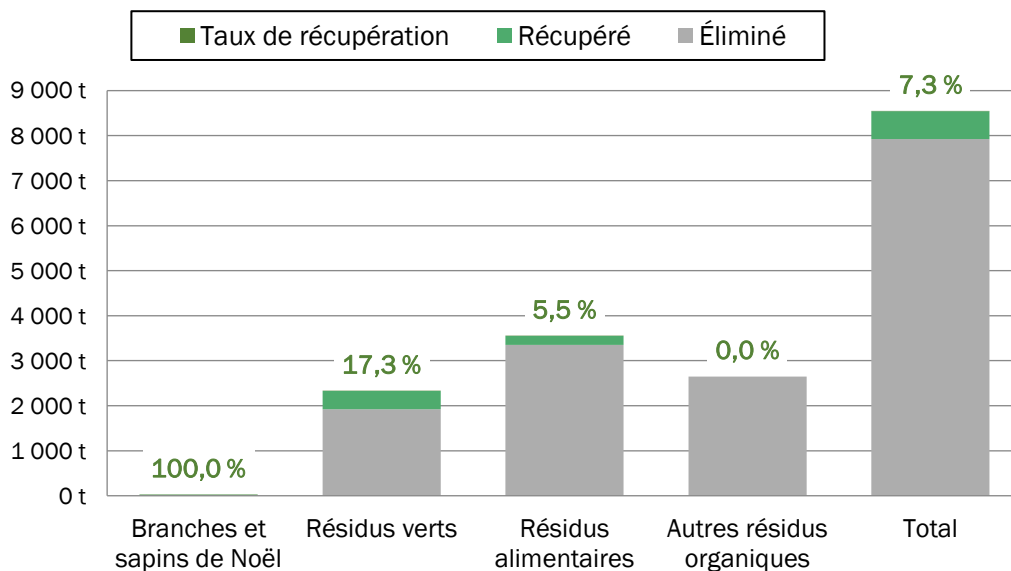


Figure 10: Répartition des matières organiques et leur taux de récupération

En ce qui concerne les boues de stations d’épuration et celles des fosses septiques, leur recyclage est bien établi. Comme l’illustre la Figure 11, l’ensemble des boues sont valorisées en épandage agricole ou par compostage.

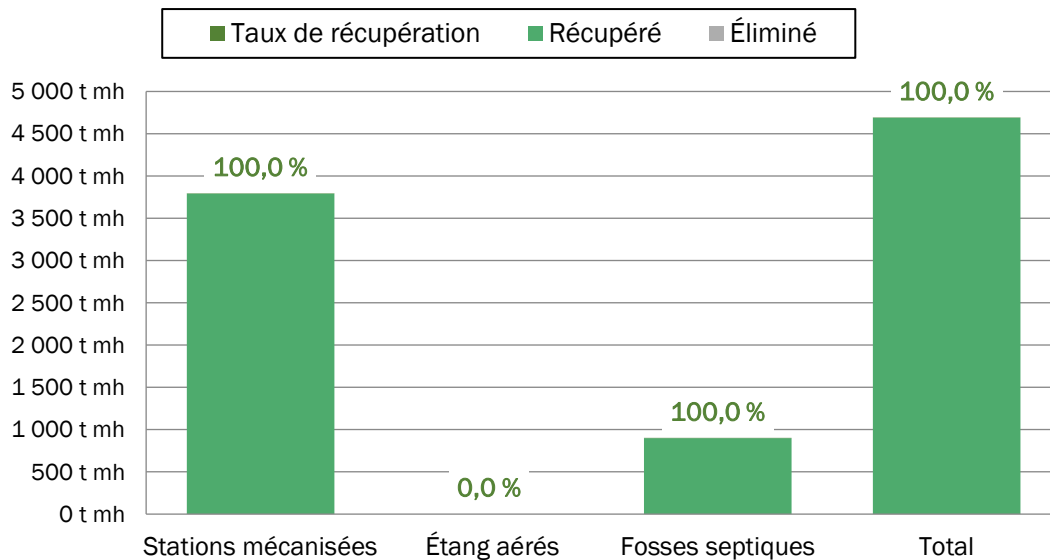


Figure 11: Répartition des boues municipales

De façon générale, la performance du secteur résidentiel a peu progressé au cours des dernières années. La mise en place prévue d’un système de collecte et de valorisation des résidus alimentaires devrait améliorer le taux de recyclage au cours des prochaines années.

5.3 SECTEUR DES ICI

Les matières générées par le secteur des ICI constituent 27 % de l’ensemble des matières de la MRC. Il s’agit donc d’un secteur important, mais sur lequel les municipalités et la MRC ont souvent peu d’emprise. En effet, bien qu’une bonne partie des ICI soient intégrés aux collectes municipales, les grandes industries recourent habituellement à des contrats privés pour leurs collectes. Il s’agit donc d’un amalgame d’ICI assimilables au secteur résidentiel et d’ICI non desservies par les collectes municipales que l’on retrouve dans ce secteur.

Comme il n’y a pas de données précises concernant les matières générées par les ICI, il faut recourir à l’Outil d’inventaire de RECYC-QUÉBEC pour les estimer. L’Outil est fondé sur le bilan GMR des principaux secteurs d’activités au Québec. Ces résultats sont alors ajustés en fonction de l’importance des différents secteurs, en nombre d’employés, dans la MRC. De plus, les données réelles de certaines matières sont ajoutées au tableau. Ainsi, les 341 tonnes de résidus alimentaires récupérées par Moisson Beauce, les 55 tonnes de tubulures récupérées par Environek ainsi que les 30 tonnes de plastiques agricoles recueillis par la Ville de Saint-Georges ont été incluses dans les données.

Le Tableau 29 présente, dans le détail, les quantités estimées pour chaque type de matières. La liste des matières est incomplète du fait que, dans les grands ICI, certains résidus industriels sont éliminés ou récupérés directement, donc ne sont pas assujettis à la gestion municipale.

Une étude menée par l'UPA en 2018 permet d'estimer le gisement de plastiques agricoles d'une MRC⁷. En gros, chaque production laitière ou de bovins de boucherie génère annuellement une tonne de plastiques. Cela donnerait, pour les exploitations agricoles de la MRC de Beauce-Sartigan, 192 tonnes de plastiques par an. Le programme de la Ville de Saint-Georges a permis de récupérer 30 tonnes de ces plastiques.

La quantité établie pour les plastiques agricoles inclut également les tubulures d'érablières générées par le secteur acéricole. Elles sont constituées principalement de plastique, mais aussi de métal. Des 147 tonnes de tubulures générées en 2019, 37% ont été récupérées par l'organisme Environek. Les deux écocentres du territoire de la MRC agissent comme point de dépôt pour les tubulures.

Tableau 29 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des ICI

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Papier et carton	4 575 t	4 161 t	8 736 t	52 %
Métal	484 t	569 t	1 054 t	46 %
Plastique	445 t	2 220 t	2 666 t	17 %
Verre	225 t	566 t	792 t	28 %
TOTAL collecte sélective	5 730 t	7 517 t	13 247 t	43 %
Industries de transformation agroalimentaire	1 314 t	31 t	1 345 t	98 %
Résidus verts	0 t	528 t	528 t	0 %
Résidus alimentaires	338 t	3 338 t	3 677 t	9 %
Autres résidus organiques	0 t	764 t	764 t	0 %
TOTAL organiques	1 652 t	4 662 t	6 314 t	26 %
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	781 t	781 t	0 %
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t	S.O.
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	1 726 t	1 726 t	0 %
Plastiques agricoles	86 t	253 t	339 t	25 %
Résidus ultimes	0 t	478 t	478 t	0 %
GRAND-TOTAL	7 468 t	15 418 t	22 886 t	33 %

La Figure 12 montre la proportion respective des différentes catégories de matières dans l'ensemble des quantités générées. À cet égard, les matières recyclables dominent à 58 %.

⁷ Vachon, K. (2018). Récupération et valorisation des plastiques utilisés dans l'enrobage des fourrages par les entreprises agricoles des MRC Robert-Cliche et de Beauce-Sartigan.

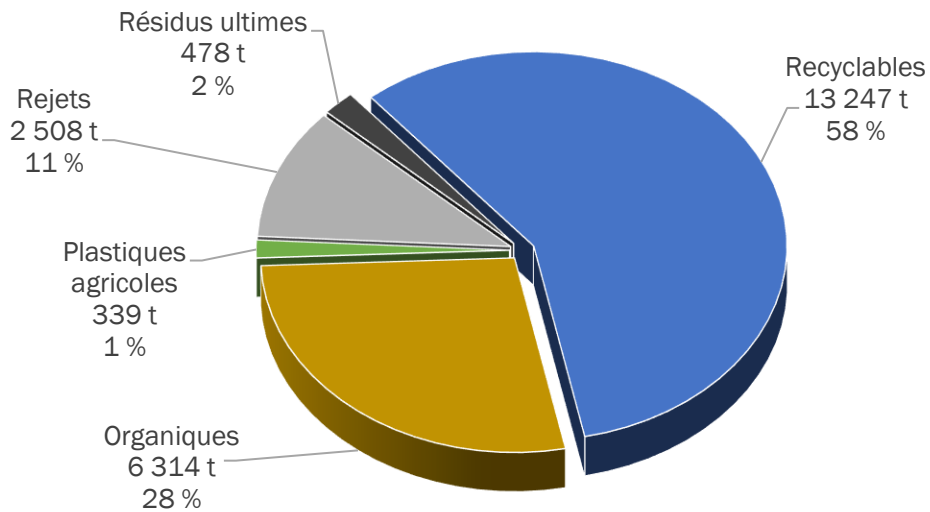


Figure 12: Répartition des matières générées par le secteur ICI

Le rendement des ICI dans la récupération des matières de la collecte sélective accuse un retard par rapport au secteur résidentiel. La [Figure 13](#) illustre cette situation.

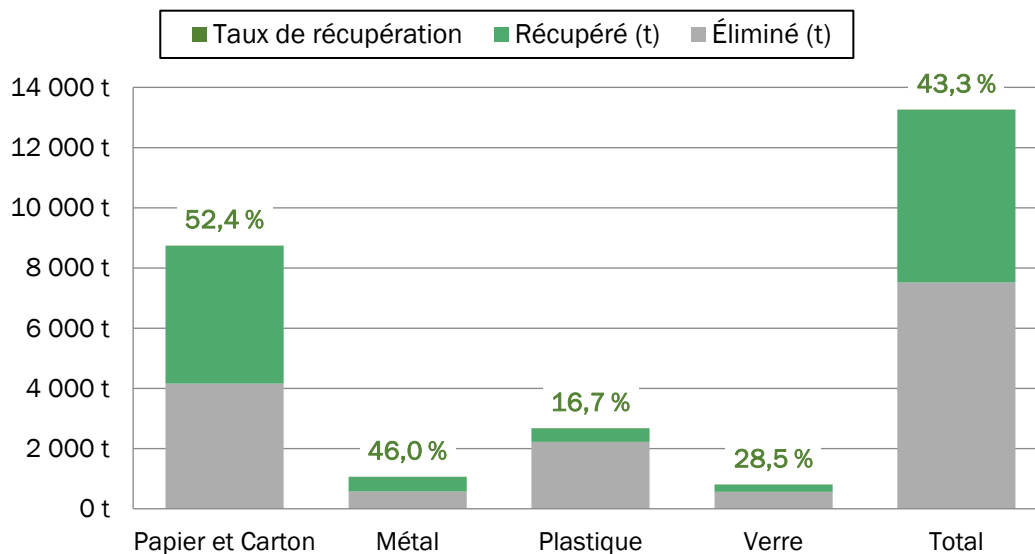


Figure 13 : Estimation des matières recyclables des ICI générées, récupérées et éliminées

Sur le plan de la gestion des matières organiques, l’Outil d’inventaire attribue une performance exemplaire à l’industrie agroalimentaire. Pour les autres ICI, toutefois, le taux de récupération des matières organiques est plus faible que celui du secteur résidentiel, c’est-à-dire en deçà de 10%.

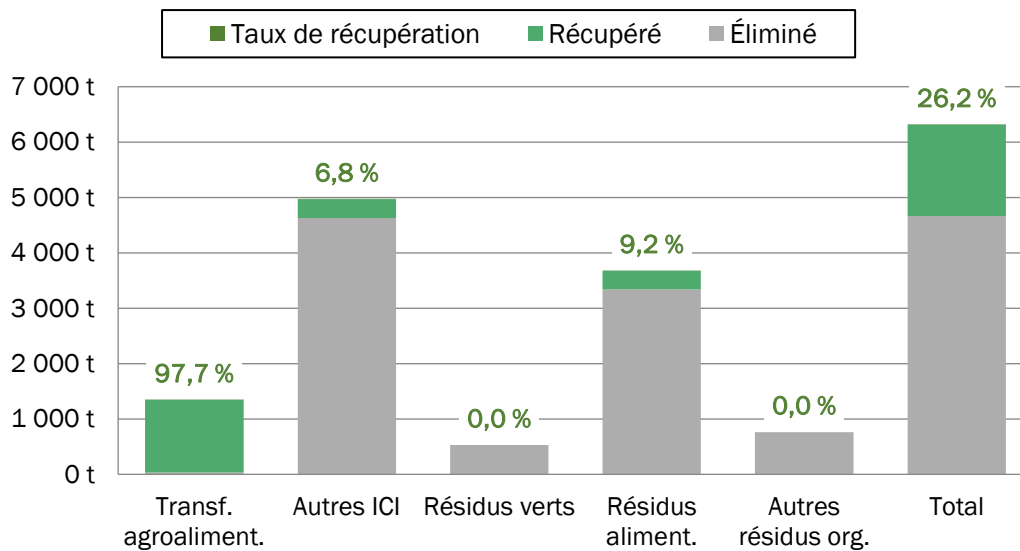


Figure 14 : Estimation des matières organiques des ICI générées, recyclées et éliminées

Avec un taux global de récupération de 33 %, le secteur des ICI devra améliorer sa performance afin de contribuer à l’atteinte, par la MRC, des cibles gouvernementales de recyclage

5.4 SECTEUR DES RÉSIDUS DE CRD

Le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) comprend l’ensemble des résidus générés pendant les travaux résidentiels, ceux des ICI et les grands chantiers routiers. Les résidus de CRD sont composés d’une part d’agrégats, notamment la brique, le béton et l’asphalte. D’autre part, l’ensemble des autres résidus de CRD, comme le bois, le gypse et les bardeaux d’asphalte, composent les non-agrégats.

Les estimations des quantités reposent presque entièrement sur l’Outil d’inventaire de RECYC-QUÉBEC, car peu de données réelles sont disponibles. Par exemple, l’écocentre de la RICBS a traité 1 852 tonnes de matières en 2019, mais il est difficile d’établir quelle proportion est attribuable aux résidus de CRD. Par ailleurs, une bonne partie de ces résidus transitent par les centres de tri de résidus de CRD pour lesquels les données n’ont pas été fournies.

Le Tableau 30 montre les estimations de résidus de CRD récupérés, éliminés et générés par la MRC de Beauce-Sartigan.

Tableau 30 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des CRD

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Agrégats	25 029 t	1 545 t	26 574 t	94 %
Non-agrégats	6 143 t	7 354 t	13 497 t	46 %
Bois de construction	5 933 t	3 288 t	9 220 t	64 %
Gypse	57 t	1 505 t	1 561 t	4 %

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Bardeaux d'asphalte	153 t	1 261 t	1 414 t	11 %
Autres	0 t	1 301 t	1 301 t	0 %
GRAND-TOTAL	31 171 t	8 899 t	40 070 t	78 %

La Figure 15 illustre l'importance des agrégats dans le tonnage de résidus de CRD. En effet, la brique, le béton et l'asphalte comptent pour près des deux tiers des résidus de CRD générés. Leur incidence est majeure sur les taux de récupération, car il s'agit de matières facilement recyclables.

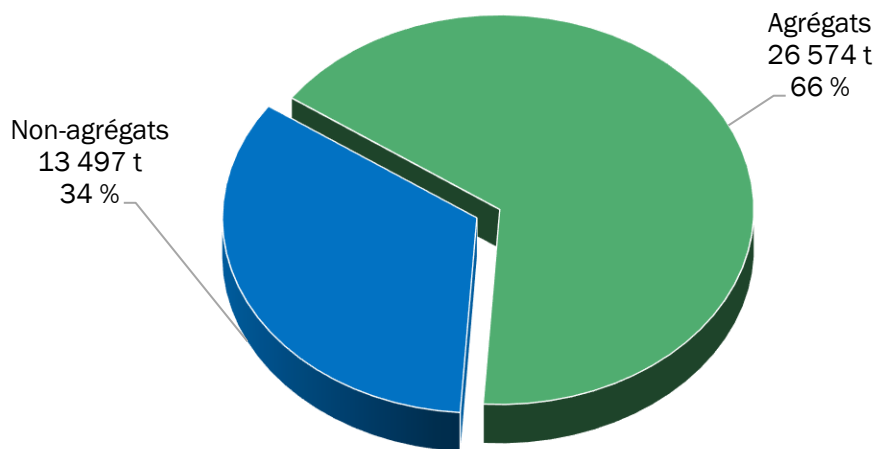


Figure 15 : Répartition des matières générées par le secteur CRD

La Figure 16 démontre la dichotomie entre les taux de recyclage des agrégats et celui des autres résidus de CRD. D'après l'Outil d'inventaire, la récupération du gypse et des bardeaux d'asphalte, par exemple, ne dépasse guère 10 % du gisement.

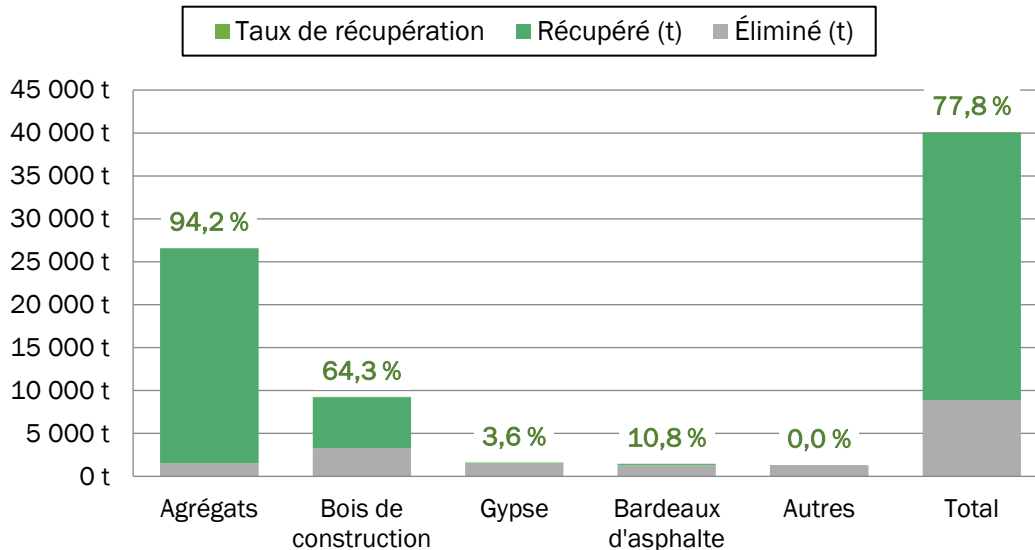


Figure 16 : Taux de récupération des divers résidus CRD

Le taux de récupération des résidus de CRD affiché par l’Outil d’inventaire, soit 78 %, ne concorde pas avec les données d’élimination du MELCC en vertu desquelles pratiquement aucun résidu de CRD n’est éliminé. L’un de défis à relever, dans le cadre du plan d’action, consistera à développer une meilleure connaissance du secteur de la CRD et de la destination finale des matières.

5.5 ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES ET PRÉCISIONS

Autant que possible, la mise à jour de l’inventaire est fondée sur les quantités de matières résiduelles fournies par les municipalités, la MRC, les écocentres, les centres de tri et d’autres organismes œuvrant en récupération, comme Moisson Beauce. Du côté de l’élimination, il est possible de recourir aux données des lieux d’enfouissement ainsi qu’à celles du MELCC.

C’est ainsi que l’inventaire du secteur résidentiel est essentiellement fondé sur les données réelles de collectes. Par ailleurs, la MRC de L’Islet, qui se trouve dans la région de Chaudière-Appalaches, a autorisé l’utilisation des données d’une caractérisation récente de ses matières résiduelles du secteur résidentiel; ces données ont permis de compléter certaines informations manquantes.

Pour les secteurs des ICI et des résidus de CRD, toutefois, il est plus difficile d’obtenir des données réelles. C’est pourquoi l’Outil d’inventaire de RECYC-QUÉBEC est utilisé. Cet outil repose sur les données de caractérisation obtenues par RECYC-QUÉBEC. Il s’agit entre autres de l’Étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2015-2017, du Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec et d’études nord-américaines. Ainsi, il est possible de pondérer les résultats de l’Outil en fonction de l’importance des différents secteurs économiques dans une MRC. L’Outil suppose, toutefois, que la génération et la récupération des matières résiduelles de l’industrie textile d’une MRC, par exemple, sera comparable à celle de l’ensemble du Québec. Afin de valider cette hypothèse, des enquêtes spécifiques ont

été menées auprès de grands générateurs de matières sur le territoire. Cependant, aucune réponse n'a été obtenu des ICI consultés pour l'instant.

Le Tableau 31 indique les principales sources d'information utilisées pour la mise à jour de l'inventaire des matières résiduelles.

Tableau 31: Sources des données sur les matières récupérées, éliminées et générées pour l'année 2019

SECTEUR	SOURCES
Résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> Données des collectes municipales (bons de pesée pour les déchets, matières recyclables et collectes spéciales) Données des écocentres (RICBS et La Guadeloupe) Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020 Étude de caractérisation des matières résiduelles de la MRC de L'Islet, 2020 Sommaire des rôles d'évaluation foncière (pour alimenter l'<i>Outil</i>) Récupération Frontenac à Thetford Mines : taux de rejets 2019 Données des municipalités et du Centre régional de traitement des boues de Saint-Joseph-de-Beauce sur les quantités de boues d'épuration et de fosses septiques vidangées et mesurées MELCC, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec RECYC-QUÉBEC : Note méthodologique - Mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR, 2020.
ICI	<ul style="list-style-type: none"> Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020 Étude de caractérisation des matières résiduelles de la MRC de L'Islet, 2020 Statistique Canada. Emploi selon l'industrie Solinov, Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec, 2013 UPA, Récupération et valorisation des plastiques utilisés dans l'enrobage des fourrages par les entreprises agricoles des MRC Robert-Cliche et de Beauce-Sartigan, 2018. Emploi Québec – Répertoire d'entreprises RECYC-QUÉBEC – Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec Plan de développement de la zone agricole de la MRC Robert-Cliche : État de situation des plastiques agricoles 2020 Taux de rejets du centre de tri Récupération Frontenac à Thetford Mines MELCC, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec
CRD	<ul style="list-style-type: none"> Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020 Institut de la statistique Québec - Profils statistiques par région et MRC géographiques. MELCC, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec

6. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic territorial consiste d'abord à examiner le bilan de la mise en œuvre du PGMR de la période 2016-2020. Il s'agit également d'identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces visant la GMR de la MRC de Beauce-Sartigan. Cet exercice est mené en tenant compte des cibles du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR ainsi que du Plan d'action régional des six MRC de Chaudière-Appalaches participant au PGMR collaboratif.

6.1 BILAN SOMMAIRE DU PRÉCÉDENT PGMR 2016-2020

Les mesures du précédent PGMR devaient couvrir la période 2016-2020. Afin d'informer la population, la MRC de Beauce-Sartigan présente chaque année un bilan de la réalisation des mesures inscrites au PGMR. Le plus récent bilan annuel, celui de 2020, permet de constater que plus de la moitié des 31 mesures ont été réalisées. Certaines mesures non réalisées ont donc été reprises dans le cadre du Plan d'action 2023-2030.

La majorité des mesures réalisées sont destinées au secteur résidentiel (13) et sont de trois types :

- Information, sensibilisation et éducation (ISÉ);
- Collectes, services et installations ;
- Acquisition de connaissance en gestion des matières résiduelles.

Seulement deux (2) des mesures réalisées s'adressent au secteur des ICI; celles-ci sont en lien avec l'acquisition des connaissances. Aucune des mesures prévues pour le secteur des résidus de CRD n'a été mise en œuvre. La MRC doit donc accentuer ses efforts dans la récupération des résidus de CRD lors de l'application du Plan d'action 2023-2030.

Le Tableau 32 présente les points saillants du plan d'action applicable à la période 2016-2020.

Tableau 32 Principales mesures mises en œuvre dans le cadre du PGMR 2016-2020

ORIENTATIONS DE LA MRC	MESURE	AVANCEMENT 2016-2020
<p>1. Poursuivre les actions de sensibilisation aux 3RVE auprès des citoyens</p> <p>2. Améliorer la récupération et la valorisation des matières organiques, notamment pour les résidus alimentaires (résidus de table) du secteur résidentiel</p>	<p>2. Poursuivre le programme de compostage domestique et développer les campagnes de sensibilisation à l'herbicyclage.</p>	<p>Réalisé</p>
<p>1. Poursuivre les actions de sensibilisation aux 3RVE auprès des citoyens</p>	<p>4. Maintenir et développer les filières de réemploi sur le territoire de la MRC</p>	<p>Réalisé</p>
<p>1. Poursuivre les actions de sensibilisation aux 3RVE auprès des citoyens</p> <p>3. Améliorer la récupération des matières recyclables, surtout au sein du secteur des ICI</p>	<p>5. Adopter une Politique environnementale pour la MRC et la décliner pour la RICBS et les municipalités</p> <p>6. Mettre en place des programmes de récupération des matières recyclables dans les espaces publics du territoire de la MRC</p>	<p>Réalisé</p> <p>Réalisé à 75%</p>
<p>4. Augmenter la concertation et le partage d'information entre la MRC, les municipalités et la RICBS afin d'améliorer les performances globales en gestion de matières résiduelles</p>	<p>8. Favoriser la diffusion des informations entre la RICBS, la MRC et les municipalités par des événements spécifiques</p>	<p>Réalisé</p>
<p>1. Poursuivre les actions de sensibilisation aux 3RVE auprès des citoyens</p> <p>3. Améliorer la récupération des matières recyclables, surtout au sein du secteur ICI</p>	<p>9. Développer les programmes de sensibilisation au tri des matières recyclables auprès des citoyens et augmenter les connaissances sur ce flux de matières résiduelles</p>	<p>Réalisé</p>
<p>2. Améliorer la récupération et la valorisation des matières organiques, notamment pour les résidus alimentaires (résidus de table) du secteur résidentiel</p>	<p>11. Poursuivre le programme de gestion et de valorisation des boues de fosses septiques de la MRC</p> <p>12. Reprendre les discussions avec les MRC avoisinantes pour une gestion régionale des matières organiques (secteur résidentiel et ICI)</p>	<p>Réalisé</p> <p>Réalisé à 75%</p>

ORIENTATIONS DE LA MRC	MESURE	AVANCEMENT 2016-2020
	13. Réaliser une étude préliminaire pour identifier les scénarios optimaux de gestion des matières organiques	Réalisé
	14. Planter le scénario de gestion des matières organiques retenu selon les résultats des analyses et études effectuées	Réalisé à 25%
	15. Poursuivre et optimiser les programmes existants de gestion des résidus verts (feuilles mortes et arbres de Noël)	Réalisé
1. Poursuivre les actions de sensibilisation aux 3RVE auprès des citoyens	16. Poursuivre et augmenter la promotion du programme existant de collecte sur appels des encombrants ménagers de la RICBS	Réalisé
1. Poursuivre les actions de sensibilisation aux 3RVE auprès des citoyens	19. Promouvoir les programmes de récupération des matières visées par la RÉP sur le territoire de la MRC et poursuivre le programme de collecte spéciale des résidus domestiques dangereux (RDD) de la RICBS	Réalisé
3. Améliorer la récupération des matières recyclables, surtout au sein du secteur ICI 6. Développer des actions de communication et des outils de sensibilisation spécifiques pour le secteur ICI et CRD	22. Accompagner les importants générateurs de matières résiduelles dans l'élaboration de Plans Entreprises et promouvoir la réalisation d'audits environnementaux auprès du secteur industriel	Réalisé
3. Améliorer la récupération des matières recyclables, surtout au sein du secteur ICI	25. Identifier les possibilités d'optimisation et d'implantation de programmes de récupération des plastiques agricoles et des tubulures d'érablières sur le territoire de la MRC	Réalisé à 60%

6.1 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS NATIONAUX

Les grandes orientations et objectifs québécois en matière de gestion des matières résiduelles sont dictés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et son Plan d'action 2019-2024. L'objectif fondamental de la politique est de n'éliminer que le résidu ultime au Québec. Pour ce faire, la politique repose sur les orientations suivantes:

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la Stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles

À l'échelle de chaque MRC, ces enjeux se traduisent par la contribution à l'atteinte des objectifs inscrits dans le Plan d'action 2019-2024 :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler 60% des matières organiques
- Recycler et valoriser 70% des résidus de construction, rénovation et démolition

Le Guide d'accompagnement de RECYC-QUÉBEC prévoit toutefois la prise en compte des réalités régionales dans l'atteinte de ces objectifs. Selon le cas, l'échéance pour l'atteinte d'un objectif peut être devancée ou reportée pour tenir compte de la situation de la MRC.

6.2 ENJEUX RÉGIONAUX

Certains enjeux en gestion des matières résiduelles doivent être pris en considération avant d'élaborer les mesures du plan d'action. Il s'agit autant des enjeux à l'échelle régionale que celles de la MRC de Beauce-Sartigan.

6.2.1 Constats de la démarche régionale

Les rencontres des responsables des PGMR des six MRC de Chaudière-Appalaches engagées dans le PGMR collaboratif ont permis d'identifier un certain nombre d'enjeux à l'échelle régionale. Outre le fait que ces enjeux soient communs à la plupart des MRC, des pistes de solutions devaient être envisageables à l'échelle régionale.

C'est ainsi que les dix enjeux suivants ont été identifiés :

1. Gestion des matières organiques : l'enjeu de la valorisation des résidus alimentaires interpelle l'ensemble des MRC, en particulier la desserte des milieux ruraux par le compostage communautaire et domestique;
2. Manque de connaissances concernant la gestion des matières résiduelles du secteur des ICI : la difficulté à obtenir des données réelles concernant la performance GMR des ICI touche l'ensemble du territoire, de même que le manque de méthodologie commune pour l'acquisition de connaissances;
3. Optimisation des collectes : les collectes sont souvent gérées à l'échelle de chaque municipalité. Des regroupements ciblés de services permettraient de réduire les coûts et les impacts environnementaux;

4. Gestion des encombrants : il y a des disparités dans les modes de gestion des encombrants entre municipalités et MRC, que ce soient les collectes avec les déchets, les collectes dédiées ou les points d'apport volontaire;
5. Performance en réemploi : le réemploi dépend d'un ensemble d'initiative locales, menées par des OBNL, concernant des matières comme les encombrants, les résidus de CRD et les textiles. Une mise en commun des ressources pourrait améliorer la performance en réemploi de ces matières;
6. Desserte des écocentres : il y a peu d'uniformité dans les services offerts par les divers écocentres (matières acceptés, pratiques de récupération, clientèle);
7. Réglementation municipale: il y a des écarts importants dans le contenu et l'application des règlements municipaux;
8. Initiatives « Zéro déchet » : un partage des ressources et des idées permettrait d'étendre les initiatives « Zéro déchet » à davantage de MRC et de développer une vision régionale;
9. Évaluation des besoins en élimination : la connaissance des capacités régionales en élimination est partielle. Tout en maintenant la réduction continue des quantités éliminées, il pourrait y avoir un gain environnemental à privilégier des solutions locales d'élimination;
10. Gouvernance et reddition de compte : le maintien des instances régionales de concertation en GMR sera important pour favoriser le partager d'expertise en la mise en commun des ressources.

6.2.2 Constats sur le territoire de la MRC

Le bilan des mesures du précédent PGMR permet d'établir un état des lieux des avancées en gestion des matières résiduelles, mais aussi des éléments à bonifier dans la MRC de Beauce-Sartigan. Cette étape contribue à relever les constats qui vont orienter l'élaboration du plan d'action.

Analyse FFOM

Le portrait réalisé de la MRC de Beauce Sartigan a permis de mettre en évidence, d'une part, les forces et les faiblesses, et d'autre part, les opportunités et les menaces du système actuel de gestion des matières résiduelles. Cet exercice essentiel constitue un préalable à l'élaboration des actions prioritaires à mettre en œuvre et des enjeux relatifs à chaque mesure du plan d'action. Le Tableau 33 résume, pour la MRC de Beauce-Sartigan et ses municipalités, les forces sur lesquelles elles peuvent compter et les faiblesses dont il faudra atténuer les impacts.

Tableau 33 : Forces et faiblesses du système actuel de gestion des matières résiduelles

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Taux de récupération des recyclables du secteur résidentiel proche de la cible gouvernementale (73,6%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de récupération des recyclables stagnant pour les ICI
<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'installations en GMR sur le territoire : 2 écocentres, 1 LET, 1 centre de tri de résidus de CRD 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance limitée de la performance des ICI sous contrats privés
<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation de 100% des boues municipales en compostage 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de mesures d'accompagnement des ICI dans la gestion des matières résiduelles

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Collecte spéciale des résidus verts par la RICBS 	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'un service de collecte des résidus alimentaires sur le territoire de la MRC en 2019 (sauf une municipalité)
<ul style="list-style-type: none"> Collecte sur demande des encombrants à l'année 	
<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs points de collecte des RDD sur le territoire 	
<ul style="list-style-type: none"> Système de récupération des tubulures d'érablières bien implanté 	
<ul style="list-style-type: none"> Excellente performance en récupération des résidus de CRD 	
<ul style="list-style-type: none"> Offre des équipements de récupération (conteneurs) aux ICI 	

Le Tableau 34 présente une synthèse des aspects extérieurs qui peuvent influencer de manière positive ou négative les mesures visant à bonifier le système actuel de gestion des matières résiduelles de la MRC de Beauce-Sartigan.

Tableau 34 : Opportunités et menaces du système actuel de gestion des matières résiduelles

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Projet régional d'économie circulaire 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des redevances à l'élimination
<ul style="list-style-type: none"> Programme de récupération des plastiques agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des coûts de tri des matières recyclables
<ul style="list-style-type: none"> RÉP des appareils de réfrigération/congélation/climatisation et électroménagers 	<ul style="list-style-type: none"> Peu de débouchés pour certaines matières de la collecte sélective
<ul style="list-style-type: none"> Stratégie de valorisation de la matière organique (MELCC) : incitatifs à la performance 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de participation d'une portion des citoyens et des ICI au scénario de gestion des matières organiques retenu
<ul style="list-style-type: none"> Aides financières pour les programmes de valorisation des matières organiques : PTMOBC et ACDC 	
<ul style="list-style-type: none"> Modernisation de la collecte sélective et élargissement de la consigne (2025) 	

6.3 ÉVALUATION À LONG TERME DES BESOINS EN ÉLIMINATION

Le PGMR doit estimer les besoins en élimination pour les matières résiduelles générées sur le territoire. Présentement, quatorze (14) municipalités membres de la RICBS acheminent leurs matières résiduelles au

LET à Saint-Côme-Linière opéré par la RICBS. La capacité d'accueil de ce LET, à 25 000 tonnes par année, est suffisante pour continuer à recevoir les déchets de ces municipalités. En effet, l'ensemble du secteur résidentiel de la MRC a éliminé environ 12 000 tonnes en 2019. Il faut noter que deux municipalités de la MRC enfouissent leurs déchets à un autre LET tandis que trois municipalités de la MRC voisine des Etchemins, membres de la RICBS, ont recours au LET de Saint-Côme-Linière.

L'évolution démographique doit également être prise en compte. Les perspectives démographiques de l'ISQ pointent vers une hausse de la population de la MRC de Beauce-Sartigan, soit de 5.9% d'ici 2041. Il est donc possible d'observer une augmentation des quantités de matières résiduelles générées comparable. Toutefois, si les programmes de récupération des matières résiduelles ainsi que les différentes mesures prévues dans le plan d'action 2023-2030 sont mis en œuvre, ils contribueront à réduire de façon significative la quantité de matières éliminées provenant de la MRC de Beauce-Sartigan.

À noter que les deux municipalités qui ne sont pas membres de la RICBS ont déjà une entente avec la RIRT pour le transfert de leurs déchets à Thetford Mines, puis leur transport jusqu'au LET de Champlain. Ce LET arrive en fin de vie, mais les gestionnaires préparent une demande d'agrandissement pour laquelle une autorisation du MELCC est requise. Dans le scénario improbable où l'agrandissement serait refusé, les deux municipalités concernées pourraient considérer l'adhésion à la RICBS et l'accès au LET de Saint-Côme-Linière.

Dans tous les cas, la MRC et ses municipalités doivent maintenir les actions de réduction à la source, de réemploi et de recyclage qui permettent d'atténuer la gravité des enjeux d'élimination des matières résiduelles générées sur leur territoire.

6.4 DROIT DE REGARD

La MRC de Beauce-Sartigan a un lieu d'enfouissement sur son territoire : c'est le LET de Saint-Côme-Linière. Ce LET est géré par les municipalités membres de la RICBS qui peuvent accepter, ou non, d'accueillir des matières résiduelles de l'extérieur de la MRC de Beauce-Sartigan. Ainsi, l'exercice du droit de regard n'est pas nécessaire, car la MRC et la RICBS disposent d'un autre moyen de limiter l'élimination de matières de l'extérieur du territoire de la MRC.

6.5 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA MRC

Cette section présente les principales orientations pour la MRC de Beauce-Sartigan. Les objectifs spécifiques à chaque orientation sont également détaillés.

6.5.1 Bilan des résultats de la MRC (années 2013 et 2019)

Le Tableau 35 présente le bilan des résultats atteints par la MRC en 2013 et 2019 et les cibles visées d'ici 2023 en regard des objectifs définis dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son plan d'action quinquennal 2019-2024.

Tableau 35: Résultats de la MRC comparés aux cibles des plans d'action de la PQGMR

MATIÈRE RÉSIDUELLE	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC-2013	OBJECTIFS 2015	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC - 2019	OBJECTIFS 2023

Élimination Kg/habitant/an	461 kg	700 kg	432 kg	525 kg
Recyclables	49%	70%	55%	75%
Organiques	5%	60%	15%	60%
CRD	78%	70%	78%	70%
CRD (sans agrégats)	--	70%	46%	70%

La MRC de Beauce-Sartigan a une performance enviable concernant la quantité de déchets éliminés par habitant, puisqu'elle surpasse déjà la cible fixée par le Plan d'action gouvernemental pour l'année 2023. La MRC doit toutefois mettre des efforts supplémentaires afin d'atteindre les cibles gouvernementales de récupération des matières recyclables, des matières organiques et des résidus de CRD non-agrégats.

6.5.2 Énoncé des orientations et des objectifs de la MRC

Les orientations et les objectifs proposés ont été identifiées sur la base des résultats du diagnostic territorial de la MRC de Beauce-Sartigan. Ils visent à consolider les initiatives de saine gestion des matières résiduelles sur le territoire, mais aussi à répondre à des points de vulnérabilité identifiés dans la section précédente.

Tableau 36 : Orientations et objectifs du Plan d'action

ORIENTATIONS (2023-2030)	OBJECTIFS (2023-2030)
Renforcer les mesures des 3RV auprès des citoyens	Inciter les citoyens à réduire la quantité de matières résiduelles générées par des actions de réduction à la source et de réemploi
Implanter un système de gestion des matières organiques (MO) dans toutes les municipalités	Desservir 100% de la population et recycler 60% des MO provenant du secteur résidentiel
Accroître la performance en GMR des ICI	Offrir un accompagnement sur mesure à tous les ICI (avec contrats municipaux et privés)
Favoriser la collecte et le recyclage des résidus CRD (non-agrégats)	Recycler 70% des résidus CRD non-agrégats

7. PLAN D'ACTION 2022-2029

Cette section présente le plan d'action proposé afin de mettre en œuvre les orientations et les objectifs retenus par la MRC de Beauce-Sartigan. Par ailleurs, les mesures du Plan d'action contribueront à l'atteinte des objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR.

7.1 PLAN D'ACTION RÉGIONAL

Les responsables des six MRC engagées dans le projet de PGMR collaboratif ont tenu des rencontres afin de cibler des enjeux communs et développer un plan d'action à déployer à l'échelle régionale. Dans certains cas, les actions proposées rejoignent celles mises de l'avant dans le plan d'action de la MRC. Le plan d'action régional aborde entre autres la gestion des matières organiques, l'acquisition de connaissances concernant la GMR des ICI, l'optimisation des collectes et la stratégie de gestion des encombrants. Il s'agit d'un outil important pour assurer la cohérence régionale des interventions des MRC concernées. Les détails du plan d'action régional peuvent être consultés à l'ANNEXE 5. Ce dernier fait partie intégrante du PGMR de la MRC.

7.2 PRÉSENTATION DES ACTIONS DE LA MRC

Le plan d'action de la MRC présente les mesures ainsi que les moyens de leur mise en œuvre. Certaines cibles du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR peuvent être réalisées conformément à l'échéance prévue. Pour d'autres, plusieurs années de mise en œuvre des mesures du PGMR seront nécessaires pour assurer leur atteinte. Comme le PGMR doit tenir compte de la réalité de la MRC, l'échéance pour la réalisation de certaines cibles est adaptée en fonction de la situation en 2019 et du potentiel d'amélioration avec la mise en œuvre des mesures du PGMR, comme le montre le Tableau 37.

Tableau 37: Échéancier de réalisation adapté en fonction de la réalité régionale

MATIÈRE RÉSIDUELLE	PERFORMANCE DE LA MRC EN 2019	CIBLES DU PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT POUR 2023	ANNÉE PRÉVUE POUR L'ATTEINTE DES CIBLES
Élimination Kg/habitant/an	432 kg	525 kg	2023
Recyclables	55%	75%	2028
Organiques	15%	60%	2030
CRD	78%	70%	2023
CRD (sans agrégats)	46%	70%	2028

Le Tableau 38 présente, de façon plus précise, l'organisme responsable de la mise en œuvre de chaque mesure, la période d'application et le coût estimé. Les détails de chaque mesure, incluant le secteur d'intervention, le type de mesure et les indicateurs de performance, se trouvent dans le tableau de l'ANNEXE 6. Lorsque les coûts

de mise en œuvre d'une mesure sont inclus dans la réalisation d'une autre mesure, aucun coût n'est affiché (exemple : l'embauche d'agents de la patrouille verte).

Tableau 38 : Mesures du Plan d'action

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
Orientation 1 : Renforcer les mesures des 3RV auprès des citoyens										
Inciter les citoyens à réduire la quantité de matières résiduelles générées et éliminées par des actions de réduction à la source, de réemploi et de recyclage										
A- Poursuivre la mise en œuvre des mesures de réduction à la source	1. Subventionner l'achat d'au moins deux produits réutilisables ou écologiques; ex.: composteurs domestiques, produits d'hygiène lavables	<ul style="list-style-type: none"> Subventionner l'achat des produits d'hygiène féminine durables, des composteurs domestiques et d'autres produits réutilisables, s'il y a lieu. 		•			2023	7	224 000 \$	32 000 \$
	2. Étendre le programme des couches lavables dans toutes les municipalités (déjà appliqué à Saint-Éphrem-de-Beauce; Saint-Georges et Notre-Dame-des-Pins)	<ul style="list-style-type: none"> Subventionner l'achat de couches lavables 		•			2023	7	112 000 \$	16 000 \$
	3. Encadrer l'utilisation de produits à usage unique, notamment dans les édifices municipaux	<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'accès à l'eau potable dans les édifices municipaux Interdire la distribution et la vente de bouteilles d'eau jetables dans les édifices municipaux Mettre en place une ligne de vaisselle réutilisable dans les cuisines des édifices municipaux 	•	•			2024	3	68 500 \$	22 833 \$
	4. Diffuser l'information sur l'approche « Zéro déchet »	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour et publier des trucs en lien avec le « Zéro déchet » sur les sites internet de la MRC, des municipalités et de la Régie 	•	•	•		2023	7	11 900 \$	1 700 \$
	5. Communiquer les bons coups des entreprises et des organismes en réduction à la source (écoconception, réduction à la source, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les bons coups de l'année en réduction à la source Publiciser sur les sites internet et réseaux sociaux 	•	•	•		2023	7	12 600 \$	1 800 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
B -Poursuivre la mise en œuvre des mesures de réemploi	6. Promouvoir les activités de réemploi dans les deux écocentres	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et faire connaître les articles ou les matières pouvant être réutilisés • Publiciser l'information auprès des citoyens: bulletin municipal, réseaux sociaux, etc. 	•	•	•		2023	7	2 590 \$	370 \$
	7. Publiciser les services des ressourceries présentes sur le territoire de la MRC	<ul style="list-style-type: none"> • Produire ou mettre à jour la liste des ressourceries sur le territoire • Diffuser l'information via les réseaux sociaux et les sites web des municipalités, de la MRC et de la Régie 	•	•	•		2023	7	2 590 \$	370 \$
	8. Favoriser la mise en place d'ateliers de réparation pour les petits appareils électroménagers, les petits moteurs, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des «Réparathon» ou «café-réparation» • Aménager des espaces dédiés à la réparation et à la revente dans les écocentres • Établir des kiosques de réparation lors d'évènements spéciaux • Diffuser de l'information via les réseaux sociaux et les sites web des municipalités, de la MRC et de la Régie 	•	•	•		2023	7	220 000 \$	31 429 \$
	9. Poursuivre les initiatives citoyennes de réemploi des équipements usagés: vélos, tondeuses, souffleurs à neige, etc. (réalisé à Saint Côme-Linière)	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les initiatives citoyennes de réemploi des équipements usagés • Mettre à l'affiche ou en vitrine les citoyens engagés dans ces initiatives • Promouvoir ces initiatives auprès d'autres municipalités 	•	•	•		2023	7	13 790 \$	1 970 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
	10. Annoncer les activités de réemploi sur le territoire via les sites internet et sur les réseaux sociaux: vente de garage, magasins d'articles usagés, écocentres, ateliers de réparation	<ul style="list-style-type: none"> Recenser les différentes activités de réemploi à venir sur le territoire Préparer des fiches/annonces à diffuser Diffuser l'information auprès des citoyens: bulletin municipal, réseaux sociaux, etc. 	•	•	•		2023	7	29 400 \$	4 200 \$
	11. Diffuser des informations sur le réemploi et le recyclage des encombrants	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser une fiche sur le devenir des encombrants (voir comme exemple la fiche de Recyc-Québec) 	•	•	•		2024	4	2 220 \$	555 \$
C- Adopter une vision écoresponsable applicable dans la MRC, les municipalités et la Régie	12. Favoriser la tenue d'événements « écoresponsables » dans les lieux publics et privés en permettant l'emprunt d'articles réutilisables	<ul style="list-style-type: none"> Offrir un service d'accompagnement aux organisateurs d'événements sur le territoire Mettre à disposition les ressources (guide, îlots de récupération, vaisselle réutilisable) 	•	•	•		2023	7	15 600 \$	2 229 \$
	13. Produire et diffuser un aide-mémoire de bonnes pratiques pour des événements écoresponsables	<ul style="list-style-type: none"> Rédiger ou adapter un modèle-type d'aide-mémoire d'événements écoresponsables Transmettre l'aide-mémoire d'événements écoresponsables aux municipalités Assurer le suivi et accompagner les municipalités dans l'organisation de leur événements 	•	•	•		2024	6	9 160 \$	1 527 \$
	14. Adopter une politique d'approvisionnement responsable pour la MRC et les municipalités (équipements, fournitures de bureau, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place l'acquisition de fournitures et équipements de bureau qui ont moins d'impact sur l'environnement Rédiger une politique d'approvisionnement écoresponsable 	•	•	•		2025	5	18 600 \$	3 720 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
	15. Intégrer des critères de développement durable dans les devis d'appels d'offres publics de la MRC, des municipalités et de la Régie	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction de la disposition assurant la prise en compte de critères de développement durable Suivi annuel de sa mise en œuvre 	•	•			2026	4	3 145 \$	786 \$
D- Développer un programme d'ISÉ en GMR spécifique aux citoyens	16. Organiser des ateliers sur la saine GMR dans les écoles, les CPE, etc. (Journée de la Terre, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Offrir des formations/ateliers GMR dans les CPE/écoles/CÉGEP 	•		•		2023	7	35 000 \$	5 000 \$
	17. Diffuser régulièrement les consignes sur le tri des matières résiduelles à la source	<ul style="list-style-type: none"> Produire ou mettre à jour une fiche synthèse des matières acceptées dans les bacs Produire des capsules vidéo expliquant le tri à la source Diffuser l'information via les réseaux sociaux, site web des municipalités, MRC et Régie 	•	•	•		2023	7	25 900 \$	3 700 \$
	18. Implanter des patrouilles vertes (sensibiliser au bon geste de tri, distribuer des billets de courtoisie)	<ul style="list-style-type: none"> Procéder à l'embauche des agents de patrouille verte Effectuer les actions d'information et de sensibilisation (ex.: visites d'accompagnement) 	•		•		2023	7	175 000 \$	25 000 \$
E-Développer un règlement modèle encadrant la collecte des matières résiduelles (tri à la source, matières interdites dans le bac à déchets, fréquence de collecte, etc.)	19. Rédiger un règlement-type et le diffuser auprès de toutes les municipalités de la MRC	<ul style="list-style-type: none"> Sélectionner un modèle de règlement et l'adapter Produire le règlement et le diffuser auprès des municipalités 	•	•			2024	1	16 000 \$	16 000 \$
	20. Accompagner les municipalités dans l'application du règlement (sensibilisation)	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les municipalités quant à l'intérêt d'appliquer le règlement encadrant la GMR Assurer le suivi et le contrôle sur le terrain (patrouille verte) 	•				2024	6	- \$	- \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
F- Établir une stratégie de gestion des débris après sinistre	21. Réaliser un diagnostic/portrait des sinistres qui peuvent survenir sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un bilan historique des sinistres de la MRC Identifier des types de matières résiduelles pouvant être générées 	•			•	2023	1	10 000 \$	10 000 \$
	22. Produire un plan de gestion des débris après sinistre	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer et rédiger le plan 	•			•	2024	1	5 000 \$	5 000 \$
	23. Établir les modes de gestion adaptés aux différentes catégories de matières	<ul style="list-style-type: none"> Documenter les modes de gestion adaptés aux catégories de matières 	•			•	2024	1	5 000 \$	5 000 \$
	24. Produire des outils d'ISÉ (formation, guide de gestion, brochure informative, capsule, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Rédiger un guide/ une brochure informative Diffuser le guide auprès des personnes-ressources Offrir une formation aux ressources GMR 	•	•	•	•	2025	1	10 000 \$	10 000 \$
G- Organiser le suivi et la mise en œuvre du PGMR	25. Communiquer aux élus et aux citoyens la performance et l'avancement du plan d'action du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> Publier annuellement le bilan tiré du rapport de suivi du PGMR sur les sites web de la MRC et des municipalités 	•	•	•		2023	7	2 590 \$	370 \$
	26. Participer aux rencontres périodiques du Comité régional de GMR de la région de Chaudière-Appalaches	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer des rencontres avec le comité PGMR régional de Chaudière-Appalaches 	•		•		2023	7	10 500 \$	1 500 \$
Sous total - Orientation 1									1 041 085 \$	203 058 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
Orientation 2 : Planter un système de gestion des matières organiques (MO) adapté dans toutes les municipalités										
Desservir 100% de la population par la collecte des matières organiques et recycler 60% des MO du secteur résidentiel d'ici 2024										
A- Planter la gestion des MO (résidus alimentaires et verts)	27. Mettre en œuvre la compétence de la RICBS pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets, ainsi que pour le traitement des matières organiques	<ul style="list-style-type: none"> Déclarer et exercer la compétence de la RICBS sur les municipalités membres pour la gestion des déchets et des matières organiques (collecte, transport et traitement) 			•		2023	7	- \$	- \$
	28. Rédiger et valider les documents de l'entente avec l'entreprise retenue pour la gestion des MO	<ul style="list-style-type: none"> Rédiger les documents encadrant la gestion des MO Effectuer les démarches et le suivi auprès de l'entreprise retenue Effectuer le suivi de devis et des contrats 	•		•		2024	6	10 440 \$	1 740 \$
	29. Planter le scénario retenu de gestion des MO (traitement mécano-biologique «SHOC»)	<ul style="list-style-type: none"> Construire la plateforme et mettre en place les équipements Lancer les opérations de tri des déchets/'MO 	•	•	•		2024	6	4 400 000 \$	733 333 \$
B- Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement des citoyens et des ICI assimilables	30. Poursuivre les campagnes de formation et de sensibilisation à l'herbicyclage, au feuillicyclage et au compostage domestique	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les citoyens à la gestion sur place des résidus verts (herbicyclage, feuillicyclage) Mettre à jour les documents de formation Organiser des ateliers de formation et sensibilisation au compostage domestique, l'herbicyclage et le feuillicyclage Diffuser les documents sur le site web de la MRC, des municipalités et de la Régie 	•	•	•		2023	7	25 900 \$	3 700 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
	31. Réaliser une campagne de sensibilisation concernant le traitement des matières organiques (MO)	<ul style="list-style-type: none"> • Monter un plan de communication et le diffuser • Produire et diffuser les outils d'ISÉ spécifiques au traitement mécano-biologique • Concevoir des capsules, fiches informatives, publication web 	•	•	•		2024	5	80 000 \$	16 000 \$
C- Maintenir les programmes municipaux existants de collecte et d'apport volontaire des résidus verts (feuilles mortes, retailles de gazon, branches et arbres de Noël)	32. Poursuivre la collecte et l'apport volontaire des résidus verts dans toutes les municipalités	<ul style="list-style-type: none"> • Faire la promotion des collectes de la RICBS et des points de dépôt des municipalités • Établir et diffuser les dates de collecte la liste des points de dépôt sur le territoire 		•	•		2023	7	25 900 \$	3 700 \$
	33. Poursuivre le programme de collecte des sapins de Noël dans toutes les municipalités	<ul style="list-style-type: none"> • Faire la promotion de la collecte spéciale des sapins de Noël dans toutes les municipalités • Établir et diffuser les calendriers de collecte et les points de dépôt 		•	•		2023	7	16 800 \$	2 400 \$
Sous total - Orientation 2									4 559 040 \$	6 100 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
Orientation 3 : Accroître la performance en GMR des ICI (recyclage, MO, élimination)										
Offrir un accompagnement sur mesure à tous les ICI (avec contrats municipaux et privés)										
A- Poursuivre les programmes de récupération des plastiques agricoles et des tubulures d'érablières	34. Étendre à d'autres municipalités le service de collecte des plastiques agricoles et des tubulures d'érablières	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la collaboration avec agriRÉCUP et Environek Poursuivre la récupération des tubulures d'érablière et des plastiques agricoles sur le territoire 	•	•	•	•	2023	7	216 300 \$	30 900 \$
	35. Établir et faire connaître les points de dépôt de proximité pour les agriculteurs et les acériculteurs ainsi que les services de collecte	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les services de collecte et les points de dépôt auprès des agriculteurs et acériculteurs 	•	•	•		2023	7	5 880 \$	840 \$
B- Envisager l'intégration des ICI, sauf les industries agroalimentaires, dans le procédé de traitement mécano-biologique des MO (bioséchage)	36. Évaluer les modalités de gestion des MO applicables aux ICI	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les besoins des ICI générant des quantités importantes de MO Évaluer l'intérêt des ICI à faire partie du procédé TMB 	•	•	•		2026	4	14 000 \$	3 500 \$
C-Collaborer avec les intervenants du projet d'économie circulaire	37. Diffuser l'information auprès des ICI	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer aux ICI les informations relatives au projet d'économie circulaire Publier les opportunités d'affaires en lien avec l'économie circulaire sur les sites internet, réseaux sociaux, etc. 	•		•		2023	7	- \$	- \$
	38. Renforcer les synergies développées	<ul style="list-style-type: none"> Embaucher un agent en économie circulaire/éco-conseiller Faire connaître la plateforme d'échange Cibler les entreprises qui ont des matières avec un potentiel de valorisation 	•		•		2023	7	350 000 \$	50 000 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
		<ul style="list-style-type: none"> Inviter les ICI à participer aux événements de réseautage/maillage 								
	39. Diffuser les cas de succès sur le territoire ou ailleurs au Québec	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à l'affiche ou en vitrine les cas de succès 	•		•		2023	7	- \$	- \$
	40. Obtenir les données de GMR des ICI participants aux symbioses industrielles	<ul style="list-style-type: none"> Conclure des ententes de confidentialité avec les entreprises qui le désire Collecter les données des ICI participants au projet d'économie circulaire Tenir à jour un registre des données 	•		•		2023	7	11 300 \$	1 614 \$
D- Mettre en œuvre un programme d'ISÉ destiné aux ICI	41. Accompagner les ICI dans la mise en place de leur plan de GMR	<ul style="list-style-type: none"> Embaucher un éco-conseiller/agent en économie circulaire Évaluer les pratiques de GMR des ICI 	•		•		2023	7	- \$	- \$
	42. Favoriser l'adhésion des édifices de la MRC et des municipalités au programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE+ et accompagner les ICI qui veulent s'inscrire dans leurs démarches	<ul style="list-style-type: none"> Faire la promotion du programme de reconnaissance ICI on recycle + auprès des ICI Inscrire les bâtiments municipaux au programme de reconnaissance ICI on recycle + Accompagner, au besoin, les ICI dans la démarche 	•		•		2024	6	112 000 \$	18 667 \$
	43. Prévoir une section « sensibilisation et information » dédiée aux ICI sur les sites web de la MRC et de la RICBS: consignes de tri, matières recyclables, matières organiques	<ul style="list-style-type: none"> Mettre sur pieds la plateforme d'ISÉ destinée aux ICI 	•		•		2023	5	4 810 \$	962 \$
	44. Communiquer les bonnes pratiques de GMR dans les ICI (initiatives en saine gestion des matières résiduelles)	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à l'affiche ou en vitrine des sites internet, les ICI qui se démarquent en GMR Publiciser les bonnes pratiques 	•		•		2023	7	11 760 \$	1 680 \$
Sous total - Orientation 3									726 050 \$	108 163 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
Orientation 4 : Favoriser la collecte et le recyclage des résidus de CRD non-agrégats										
Recycler 70% des résidus de CRD non-agrégats										
A-Documenter les flux de résidus de CRD non-agrégats et s'assurer qu'ils font l'objet d'une saine gestion	45.Sensibiliser les gestionnaires des écocentres et des centres de tri CRD à la bonne gestion des résidus non-agrégats apportés par les citoyens ou les entrepreneurs	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir des activités de formation sur la gestion écologique des résidus de CRD à l'intention des employés des écocentres et centre de tri CRD: ateliers, kiosques, animations Établir un répertoire des récupérateurs (entreprises ou OBNL) de résidus de CRD non-agrégats Diffuser l'information via les réseaux sociaux et sites web des municipalités, MRC, Régie 	•		•		2023	7	21 000 \$	3 000 \$
	46.Tenir à jour un registre de données disponibles des résidus de CRD entrant et sortant des installations	<ul style="list-style-type: none"> Demander aux écocentres et aux centres de tri CRD de faire un bilan annuel, par catégorie de matières, de la destination des matières sortantes Bâtir une base de données des résidus de CRD récupérés 	•		•		2024	6	21 090 \$	3 515 \$
B-Produire un guide (aide-mémoire) de gestion écologique des résidus de CRD	47.Sélectionner un modèle de guide ou d'aide-mémoire et l'adapter aux résidus CRD de la MRC	<ul style="list-style-type: none"> Produire un guide de gestion écologique des résidus de CRD 	•	•	•		2023	1	7 500 \$	7 500 \$
	48.Diffuser le guide auprès des personnes chargées de l'émission des permis et le rendre accessible sur le site web des municipalités et de la MRC	<ul style="list-style-type: none"> Transmettre le guide aux municipalités et aux personnes ressources 	•	•	•		2024	6	3 000 \$	500 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
C- Inciter les citoyens et les entrepreneurs à valoriser les débris de CRD	49. Intégrer aux devis d'appel d'offres pour des travaux municipaux une disposition rendant obligatoire la récupération et la mise en valeur des résidus de CRD	<ul style="list-style-type: none"> Rédiger la disposition à intégrer aux devis municipaux Inciter les municipalités à adopter cette disposition dans leurs appels d'offres 	•	•	•		2024	6	10 360 \$	1 727 \$
	50. Diffuser les bonnes pratiques de gestion des résidus CRD par les municipalités	<ul style="list-style-type: none"> Publier et mettre à l'affiche des sites internet et réseaux sociaux les initiatives en saine gestion des résidus CRD 	•	•	•		2025	5	8 400 \$	1 680 \$
Sous total - Orientation 4									71 350 \$	17 922 \$

7.3 GOUVERNANCE ET ÉCHÉANCIER DE MISE EN ŒUVRE

À partir du moment où le PGMR révisé entre en vigueur, en 2023, le compteur démarre en vue de son échéance, sept ans plus tard. À moins que des modifications soient apportées aux dispositions de la LQE visant les PGMR, la MRC devra prévoir l'adoption d'un projet de PGMR révisé avant le cinquième anniversaire de sa mise en vigueur, c'est-à-dire en 2028 (les deux années subséquentes servent à mener la consultation publique et à faire approuver le projet de PGMR révisé par RECYC-QUÉBEC). Les travaux de planification et d'élaboration du projet de PGMR révisé nécessite généralement un an.

De plus, si la MRC de Beauce-Sartigan souhaite continuer son travail de collaboration avec les autres MRC de la région, elles devraient planifier, dès 2025, des rencontres entre les responsables GMR des MRC. Ces rencontres serviront autant à faire le point sur la mise en œuvre des orientations régionales qu'à planifier la prochaine ronde de révision des PGMR.

Le Tableau 39 illustre l'échéancier pour les étapes de mise en œuvre de renouvellement du PGMR. Il va de soi que l'échéancier sera ajusté en fonction du déroulement des différentes étapes. Certaines échéances inscrites dans la LQE sont toutefois incontournables.

Tableau 39: Mise en œuvre et renouvellement du PGMR

Étape de mise en œuvre	Échéance
Mise en vigueur du projet de PGMR révisé	Mars 2023*
Planification de la révision des PGMR par les MRC de Chaudières-Appalaches	Novembre 2025
Définition des orientations régionales et planification des PGMR collaboratifs à l'échelle régionale	Novembre 2026
Amorce des travaux de révision du PGMR de la MRC de Beauce-Sartigan	Mars 2027
Adoption d'un projet de PGMR révisé par le Conseil de la MRC de Beauce-Sartigan	Mars 2028
Consultation publique	Mars à mai 2028
Approbation du PGMR révisé 2030-2037 et mise en vigueur	Mars 2030

**La MRC a jusqu'en octobre 2023 pour mettre en vigueur son PGMR révisé, mais elle sera vraisemblablement prête à procéder plus tôt.*

7.4 CADRE FINANCIER

Le cadre financier permet d'établir le coût estimé de mise en œuvre du PGMR de même que les revenus attendus par la MRC ou les municipalités en gestion des matières résiduelles.

7.4.1 Estimation des coûts

Comme l'indique la synthèse des coûts de mise en œuvre des 44 mesures du PGMR (voir le tableau de l'**ANNEXE 7**), les coûts totaux sont estimés à 6,5 millions (\$). En ajoutant les coûts estimés du plan d'action régional, cela revient à près de quatre millions 6,6 M \$. De façon annuelle, cela donne environ 933 000\$, ou une moyenne autour de 17\$ par habitant.

En comparaison, le coût estimé de mise en œuvre du PGMR de la période 2016-2020 était de 3,9 millions (\$). Cela revenait à 782 000\$ par année d'application du PGMR.

7.4.2 Estimation des revenus

Les MRC de Beauce-Sartigan et ses municipalités peuvent également compter sur des revenus découlant de leurs activités en gestion des matières résiduelles. Il s'agit principalement de la redistribution des redevances à l'élimination et de la compensation des coûts municipaux de collecte sélective. Le Tableau 40 illustre les montants attendus durant la période d'application du PGMR 2023-2030 en se basant sur les montants perçus pour l'année 2020.

Tableau 40: Revenus associés à la gestion des matières résiduelles

REVENUS ESTIMÉS (2023-2030)	MONTANT (\$)
Redistribution des redevances à l'élimination (2020)	3,2 millions
Compensation des coûts de collecte sélective	10,4 millions

En ce qui concerne la compensation des coûts de collecte sélective, il faut noter que la modernisation du régime, à compter de 2025, entraînera sans doute des modifications dans les modalités de compensation.

D'autres revenus découlant des programmes de responsabilité élargie des producteurs (RÉP) et des programmes de financement de RECYC-QUÉBEC pourraient s'ajouter, mais s'avèrent plus difficiles à estimer pour l'instant. En somme, une bonne partie des revenus potentiels associés à la gestion des matières résiduelles pourrait financer la mise en œuvre des mesures du plan d'action du PGMR.

7.5 SURVEILLANCE ET SUIVI DU PGMR

En vertu de la LQE, la mise en œuvre du PGMR doit faire l'objet d'un mécanisme de surveillance et de suivi permettant de vérifier, périodiquement, l'application, le degré d'atteinte des objectifs de même que l'efficacité des mesures retenues. À cet égard, des indicateurs de performance ont été identifiés pour chacune des actions du plan. Elles font partie des éléments de description des actions, lesquels sont insérés à l'**ANNEXE 6**. L'objectif G du Plan d'action vise d'ailleurs le suivi de la mise en œuvre du PGMR. Cet objectif est accompagné de deux mesures correspondantes.

Par exemple, les activités de concertation entre les municipalités initiées par le Comité du PGMR doivent être maintenues. Ces activités pourraient s'étendre à l'échelle régionale par le biais de la participation de la MRC au Comité régional en GMR.

De plus, le cadre normatif du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles prévoit que la MRC transmette, avant le 30 juin de chaque année, un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR.

L'élaboration d'un plan de suivi annuel et les indicateurs de performance en fonction des objectifs et des mesures adoptées dans le cadre du présent PGMR serviront de tableau de bord au Comité du PGMR qui poursuivrait ses rencontres périodiques. De cette façon, le Comité pourra mesurer le niveau d'avancement, identifier les points forts, cerner les faiblesses et, le cas échéant, effectuer les ajustements au PGMR.

Comme le prévoit le plan d'action, les résultats et l'avancement de la mise en œuvre du PGMR seront présentés une fois par année aux élus. Ce rapport sera également accessible au grand public à partir du site web de la MRC et des municipalités.

ANNEXE 1 – SOURCES D'INFORMATION

agriRÉCUP (2021). Programmes et Événements au Québec.

Andréanne Huot (2017). Une première boutique écoresponsable et zéro déchet en Beauce. L'Éclaireur Progrès. Banque du Canada (2021). L'indice du prix à la consommation depuis 2000.

Centre régional de traitement de la matière organique (CRTMO) (2021). Une nouvelle nature : le site de compostage permettra la révégétalisation des haldes minières.

Centre régional de traitement de la matière organique (CRTMO) (2021). Tonnage de matières reçues des municipalités de la MRC des Appalaches en 2019.

Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (2020). Données portant sur le secteur bioalimentaire de la MRC de Beauce-Sartigan.

Emploi-Québec (2021). Information sur le marché du travail (IMT). Répertoire d'entreprises de 5 employés et plus.

Fédération canadienne des municipalités (FCM) (2021). Fonds municipal vert. Études de faisabilité et projets pilotes.

Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) (2021). Procédé Shoc.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021a). Projections de ménages : nombre des ménages privés selon le groupe d'âge de la personne référence, MRC du Québec, scénario A - Référence, 2020-2041.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021b). Projections de population – MRC : principaux résultats des perspectives démographiques des MRC du Québec, 2020-2041.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021c). Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC et ensemble du Québec.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021d). Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions.

Isabelle Porter (2021). Faire du compost à même les ordures. Le Devoir.

L'Éclaireur Progrès (2017). La MRC Beauce-Sartigan songe à des alternatives au bac brun.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) (2020). Données portant sur le secteur bioalimentaire de la MRC de Beauce-Sartigan.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage.

- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021). Aide aux composteurs domestiques et communautaires.
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Données d'élimination des matières résiduelles au Québec. 2019. Données d'élimination par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine.
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Redistribution des redevances supplémentaires selon la performance territoriale.
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2014). Lieux d'enfouissement technique autorisés et exploités.
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). (2020). Décret de population (applicable à la population des municipalités en 2019).
- Moisson Beauce (2020). Territoire desservi par Moisson Beauce en 2019 et quantités d'aliments récupérées.
- MRC de Beauce-Sartigan (2016). Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020.
- MRC de Beauce-Sartigan (2015). Schéma d'aménagement et de développement révisé (schéma d'aménagement original adopté en 2004 – Règlement 2004-71).
- MRC de Beauce-Sartigan (2019). Rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR de la MRC de Beauce-Sartigan –2018.
- MRC de Beauce-Sartigan (2020). Rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR de la MRC de Beauce-Sartigan –2019.
- MRC Robert-Cliche (2020). État de situation – Plastiques agricoles 2020.
- Municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan (2021). Données fournies concernant les quantités de déchets, de matières recyclables, de matières organiques, de résidus de CRD, de boues de fosses septiques et de boues de stations d'épuration éliminées et récupérées en 2019.
- Publications du Québec (2021). Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2).
- Publications du Québec (2021). Loi sur les compétences municipales (C-47.1).
- RECYC-QUÉBEC. (2021). Programme de reconnaissance « ICI on recycle + ».
- RECYC-QUÉBEC (2021). Carte des installations de tri des matières recyclables, CRD, écocentres et traitement des matières organiques.
- RECYC-QUÉBEC. (2020). Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.
- RECYC-QUÉBEC. (2020). Données déclarées à RECYC-QUÉBEC par les organismes municipaux dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables – Compensation 2019.

- RECYC-QUÉBEC. (2020). Guide d'accompagnement de révision des PGMR à l'intention des organismes municipaux – Version 2 (octobre 2020).
- RECYC-QUÉBEC (2020). Note méthodologique : Mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR.
- RECYC-QUÉBEC (2020). Aide-mémoire : Adaptation à la réalité régionale des objectifs du PGMR.
- RECYC-QUÉBEC (2020). Révision des PGMR - Exemples de mesures pour chacune des thématiques identifiées.
- RECYC-QUÉBEC. (2020). Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR – version janvier 2020.
- RECYC-QUÉBEC. (2020). Notes méthodologiques de l'outil d'inventaire : mise à jour et interprétation.
- RECYC-QUÉBEC et Chamard stratégies environnementales (2021). Diagnostic des contrats municipaux : Dans le cadre de la transition vers la modernisation de la collecte sélective, août 2021.
- Régie intermunicipale du comté de Beauce Sud (RICBS) (2021). Lieu d'enfouissement technique (LET).
- Régie intermunicipale du comté de Beauce Sud (RICBS) (2020). Rapport annuel 2019.
- SANITAIRE FORTIER (2021). Écocentres – Les matériaux acceptés sans frais à Thetford Mines.
- SANITAIRE FORTIER (2021). Nos centres de tri de matériaux secs à Thetford Mines et en Beauce.
- SOLINOV. (2013). Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l'alimentation. RT01-40412.
- Statistiques Canada (2019). Profil du recensement, recensement de 2016 – MRC de Beauce-Sartigan.
- Union de producteurs agricoles (UPA) (2018). Récupération et valorisation des plastiques utilisés dans l'enrobage des fourrages par les entreprises agricoles des MRC Robert-Cliche et de Beauce-Sartigan (réalisation : Kathryn Vachon, agronome).
- Ville de Saint-Georges (2019). Calendrier des cueillettes.
- Ville de Saint-Georges (2021), Cueillette des déchets et matières résiduelles.
- Ville de Saint-Georges (2021). Ouverture de l'Écocentre le 19 avril.

ANNEXE 2 – PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE DE LA MRC

Tableau 41 : Taille des ménages des municipalités de la MRC

	2011	2016		
	Nombre de ménages	Population totale (Habitants)	Nombre de ménages	Nombre de personnes/ménage
Total	21 795	52 406	22 860	2,3

Source : Statistiques Canada, Profil du recensement de la population de 2011 et 2016

Il est aussi important de noter que le nombre de ménages a augmenté entre 2011 et 2016, mais que le nombre de personnes par ménage a baissé pour s'établir à une moyenne de 2,2 personnes contre 2,9 personnes par ménage en 2011.

Tableau 42: Évolution démographique 2016-2041

Perspective démographique	2016	2021	2026	2031	2036	2041	Variation 2016-2041
Population	52 700	54 000	54 900	55 500	55 700	55 800	5,9 %
Nombre de ménages privés	22 902	23 815	24 388	24 772	24 956	24 879	8,9 %
Nombre moyen de personnes par ménage	2,3	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2	

Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ), Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2016-2041

Tableau 43: Profil des unités d'occupation résidentielles

Municipalité	Permanente			Saisonnnière	Total
	Unifamiliale	2 à 9 unités	10 unités et plus	Chalets	
La Guadeloupe	527	245	44	14	830
Lac-Poulin	75	6	0	78	159
Notre-Dame-des-Pins	592	166	0	3	761
Saint-Benoît-Labre	627	89	10	106	832
Saint-Côme-Linière	1 152	202	21	147	1 522
Saint-Éphrem-de-Beauce	816	187	31	23	1 057
Saint-Évariste-de-Forsyth	223	29	0	73	325
Saint-Gédéon-de-Beauce	810	119	0	32	961
Saint-Georges	9 862	4 476	955	125	15 418
Saint-Hilaire-de-Dorset	40	2	0	16	58
Saint-Honoré-de-Shenley	592	78	0	14	684

Municipalité	Permanente			Saisonnière	Total
	Unifamiliale	2 à 9 unités	10 unités et plus	Chalets	
Saint-Martin	929	185	45	47	1 206
Saint-Philibert	149	4	0	16	169
Saint-René	323	18	0	15	356
Saint-Simon-les-Mines	214	22	0	13	249
Saint-Théophile	352	20	10	129	511
Total	17 283	5 848	1 116	851	25 098

Source : Sommaire des rôles de l'évaluation foncière pour l'année 2019, compilation MRC

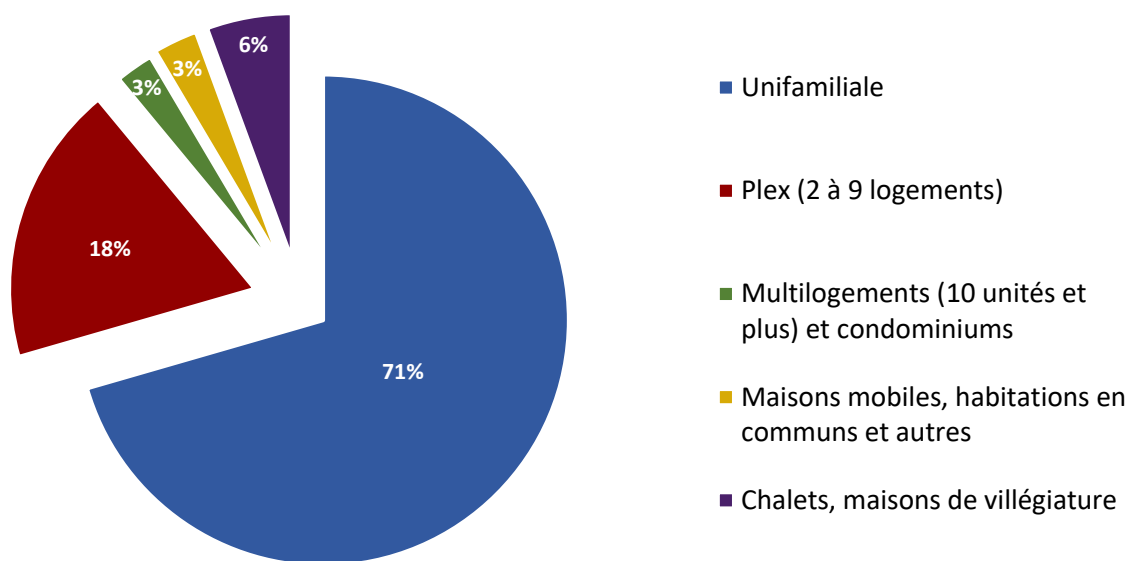


Figure 17: Répartition des unités d'occupation résidentielle selon le type d'immeuble

Tableau 44: Profil des unités d'occupation ICI selon le type d'activité

	Industries	Commerces	Institutions	TOTAL
La Guadeloupe	14	55	17	86
Lac-Poulin	0	1	2	3
Notre-Dame-des-Pins	7	46	8	61
Saint-Benoît-Labre	9	35	7	51
Saint-Côme-Linière	7	57	14	78
Saint-Éphrem-de-Beauce	29	64	9	102

	Industries	Commerces	Institutions	TOTAL
Saint-Évariste-de-Forsyth	6	6	9	21
Saint-Gédéon-de-Beauce	7	29	11	47
Saint-Georges	69	560	105	734
Saint-Hilaire-de-Dorset	0	1	2	3
Saint-Honoré-de-Shenley	13	31	16	60
Saint-Martin	9	30	12	51
Saint-Philibert	1	3	3	7
Saint-René	0	5	4	9
Saint-Simon-les-Mines	0	1	5	6
Saint-Théophile	1	8	8	17
TOTAL	172	932	232	1336

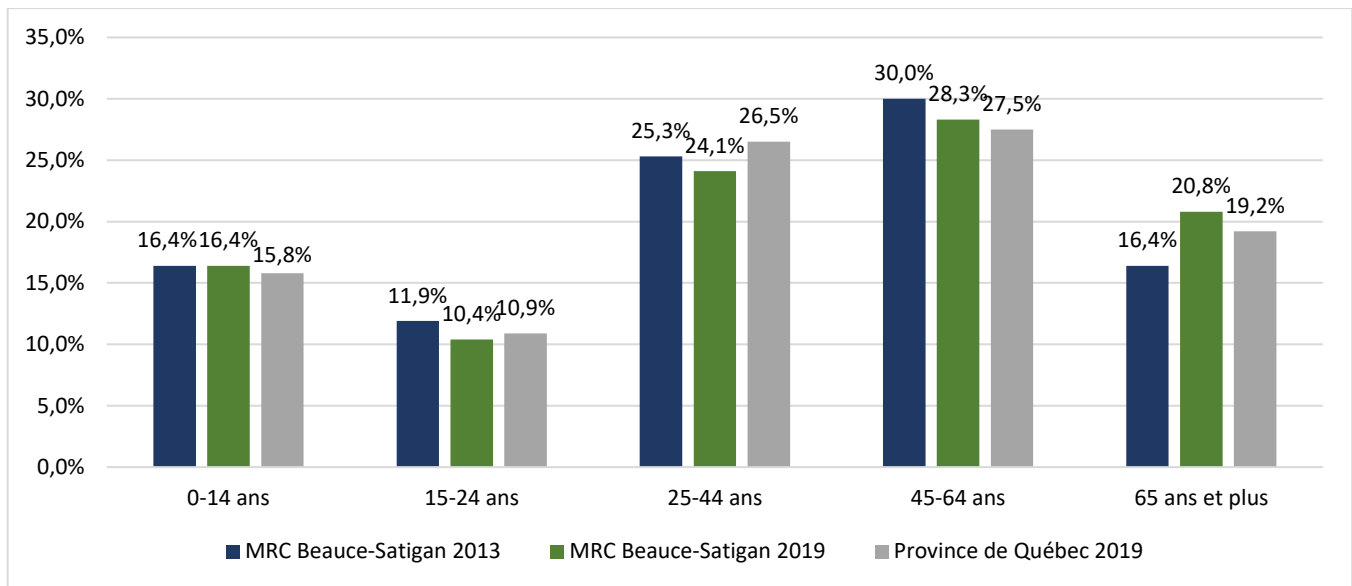


Figure 18: Tranches d'âge de la population

Source : Institut de la Statistique du Québec (ISQ), 2019

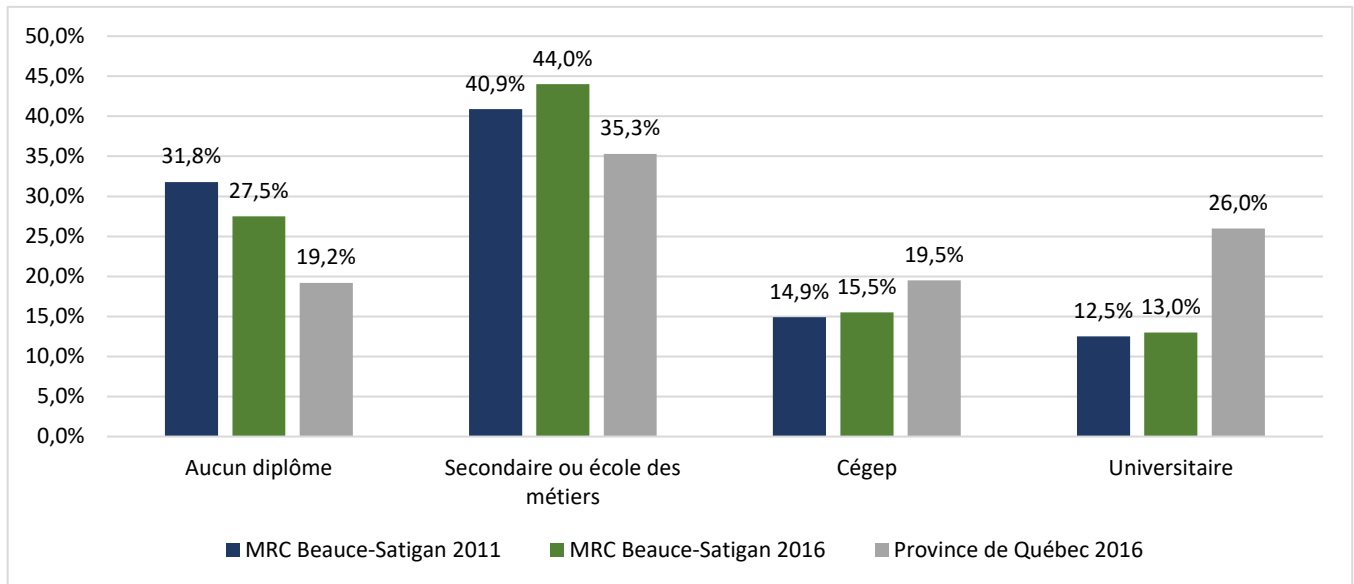


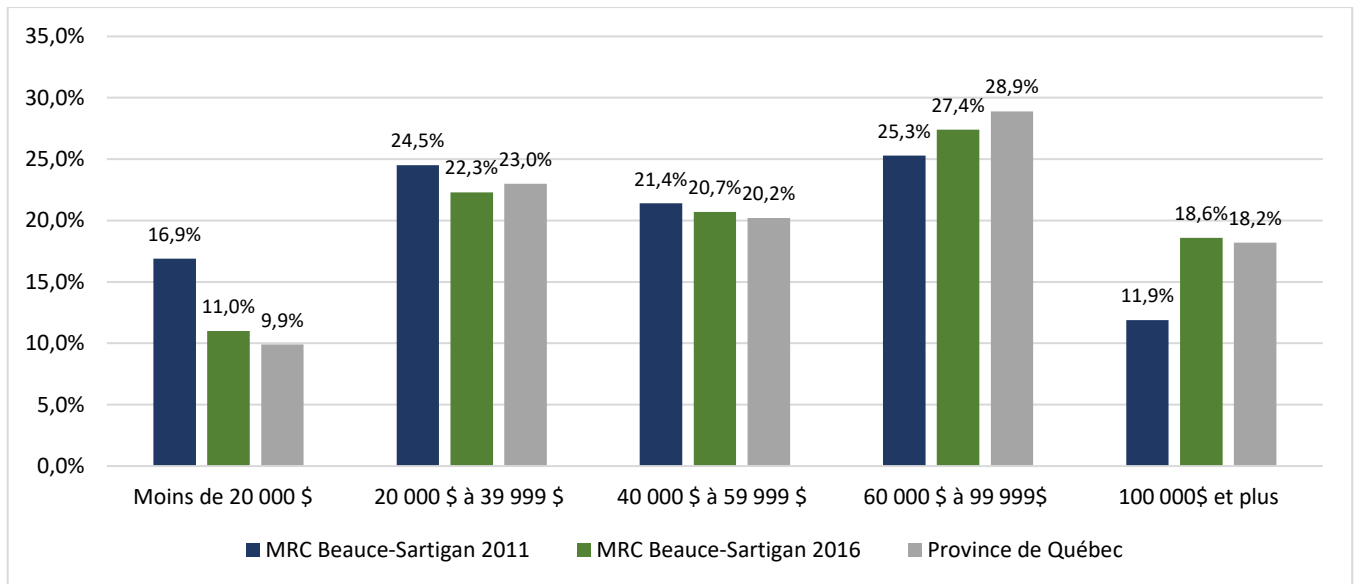
Figure 19: Niveau de scolarité de la population âgée de 15 ans et plus

Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et Profil du recensement de 2016

Tableau 45: Revenu annuel des ménages

Revenu total du ménage pour les ménages privés	Répartition		
	MRC 2010	MRC 2015	Québec 2015
Moins de 20 000 \$	16,9 %	11 %	9,9 %
20 000 \$ à 39 999 \$	24,5 %	22,3 %	23,0 %
40 000 \$ à 59 999 \$	21,4 %	20,7 %	20,2 %
60 000 \$ à 99 999\$	25,3 %	27,4 %	28,9 %
100 000\$ et plus	11,9 %	18,6%	18,2 %

Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et Profil du recensement de 2016



Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et Profil du recensement de 2016

Figure 20 : Revenu annuel des ménages: comparaison avec la moyenne du Québec

Tableau 46: Indicateurs économiques

Situation d'activité	Répartition	
	2010	2015
Taux d'activité	66,6 %	66,6%
Taux de chômage	4,7 %	4,8%

Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et Profil du recensement de 2016

ANNEXE 3 – POINTS DE DÉPÔT DES PRODUITS DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

Le Tableau 47 présente les points de dépôts situés dans la MRC de Beauce-Sartigan où les citoyens peuvent disposer de la peinture usagée et ses contenants.

Tableau 47 : Points de dépôt pour la peinture usagée et ses contenants dans la MRC de Beauce-Sartigan

Récupérateur	Adresse
BMR - La Coop Alliance	470, route 271 Sud, Saint-Éphrem-de-Beauce, Québec, G0M 1R0
BMR - La Coop Alliance	715, boulevard Dionne, Saint-Georges, Québec, G5Y 5V7
Canac - Saint-Georges	15700, 1 ière Avenue, Saint-Georges, Québec, G5Y 2A3
Canadian Tire - Saint-Georges	500, 107ième Rue, Saint-Georges, Québec, G5Y 8K1
Dépôt La Guadeloupe	22e avenue, La Guadeloupe, Québec, G0M 1G0
Dépôt Notre-Dame-des-Pins	2790 1re avenue, Notre-Dame-des-Pins, Québec, G0M1K0
Dépôt St-Gédéon-de-Beauce	401 rue de l'Église, Saint-Gédéon-de-Beauce, Québec, G0M1T0
Quincaillerie SC Roy St-Ephrem	36, route 271 Nord, Saint-Éphrem-de-Beauce, Québec, G0M 1R0
Régie du Comté de Beauce-Sud	695 rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière, Québec, G0M 1J0
RONA Saint-Georges	777, 150e rue, Saint-Georges, Québec, G5Y 0J1
Sanitaire Fortier	1825, 95 ième rue, Saint-Georges, Québec, G5Y 8J1

Le Tableau 48 présente les points de dépôts situés dans la MRC de Beauce-Sartigan où les citoyens peuvent disposer des piles usagées.

Tableau 48 : Points de dépôt pour les piles dans la MRC de Beauce-Sartigan

Récupérateur	Adresse
Bureau en gros	8585 boul. Lacroix, Saint-Georges, Québec, G5Y 5L6
Canadian Tire	500 107e rue, Saint-Georges, Québec, G5Y 8K1
Jean Coutu	1995 boul. Dionne, Saint-Georges, Québec, G5Y 3W7
Jean Coutu	11 400 1re avenue, Saint-Georges, Québec, G5Y 5S4
Jean Coutu	9015 boul. Lacroix, Saint-Georges, Québec, G5Y 2B4
Poste Canada	122 1re avenue Est, Saint-Martin, Québec, G0M 1B0
Poste Canada	442 rue Principale, Saint-Honoré-de-Shenley, Québec, G0M 1B0
Poste Canada	616 rue Principale, Saint-Théophile, Québec, G0M 2A0
Poste Canada	599 avenue St-Jean-de-la-Lande, Saint-Georges, Québec, G5Z 0K0
Poste Canada	307 rue Principale, Saint-Evariste-de-Forsyth, Québec, G0M 1S0
Poste Canada	476 14e avenue, La Guadeloupe, Québec, G0M 1G0
Poste Canada	14 200 boul. Lacroix, Saint-Georges, G5Y 1A0
Poste Canada	2715 1re, Notre-Dame-des-Pins, Québec, G0M 1K0

Récupérateur	Adresse
Poste Canada	387 rue Principale, Saint-Philibert, Québec, G0M 1X0
RONA	777 150 e rue, Saint-Georges, Québec, G5Y 0J1

Le Tableau 49 présente les points de dépôts situés dans la MRC de Beauce-Sartigan où les citoyens peuvent disposer de leurs lampes au mercure et de leurs tubes fluorescents.

Tableau 49: Points de dépôt pour les ampoules au mercure dans la MRC de Beauce-Sartigan

Récupérateur	Adresse
Bureau municipal Notre-Dame-des Pins	111, 30e Rue, Notre-Dame-des-Pins, Québec, G0M 1K0
CANAC Saint-Georges	15700, 1ère Avenue, Saint-Georges, Québec, G5Y 2A3
Écocentre La Guadeloupe	380 23e Avenue, La Guadeloupe, Québec, G0M 1G0
Municipalité Saint-Gédéon-de-Beauce	127-A, 1ière Avenue Sud, Saint-Gédéon-de-Beauce, Québec, G0M 1T0
Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud	695, rang St Joseph , Saint-Côme-Linière, Québec, G0M 1J0
RONA Saint-Georges	777, 150e Rue, Saint-Georges, Québec, G5Y 0J1
Sanitaire Fortier	1825, 95e rue, Saint-Georges, G5Y 8J3

Le Tableau 50 présente les points de dépôts situés dans la MRC de Beauce-Sartigan où les citoyens peuvent disposer de leurs produits électroniques.

Tableau 50 : Points de dépôt pour les produits électroniques dans la MRC de Beauce-Sartigan

Récupérateur	Adresse
Claude Fortier Radio-TV Détaillant	540, 8e rue Est, La Guadeloupe, Québec, G0M 1G0
Écocentre la Guadeloupe Citoyens et ICI	380, 23e Avenue, La Guadeloupe, Québec, G0M 1G0
Claude Fortier Radio-TV Détaillant	540, 8e rue Est, La Guadeloupe, Québec, G0M 1G0
Écocentre la Guadeloupe Citoyens et ICI	380, 23e Avenue, La Guadeloupe, Québec, G0M 1G0
Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (Citoyens et ICI)	695, rang Saint-Joseph, Saint-Côme-Linière, Québec, G0M 1J0
Électrobac-Carrefour Saint-Georges – Cominar Électrobac	8585, boul. Lacroix, Saint-Georges, Québec, G5Y 5L6
Bureau en Gros – Saint-Georges Détaillant	8585, boul. Lacroix, Saint-Georges, Québec, G5Y 5L6
Centre Hi-Fi Saint-Georges – Système Électronique Larivière Détaillant	573, 90 ième rue, Saint-Georges, Québec, G5Y 3L1
Électrobac-IGA Extra St-Georges de Beauce Électrobac	8980, boul. Lacroix, Saint-Georges, Québec, G5Y 5E2
Ameublements Tanguay Détaillant	8955, boul. Lacroix, Saint-Georges, Québec, G5Y 5H5
Visionic Informatique inc. Détaillant	10750, boul. Lacroix, Saint-Georges, Québec, G5Y 1K3

Récupérateur	Adresse
Électrobac-Carrefour Saint-Georges – Cominar Électrobac	8585, boul. Lacroix, Saint-Georges, Québec, G5Y 5L6
Bureau en Gros – St-Georges Détaillant	8585, boul. Lacroix, Saint-Georges, Québec, G5Y 5L6
Électrobac-IGA Extra St-Georges de Beauce Électrobac	8980, boul. Lacroix, Saint-Georges, Québec, G5Y 5E2
Ameublements Tanguay Détaillant	8955, boul. Lacroix, Saint-Georges, Québec, G5Y 5H5
Visionic Informatique inc. Détaillant	10750, boul. Lacroix Saint-Georges Québec G5Y 1K3
Beauce Informatek Détaillant	34, Route 271 sud, Saint-Éphrem-de-Beauce Québec G0M 1R0
Centre Hi-Fi Saint-Georges – Système Électronique Larivière Détaillant	573, 90 ième rue, Saint-Georges Québec G5Y 3L1

Le Tableau 51 présente les points de dépôts situés dans la MRC de Beauce-Sartigan où les citoyens peuvent disposer des huiles usées et des antigels ainsi que de leurs filtres et contenants.

Tableau 51 : Point dépôt pour les huiles usées, les antigels, les filtres et les contenants dans la MRC Beauce-Sartigan

Récupérateur	Adresse
Excavation Doris Drouin	495, rue Lapointe, Saint-Honoré-de-Shenley, Québec G0M 1V0
Garage Nicolas Paquet Inc	673, rue Principale, Saint-Théophile, Québec G0M 2A0
GM - Saint-Georges Chevrolet Buick Cadillac GMC	520, 87ème rue, Saint-Georges-de-Beauce, Québec G5Y 7L9

Récupérateur	Adresse
Jonction Métaux Inc.	7373 127ème rue, Saint-Georges-de-Beauce, Québec G5Y 5B9
Municipalité de La Guadeloupe	380, 23e Avenue, La Guadeloupe, Québec G0M 1G0
Municipalité de Notre-Dame-des-Pins	2790, 1ere avenue, Notre-Dame-des-Pins, Québec G0M 1K0
Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud	695, Rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière, Québec G0M 1J0
Sanitaire Fortier	1825, 95ème rue, Saint-Georges-de-Beauce, Québec G5Y 8J1
TOYOTA - Saint-Georges Toyota	8865, boul Lacroix, Saint-Georges-de-Beauce, Québec G5Y 5E2

ANNEXE 4 – RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE L'INVENTAIRE (OUTIL)

Secteur Résidentiel - Résultats - Beauce-Sartigan

Version 2020

MATIÈRES RECYCLABLES
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	4 101 t	727 t	4 827 t
Métal	255 t	196 t	451 t
Plastique	644 t	953 t	1 597 t
Verre	1 075 t	300 t	1 376 t
Total	6 075 t	2 176 t	8 251 t

MATIÈRES ORGANIQUES DES
UNITÉS RÉSIDENTIELLES
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Branches et sapins de Noël	22 t	0 t	22 t
Résidus verts	402 t	1 923 t	2 325 t
Résidus alimentaires	196 t	3 352 t	3 548 t
Autres résidus organiques	0 t	2 649 t	2 649 t
Total	621 t	7 924 t	8 545 t

BOUES MUNICIPALES
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	3 790 t mh	1 t mh	3 791 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	897 t mh	0 t mh	897 t mh
Total	4 687 t mh	1 t mh	4 688 t mh

VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU)
(Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Véhicules hors d'usage	2 509 t	0 t	2 509 t

TEXTILE
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Textiles	303 t	515 t	819 t

AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets des centres de tri et des centres de valorisation des matières organiques (Données de l'outil)	0 t	848 t	848 t
Ä Centre de tri	0 t	828 t	828 t
Ä Centre de valorisation des M.O.	0 t	20 t	20 t
Résidus domestiques dangereux (RDD) (Données de l'outil)	116 t	163 t	279 t
Encombrants (Données de l'outil)	1 188 t	231 t	1 419 t
Ä Métalliques	1 178 t	109 t	1 287 t
Ä Non-métalliques	10 t	122 t	132 t
Total	1 304 t	1 241 t	2 546 t

RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)

	Éliminé
Résidus ultimes	90 t

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et carton	4 101 t	727 t	4 827 t
Métal	255 t	196 t	451 t
Plastique	644 t	953 t	1 597 t

Verre	1 075 t	300 t	1 376 t
Branches et sapins de Noël	22 t	0 t	22 t
Résidus verts	402 t	1 923 t	2 325 t
Résidus alimentaires	196 t	3 352 t	3 548 t
Autres résidus organiques	0 t	2 649 t	2 649 t
Véhicules hors d'usage	2 509 t	0 t	
Textiles	303 t	515 t	819 t
Rejets des centres de tri	0 t	828 t	828 t
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	20 t	20 t
Résidus domestiques dangereux (RDD)	116 t	163 t	279 t
Encombrants métalliques	1 178 t	109 t	1 287 t
Encombrants non-métalliques	10 t	122 t	132 t
Résidus ultimes	0 t	90 t	90 t
TOTAL (sans boues)	10 813 t	11 947 t	22 760 t
TOTAL estimé par l'outil (sans boues)	8 748 t	12 076 t	20 824 t
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	3 790 t mh	1 t mh	3 791 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	897 t mh	0 t mh	897 t mh
TOTAL boues	4 687 t mh	1 t mh	4 688 t mh
TOTAL boues estimé par l'outil	1 840 t mh	2 581 t mh	4 420 t mh

Secteur ICI - Résultats - Beauce-Sartigan

Version 2020

MATIÈRES RECYCLABLES
(Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et Carton	4 575 t	4 161 t	8 736 t
Métal	484 t	569 t	1 054 t
Plastique	445 t	2 220 t	2 666 t
Verre	225 t	566 t	792 t
Total	5 730 t	7 517 t	13 247 t

MATIÈRES ORGANIQUES

	Récupéré	Éliminé	Généré
Industries de transformation agroalimentaire (Données de l'outil)	1 314 t	31 t	1 345 t
Commerces, institutions et autres industries (Données de l'outil)	338 t	4 631 t	4 969 t
Ä Résidus verts (t)	0 t	528 t	528 t
Ä Résidus alimentaires	338 t	3 338 t	3 677 t
Ä Autres résidus organiques	0 t	764 t	764 t
Total	1 652 t	4 662 t	6 314 t

AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES
(Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	781 t	781 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	1 726 t	1 726 t
Total	0 t	2 508 t	2 508 t

RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)

	Éliminé		
Résidus ultimes		478 t	
TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI			
	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	4 575 t	4 161 t	8 736 t
Métal	484 t	569 t	1 054 t
Plastique	445 t	2 220 t	2 666 t
Verre	225 t	566 t	792 t
Industries de transformation agroalimentaire	1 314 t	31 t	1 345 t
Résidus verts (t)	0 t	528 t	528 t
Résidus alimentaires	338 t	3 338 t	3 677 t
Autres résidus organiques	0 t	764 t	764 t
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	781 t	781 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	1 726 t	1 726 t
Résidus ultimes	0 t	478 t	478 t
TOTAL	7 468 t	15 418 t	22 886 t
TOTAL estimé par l'outil	7 044 t	15 503 t	22 548 t

Secteur CRD - Résultats - Beauce-Sartigan

Version 2020

RÉSIDUS DE CRD**(Données de l'outil)**

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Agrégats	25 029 t	1 545 t	26 574 t
Non-agrégats :	6 143 t	7 354 t	13 497 t
Ä Bois de construction	5 933 t	3 288 t	9 220 t
Ä Gypse	57 t	1 505 t	1 561 t
Ä Bardeaux d'asphalte	153 t	1 261 t	1 414 t
Ä Autres	0 t	1 301 t	1 301 t
Total	31 171 t	8 899 t	40 070 t

**TOTALITÉ DES RÉSIDUS DE TYPE
CRD**

	Récupéré	Éliminé	Généré
Agrégats	25 029 t	1 545 t	26 574 t
Gypse	57 t	1 505 t	1 561 t
Bardeaux d'asphalte	153 t	1 261 t	1 414 t
Autres	0 t	1 301 t	1 301 t
Bois de construction	5 933 t	3 288 t	9 220 t
TOTAL	31 171 t	8 899 t	40 070 t
TOTAL estimé par l'outil	31 171 t	8 899 t	40 070 t

Résultats globaux - Beauce-Sartigan

Version 2020

	Récupéré	Éliminé	Généré
PAPIER/CARTON	8 676 t	4 888 t	13 563 t
MÉTAL	739 t	765 t	1 505 t
PLASTIQUE	1 089 t	3 174 t	4 263 t
VERRE	1 301 t	867 t	2 168 t
MATIÈRES ORGANIQUES	2 273 t	12 586 t	14 859 t
RÉSIDUS DE CRD	31 171 t	8 899 t	40 070 t
RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	116 t	163 t	279 t
AUTRES RÉSIDUS	4 001 t	4 102 t	8 103 t
RÉSIDUS ULTIMES		568 t	568 t
TOTAL (sans boues)	49 452 t	36 265 t	85 717 t
BOUES MUNICIPALES	4 687 t mh	1 t mh	4 688 t mh

Calculateur contenants consignés - 2018-2019

Contenants consignés 2019

VENTE	Poids (tonne métrique)	Taux par habitant (TM/hab)	Total MRC
Aluminium	25 207	0,00299	160,3
Plastique	6 790	0,00081	43,2
Verre	34 508	0,00409	219,5
Total	66 505		423,0

RÉCUPÉRATION	Poids (tonne métrique)	Taux par habitant (TM/hab)	Total MRC
Aluminium	17 767	0,00211	113,0
Plastique	4 441	0,00053	28,2
Verre	20 499	0,00243	130,4
Total	42 707		271,7

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/calculs-contenants-consignes-pgmr.xlsx>

Calculateur pneus - 2019

Pneus - 2019

	Pneus d'autos et camionnettes	Petits pneus	Pneus de poids lourd	Pneus de chariot élévateur	Nombre total de pneus récupérés	Tonnage TM
Beauce-Sartigan	76 752	1 108	4 165	254	82 279	1 000,31

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/calculs-pneus-pgmr.xlsx>

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES				PÉRIODE		BUDGET	
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Comité CA	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
ACQUISITION DE CONNAISSANCES DES ICI																			
1- Obtenir des données réelles en lien avec la GMR dans les ICI 2- Accompagner les ICI dans la GMR en vue d'accroître la performance régionale	R2. Développer une stratégie commune visant à améliorer la connaissance des ICI sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> Documenter les façons de faire et s'inspirer des facteurs de succès d'autres régions, villes 	•						•				•	2023	1	180 000,00 \$	30 000,00 \$		
		<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un portrait (théorique) des ICI par secteur d'activité au niveau de chacune des MRC: matières générées, habitudes actuelles en GMR 	•								•		•		2023			1	
		<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un échantillonnage des ICI par secteurs d'activité/type de matières résiduelles générées pour des fins d'inventaires ou de caractérisations 	•								•		•		2024			2	
		<ul style="list-style-type: none"> Bonifier les données du terrain avec celles obtenues dans le cadre des synergies régionales 	•								•		•		2024			1	
		<ul style="list-style-type: none"> Unifier les projets d'économie circulaire sur le territoire et synchroniser les efforts déployés vers une meilleure connaissance des flux de matières résiduelles générées 	•			•	•				•	•	•		2023			4	
		<ul style="list-style-type: none"> S'appuyer sur les projets régionaux en économie circulaire pour sensibiliser les ICI à l'importance d'optimiser les procédés de gestion des matières résiduelles 	•				•				•		•		2023			7	
		<ul style="list-style-type: none"> Mettre en commun les informations et réaliser un diagnostic régional pour situer le niveau d'avancement et mieux cibler les besoins propres à chaque MRC 	•								•	•	•	•	2025			2	
<ul style="list-style-type: none"> Prévoir ou renforcer les incitatifs à la participation des ICI: sensibilisation des ICI sur le pourquoi de la démarche, utilisation de la réglementation, tarification incitative, certification régionale pour faire rayonner les ICI qui prennent part à la démarche (vitrine de la MRC/villes) 	•				•				•		•	•	2025	1					
OPTIMISATION DES COLLECTES																			
1- Réduire les coûts de GMR à travers des économies d'échelles 2- Réduire les impacts environnementaux (GES) induits par la collecte des matières résiduelles	R3. Identifier et mettre en place les opportunités d'optimisation des services de collecte en GMR	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une analyse économique des coûts réels des différents services de GMR afin d'en ressortir les meilleures pratiques et facteurs de succès 	•	•					•	•			•		•	2023	1	75 000,00 \$	12 500,00 \$
		<ul style="list-style-type: none"> Collaborer avec les entrepreneurs de collecte pour envisager les possibilités d'optimisation et d'uniformisation des services offerts: proposition d'un bordereau de prix détaillé et uniforme pour l'ensemble des MRC/municipalité 	•	•							•		•		2023	1			
		<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les pistes d'optimisation possibles ainsi que les potentiels bénéfiques (économiques, environnementaux), incluant d'éventuels regroupements 	•	•							•		•	•	2024	1			
		<ul style="list-style-type: none"> Mettre en application les pistes d'optimisation retenues (jusqu'à 2030) 	•	•							•	•	•		2025	5			

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES				PÉRIODE		BUDGET			
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Comité CA	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel		
STRATÉGIE DE GESTION DES ENCOMBRANTS																					
1- Uniformiser à l'échelle régionale, les modes de collectes des encombrants 2- Détourner de l'élimination les encombrants potentiellement réutilisables et recyclables	R4. Développer une stratégie régionale de gestion des encombrants en priorisant la hiérarchie des 3RV	• Réaliser un portrait régional des modes de gestion des encombrants et valider la faisabilité d'uniformiser les pratiques à l'échelle régionale: collecte sur appel, collecte spéciale, apport volontaire	•			•							•		•	•	2023	1	45 000,00 \$	7 500,00 \$	
		• Interdire par règlement la collecte des encombrants avec celle des déchets et rendre obligatoire leur mise en valeur	•								•	•		•		•	•	2024			1
		• Produire un bordereau de prix uniforme et plus détaillé afin de connaître les coûts associés aux collectes des encombrants		•				•	•					•		•	•	2024			1
STRATÉGIE DE RÉEMPLOI																					
1- Acquérir des connaissances sur les meilleures pratiques de réemploi 2- Mettre en place la stratégie de réemploi	R5. Adopter une stratégie régionale de réemploi	• Documenter les bonnes pratiques et les acteurs de la région au niveau du réemploi de matières résiduelles	•			•							•		•		2023	1	65 400,00 \$	10 900,00 \$	
		• Réaliser une étude afin de définir les gisements potentiels d'encombrants, de résidus de CRD et d'autres matières (textiles) potentiellement réutilisables	•			•								•		•		2024			1
		• Évaluer la faisabilité et la stratégie d'implantation d'un 'Carrefour Chaudière-Appalaches' de réemploi	•			•								•		•		2025			2
		• Collaborer avec les organismes du milieu: main d'oeuvre, partage du savoir-faire et des installations	•	•		•								•	•	•		2023			7
OPTIMISATION DES ÉCOCENTRES																					
1- Bonifier les services offerts dans les écocentres 2- Uniformiser les pratiques au niveau régional	R6. Uniformiser le fonctionnement des écocentres à l'échelle régionale	• Réaliser le portrait des écocentres existants sur le territoire ; par MRC ou par municipalité (services offerts, horaire d'ouverture, installations, conformité, sécurité, etc.)		•	•								•		•		2024	1	120 000,00 \$	20 000,00 \$	
		• Élaborer un cadre de gestion applicable à tous les écocentres de la région (aménagement, services offerts, horaire d'ouverture, collecte des données) afin d'uniformiser les pratiques et message en GMR aux usagers		•	•									•		•		2025			3
		• Développer des synergies avec des projets de réemploi des encombrants et des résidus CRD		•	•	•								•		•		2025			5

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES				PÉRIODE		BUDGET		
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Comité CA	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel	
HARMONISATION DE LA RÈGLEMENTATION																				
1- Disposer d'une trame commune de règlements en GMR 2- Assurer le suivi de l'application des règlements	R7. Harmoniser les règlements municipaux en gestion des matières résiduelles	• Développer un modèle de gabarit de règlement ajustable par les MRC et les municipalités		•	•							•			•	2023	1	20 400,00 \$	3 400,00 \$	
		• Offrir des ressources aux municipalités dans l'application et le suivi de leurs règlements (ex.: mesures de sensibilisation, écopatrouille régionale, etc.)	•	•				•				•		•		•	2023			7
ZÉRO DÉCHET ET MESURES D'ISÉ																				
1- Adopter une vision régionale 'zéro déchet' 2-Uniformiser les outils d'ISÉ	R8. Développer une vision régionale 'zéro déchet' ainsi qu'un plan commun d'ISÉ	• Définir la vision 'zéro déchet' souhaitée et bâtir une méthodologie personnalisable par les MRC	•	•		•						•	•		•	2024	1	60 000,00 \$	10 000,00 \$	
		• Développer un plan de communication collaboratif entre MRC: trousse d'outils d'ISÉ, logo 'zéro déchet' Chaudière-Appalaches, formations annuelles en GMR (citoyens, écoles, DG, élus)	•	•			•					•		•	•	•	2024			1
		• Développer des projets pilotes en partenariats avec les écoles et les organismes locaux		•			•					•					2024			6
		• Collaborer avec le CRECA dans une démarche d'uniformisation des communications		•			•					•			•	•	2024			6
ÉVALUATION DES BESOINS EN ÉLIMINATION																				
1- Réaliser une veille informationnelle sur les besoins en élimination 2- Prévoir des alternatives à l'élimination	R9. Favoriser les solutions régionales d'élimination des résidus ultimes	• Recenser les capacités d'enfouissement des LET de la région et les besoins des MRC	•	•	•					•	•			•	•	2023	1	25 200,00 \$	4 200,00 \$	
		• S'il y a lieu, effectuer des arrimages entre les besoins et les capacités	•	•	•							•	•	•	•	•	2023			1
GOVERNANCE ET REDDITION DES COMPTES																				
1- Réaliser une veille informationnelle sur les besoins en élimination 2-Prévoir des alternatives à l'élimination	R10. Maintenir le comité régional en place	• Effectuer le suivi de la mise en oeuvre des actions et définir la gouvernance de celle-ci (budget et coûts)		•								•			•	2024	6	10 200,00 \$	1 700,00 \$	
		• Tenir des rencontres périodiques		•			•					•			•	2024	6			
		• Partager les résultats de différents projets (ex. Tri robotisé, traitement mécano-biologique, etc.) afin de valider si des stratégies communes pourraient être développées		•			•					•		•		•	2024			6
Sous total - RÉGIONAL																781 200,00 \$	130 200,00 \$			

ANNEXE 6 – PLAN D’ACTION DU PGMR DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION		TYPE DE MESURE						RESPONSABLES				PÉRIODE		BUDGET		
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
Orientation 1 : Renforcer les mesures des 3RV auprès des citoyens																				
Inciter les citoyens à réduire la quantité de matières résiduelles générées et éliminées par des actions de réduction à la source, de réemploi et de recyclage																				
A- Poursuivre la mise en œuvre des mesures de réduction à la source	1. Subventionner l'achat d'au moins deux produits réutilisables ou écologiques; ex.: composteurs domestiques, produits d'hygiène lavables	<ul style="list-style-type: none"> Subventionner l'achat des produits d'hygiène féminine durables, des composteurs domestiques et d'autres produits réutilisables, s'il y a lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de municipalités qui offrent la subvention Nombre de subventions octroyées (par municipalité) 	•			•									2023	7	224 000 \$	32 000 \$	
	2. Étendre le programme des couches lavables dans toutes les municipalités (déjà appliqué à Saint-Éphrem-de-Beauce; Saint-Georges et Notre-Dame-des-Pins)	<ul style="list-style-type: none"> Subventionner l'achat de couches lavables 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de municipalités qui offrent la subvention Nombre de subventions octroyées (par municipalité) 	•			•									2023	7	112 000 \$	16 000 \$	
	3. Encadrer l'utilisation de produits à usage unique, notamment dans les édifices municipaux	<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'accès à l'eau potable dans les édifices municipaux Interdire la distribution et la vente de bouteilles d'eau jetables dans les édifices municipaux Mettre en place une ligne de vaisselle réutilisable dans les cuisines des édifices municipaux 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de municipalités qui interdisent la distribution de bouteilles d'eau jetables dans leurs édifices Nombre d'édifices municipaux disposant de vaisselle réutilisable 		•		•				•	•	•			2024	3	68 500 \$	22 833 \$	
	4. Diffuser l'information sur l'approche « Zéro déchet »	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour et publier des trucs en lien avec le « Zéro déchet » sur les sites internet de la MRC, des municipalités et de la Régie 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de publications concernant le « Zéro déchet » Nombre de téléchargement/consultation des informations sur le « Zéro-déchet » 	•			•	•				•	•	•			2023	7	11 900 \$	1 700 \$
	5. Communiquer les bons coups des entreprises et des organismes en réduction à la source (écoconception, réduction à la source, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les bons coups de l'année en réduction à la source Publiciser sur les sites internet et réseaux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'activités soulignant les bons coups des entreprises et des organismes en réduction à la source 	•	•		•	•				•	•	•			2023	7	12 600 \$	1 800 \$
B -Poursuivre la mise en œuvre des mesures de réemploi	6. Promouvoir les activités de réemploi dans les deux écocentres	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et faire connaître les articles ou les matières pouvant être réutilisés Publiciser l'information auprès des citoyens: bulletin municipal, réseaux sociaux, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'annonces en lien avec les activités de réemploi dans les écocentres Taux de visites aux écocentres en lien avec le réemploi (apport ou achat) Quantité d'articles réutilisables vendues 	•			•	•				•	•	•			2023	7	2 590 \$	370 \$
	7. Publiciser les services des ressourceries présentes sur le territoire de la MRC	<ul style="list-style-type: none"> Produire ou mettre à jour la liste des ressourceries sur le territoire Diffuser l'information via les réseaux sociaux et les sites web des municipalités, de la MRC et de la Régie 	<ul style="list-style-type: none"> Publication de la liste à jour Nombre de publications concernant le réemploi sur les sites et réseaux sociaux des municipalités, de la MRC et de la Régie 	•	•		•	•				•	•	•			2023	7	2 590 \$	370 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES				PÉRIODE		BUDGET		
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel	
	8. Favoriser la mise en place d'ateliers de réparation pour les petits appareils électroménagers, les petits moteurs, etc.	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des «Réparathon» ou «café-réparation» Aménager des espaces dédiés à la réparation et à la revente dans les écocentres Établir des kiosques de réparation lors d'événements spéciaux Diffuser de l'information via les réseaux sociaux et les sites web des municipalités, de la MRC et de la Régie 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'activités organisées en lien avec le réemploi Nombre d'écocentres ayant un espace de réemploi Nombre d'événements comportant un volet de réemploi Taux de participation aux activités de réemploi 	•	•		•	•	•					•	•	•		2023	7	220 000 \$	31 429 \$
	9. Poursuivre les initiatives citoyennes de réemploi des équipements usagés: vélos, tondeuses, souffleurs à neige, etc. (réalisé à Saint Côme-Linière)	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les initiatives citoyennes de réemploi des équipements usagés Mettre à l'affiche ou en vitrine les citoyens engagés dans ces initiatives Promouvoir ces initiatives auprès d'autres municipalités 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de publications sur les sites internet, réseaux sociaux Nombre de municipalités qui soutiennent les initiatives citoyennes Nombre de contributions (financières ou logistiques) des municipalités, MRC et Régie pour soutenir ces initiatives 	•			•							•	•	•		2023	7	13 790 \$	1 970 \$
	10. Annoncer les activités de réemploi sur le territoire via les sites internet et sur les réseaux sociaux: vente de garage, magasins d'articles usagés, écocentres, ateliers de réparation	<ul style="list-style-type: none"> Recenser les différentes activités de réemploi à venir sur le territoire Préparer des fiches/annonces à diffuser Diffuser l'information auprès des citoyens: bulletin municipal, réseaux sociaux, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de publications concernant des activités de réemploi et de revente 	•			•	•						•	•	•		2023	7	29 400 \$	4 200 \$
	11. Diffuser des informations sur le réemploi et le recyclage des encombrants	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser une fiche sur le devenir des encombrants (voir comme exemple la fiche de Recyc-Québec) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de publications de la fiche sur les sites internet de la MRC, des municipalités et de la RICBS Nombre de visites de la page web de la fiche Nombre de parutions dans les bulletins municipaux et les réseaux sociaux concernant la fiche 	•				•						•	•	•		2024	4	2 220 \$	555 \$
C- Adopter une vision écoresponsable applicable dans la MRC, les municipalités et la Régie	12. Favoriser la tenue d'événements « écoresponsables » dans les lieux publics et privés en permettant l'emprunt d'articles réutilisables	<ul style="list-style-type: none"> Offrir un service d'accompagnement aux organisateurs d'événements sur le territoire Mettre à disposition les ressources (guide, îlots de récupération, vaisselle réutilisable) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'événements écoresponsables organisés sur le territoire Bilan des matières récupérées durant les événements 	•	•		•							•	•	•		2023	7	15 600 \$	2 229 \$
	13. Produire et diffuser un aide-mémoire de bonnes pratiques pour des événements écoresponsables	<ul style="list-style-type: none"> Rédiger ou adapter un modèle-type d'aide-mémoire d'événements écoresponsables Transmettre l'aide-mémoire d'événements écoresponsables aux municipalités Assurer le suivi et accompagner les municipalités dans l'organisation de leur événements 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de téléchargements/consultations de l'aide-mémoire des événements écoresponsables Nombre d'accompagnements réalisés auprès des organisateurs d'événements 	•	•		•	•						•	•	•		2024	6	9 160 \$	1 527 \$
	14. Adopter une politique d'approvisionnement responsable pour la MRC et les municipalités (équipements, fournitures de bureau, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place l'acquisition de fournitures et équipements de bureau qui ont moins d'impact sur l'environnement Rédiger une politique d'approvisionnement écoresponsable 	<ul style="list-style-type: none"> Adoption de la politique Mise en œuvre par les la MRC, les municipalités et la Régie (devis ajustés) Bilan des changements apportés 												•	•	•		2025	5	18 600 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
	15. Intégrer des critères de développement durable dans les devis d'appels d'offres publics de la MRC, des municipalités et de la Régie	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction de la disposition assurant la prise en compte de critères de développement durable Suivi annuel de sa mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de municipalités qui intègrent la disposition de DD dans leurs contrats Nombre de contrats octroyés en fonction des critères de DD 		•		•					•	•	•			2026	4	3 145 \$	786 \$
D- Développer un programme d'ISÉ en GMR spécifique aux citoyens	16. Organiser des ateliers sur la saine GMR dans les écoles, les CPE, etc. (Journée de la Terre, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Offrir des formations/ateliers GMR dans les CPE/écoles/CÉGEP 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de formations/ateliers réalisées dans les établissements scolaires Nombre de participants par événement 	•	•			•				•		•			2023	7	35 000 \$	5 000 \$
	17. Diffuser régulièrement les consignes sur le tri des matières résiduelles à la source	<ul style="list-style-type: none"> Produire ou mettre à jour une fiche synthèse des matières acceptées dans les bacs Produire des capsules vidéo expliquant le tri à la source Diffuser l'information via les réseaux sociaux, site web des municipalités, MRC et Régie 	<ul style="list-style-type: none"> Parution des outils informatifs sur les réseaux sociaux et les sites internet de la MRC et des municipalités Nombre de visites de pages contenant ces informations Variation annuelle dans les quantités de matières récupérées et le taux de contamination au centre de tri 	•	•			•				•	•	•			2023	7	25 900 \$	3 700 \$
	18. Implanter des patrouilles vertes (sensibiliser au bon geste de tri, distribuer des billets de courtoisie)	<ul style="list-style-type: none"> Procéder à l'embauche des agents de patrouille verte Effectuer les actions d'information et de sensibilisation (ex.: visites d'accompagnement) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'embauches Nombre d'interventions des agents de la patrouille verte 	•	•			•			•		•					2023	7	175 000 \$
E-Développer un règlement modèle encadrant la collecte des matières résiduelles (tri à la source, matières interdites dans le bac à déchets, fréquence de collecte, etc.)	19. Rédiger un règlement-type et le diffuser auprès de toutes les municipalités de la MRC	<ul style="list-style-type: none"> Sélectionner un modèle de règlement et l'adapter Produire le règlement et le diffuser auprès des municipalités 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de municipalités ayant un règlement encadrant la GMR 	•	•							•	•	•			2024	1	16 000 \$	16 000 \$
	20. Accompagner les municipalités dans l'application du règlement (sensibilisation)	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les municipalités quant à l'intérêt d'appliquer le règlement encadrant la GMR Assurer le suivi et le contrôle sur le terrain (patrouille verte) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'interventions de sensibilisation Nombre de billets de courtoisie ou d'amendes distribuées 	•	•			•				•	•				2024	6	- \$	- \$
F- Établir une stratégie de gestion des débris après sinistre	21. Réaliser un diagnostic/portrait des sinistres qui peuvent survenir sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un bilan historique des sinistres de la MRC Identifier des types de matières résiduelles pouvant être générées 	<ul style="list-style-type: none"> Résultats du diagnostic 	•	•	•				•		•	•				2023	1	10 000 \$	10 000 \$
	22. Produire un plan de gestion des débris après sinistre	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer et rédiger le plan 	<ul style="list-style-type: none"> Publication du plan de gestion des débris Accès du public au plan de gestion des débris 	•	•	•						•	•				2024	1	5 000 \$	5 000 \$
	23. Établir les modes de gestion adaptés aux différentes catégories de matières	<ul style="list-style-type: none"> Documenter les modes de gestion adaptés aux catégories de matières 	<ul style="list-style-type: none"> Publication des consignes concernant les modes de gestion optimaux pour chaque matière 	•	•	•				•		•	•				2024	1	5 000 \$	5 000 \$
	24. Produire des outils d'ISÉ (formation, guide de gestion, brochure informative, capsule, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Rédiger un guide/ une brochure informative Diffuser le guide auprès des personnes-ressources Offrir une formation aux ressources GMR 	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion des fiches informatives Nombre de capsules Accès public aux documents produits Formation offerte/an 	•	•	•		•				•	•	•	•		2025	1	10 000 \$	10 000 \$
G- Organiser le suivi et la mise en œuvre du PGMR	25. Communiquer aux élus et aux citoyens la performance et l'avancement du plan d'action du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> Publier annuellement le bilan tiré du rapport de suivi du PGMR sur les sites web de la MRC et des municipalités 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de publications sur les réseaux sociaux, sites internet et journaux locaux 	•	•	•		•				•	•	•			2023	7	2 590 \$	370 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
	26. Participer aux rencontres périodiques du Comité régional de GMR de la région de Chaudière-Appalaches	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer des rencontres avec le comité PGMR régional de Chaudière-Appalaches 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rencontres tenues Taux de participation aux rencontres avec le comité régional 	•	•							•				2023	7	10 500 \$	1 500 \$	
Sous total - Orientation 1																	1 041 085 \$	203 058 \$		

Orientation 2 : Implanter un système de gestion des matières organiques (MO) adapté dans toutes les municipalités																			
Desservir 100% de la population par la collecte des matières organiques et recycler 60% des MO du secteur résidentiel d'ici 2024																			
A- Implanter la gestion des MO (résidus alimentaires et verts)	27. Mettre en œuvre la compétence de la RICBS pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets, ainsi que pour le traitement des matières organiques	<ul style="list-style-type: none"> Déclarer et exercer la compétence de la RICBS sur les municipalités membres pour la gestion des déchets et des matières organiques (collecte, transport et traitement) 	<ul style="list-style-type: none"> Exercice des pouvoirs de la RICBS en collecte, transport et traitement des MO 	•	•											2023	7	- \$	- \$
	28. Rédiger et valider les documents de l'entente avec l'entreprise retenue pour la gestion des MO	<ul style="list-style-type: none"> Rédiger les documents encadrant la gestion des MO Effectuer les démarches et le suivi auprès de l'entreprise retenue Effectuer le suivi de devis et des contrats 	<ul style="list-style-type: none"> Devis/contrat concernant la collecte, le transport et le traitement des matières organiques Nombre de suivis effectués 	•	•											2024	6	10 440 \$	1 740 \$
	29. Implanter le scénario retenu de gestion des MO (traitement mécano-biologique «SHOC»)	<ul style="list-style-type: none"> Construire la plateforme et mettre en place les équipements Lancer les opérations de tri des déchets/MO 	<ul style="list-style-type: none"> Quantités des MO collectées et traitées Qualité des extrants (à des fins d'aménagement paysager, restauration de sites, etc.) 	•	•											2024	6	4 400 000 \$	733 333 \$
B- Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement des citoyens et des ICI assimilables	30. Poursuivre les campagnes de formation et de sensibilisation à l'herbicyclage, au feuillicyclage et au compostage domestique	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les citoyens à la gestion sur place des résidus verts (herbicyclage, feuillicyclage) Mettre à jour les documents de formation Organiser des ateliers de formation et sensibilisation au compostage domestique, l'herbicyclage et le feuillicyclage Diffuser les documents sur le site web de la MRC, des municipalités et de la Régie 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de publications concernant l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique (journaux, sites internet, médias sociaux) Nombre d'ateliers de formation organisés Taux de participation aux ateliers 	•												2023	7	25 900 \$	3 700 \$
	31. Réaliser une campagne de sensibilisation concernant le traitement des matières organiques (MO)	<ul style="list-style-type: none"> Monter un plan de communication et le diffuser Produire et diffuser les outils d'ISÉ spécifiques au traitement mécano-biologique Concevoir des capsules, fiches informatives, publication web 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'activités d'ISÉ organisées Nombre de visites/téléchargements des outils publiés 	•	•											2024	5	80 000 \$	16 000 \$
C- Maintenir les programmes municipaux existants de collecte et d'apport volontaire des résidus	32. Poursuivre la collecte et l'apport volontaire des résidus verts dans toutes les municipalités	<ul style="list-style-type: none"> Faire la promotion des collectes de la RICBS et des points de dépôt des municipalités Établir et diffuser les dates de collecte la liste des points de dépôt sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de points de dépôt par municipalité Quantités de résidus verts collectées lors des collectes et par apport volontaire 	•												2023	7	25 900 \$	3 700 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES				PÉRIODE		BUDGET				
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel			
verts (feuilles mortes, retables de gazon, branches et arbres de Noël)	33. Poursuivre le programme de collecte des sapins de Noël dans toutes les municipalités	<ul style="list-style-type: none"> Faire la promotion de la collecte spéciale des sapins de Noël dans toutes les municipalités Établir et diffuser les calendriers de collecte et les points de dépôt 	<ul style="list-style-type: none"> Quantités de sapins de Noël collectées 	•					•	•						•	•			2023	7	16 800 \$	2 400 \$
Sous total - Orientation 2																	4 559 040 \$	6 100 \$					

Orientation 3 : Accroître la performance en GMR des ICI (recyclage, MO, élimination)																							
Offrir un accompagnement sur mesure à tous les ICI (avec contrats municipaux et privés)																							
A- Poursuivre les programmes de récupération des plastiques agricoles et des tubulures d'érablières	34. Étendre à d'autres municipalités le service de collecte des plastiques agricoles et des tubulures d'érablières	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la collaboration avec agRIÉCUP et Environek Poursuivre la récupération des tubulures d'érablière et des plastiques agricoles sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de points de dépôt sur le territoire Quantité de plastiques agricoles et d'autres matières récupérées Quantité de tubulures d'érablières récupérées 		•											•	•	•	•	2023	7	216 300 \$	30 900 \$
	35. Établir et faire connaître les points de dépôt de proximité pour les agriculteurs et les acériculteurs ainsi que les services de collecte	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les services de collecte et les points de dépôt auprès des agriculteurs et acériculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de démarches d'information entreprises auprès des agriculteurs et acériculteurs 		•											•	•	•		2023	7	5 880 \$	840 \$
B- Envisager l'intégration des ICI, sauf les industries agroalimentaires, dans le procédé de traitement mécano-biologique des MO (bioséchage)	36. Évaluer les modalités de gestion des MO applicables aux ICI	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les besoins des ICI générant des quantités importantes de MO Évaluer l'intérêt des ICI à faire partie du procédé TMB 	<ul style="list-style-type: none"> Résultats du projet pilote de gestion des MO du secteur résidentiel Résultats de l'évaluation des besoins et intérêt des gros générateurs 		•										•	•	•		2026	4	14 000 \$	3 500 \$	
C-Collaborer avec les intervenants du projet d'économie circulaire	37. Diffuser l'information auprès des ICI	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer aux ICI les informations relatives au projet d'économie circulaire Publier les opportunités d'affaires en lien avec l'économie circulaire sur les sites internet, réseaux sociaux, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Publication des informations sur les réseaux sociaux et les sites internet de la MRC et de la Régie 		•										•	•			2023	7	- \$	- \$	
	38. Renforcer les synergies développées	<ul style="list-style-type: none"> Embaucher un agent en économie circulaire/éco-conseiller Faire connaître la plateforme d'échange Cibler les entreprises qui ont des matières avec un potentiel de valorisation Inviter les ICI à participer aux événements de réseautage/maillage 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de visites sur la plateforme Nombre de nouvelles symbioses sur le territoire Taux de participation aux événements de réseautage et de maillage 		•		•	•							•	•	•		2023	7	350 000 \$	50 000 \$	
	39. Diffuser les cas de succès sur le territoire ou ailleurs au Québec	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à l'affiche ou en vitrine les cas de succès 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de publications concernant les succès (journaux, sites internet, réseaux sociaux) Nombre de mentions spéciales des symbioses durant les événements municipaux, sur les réseaux sociaux, etc. 		•										•	•			2023	7	- \$	- \$	

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLES				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)
	40. Obtenir les données de GMR des ICI participants aux symbioses industrielles	<ul style="list-style-type: none"> Conclure des ententes de confidentialité avec les entreprises qui le désire Collecter les données des ICI participants au projet d'économie circulaire Tenir à jour un registre des données 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'ententes conclues Nombre d'entreprise ayant fourni des données Base de données à jour 		•											2023	7	11 300 \$	1 614 \$
D- Mettre en œuvre un programme d'ISÉ destiné aux ICI	41. Accompagner les ICI dans la mise en place de leur plan de GMR	<ul style="list-style-type: none"> Embaucher un éco-conseiller/agent en économie circulaire Évaluer les pratiques de GMR des ICI 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'interventions annuelles de l'éco-conseiller 		•			•								2023	7	- \$	- \$
	42. Favoriser l'adhésion des édifices de la MRC et des municipalités au programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE+ et accompagner les ICI qui veulent s'inscrire dans leurs démarches	<ul style="list-style-type: none"> Faire la promotion du programme de reconnaissance ICI on recycle + auprès des ICI Inscrire les bâtiments municipaux au programme de reconnaissance ICI on recycle + Accompagner, au besoin, les ICI dans la démarche 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'édifices municipaux et d'ICI inscrits au programme de reconnaissance ICI on recycle + Nombre d'interventions de l'éco-conseiller Niveau d'attestation des ICI inscrits au programme de reconnaissance ICI on recycle + 		•		•	•								2024	6	112 000 \$	18 667 \$
	43. Prévoir une section « sensibilisation et information » dédiée aux ICI sur les sites web de la MRC et de la RICBS: consignes de tri, matières recyclables, matières organiques	<ul style="list-style-type: none"> Mettre sur pieds la plateforme d'ISÉ destinée aux ICI 	<ul style="list-style-type: none"> Publication de la section d'ISÉ des ICI Nombre de visites des pages dédiées aux ICI 		•			•								2023	5	4 810 \$	962 \$
	44. Communiquer les bonnes pratiques de GMR dans les ICI (initiatives en saine gestion des matières résiduelles)	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à l'affiche ou en vitrine des sites internet, les ICI qui se démarquent en GMR Publiciser les bonnes pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> Mentions spéciales durant les rencontres du Conseil, conférences, congrès, etc. Parutions dans les bulletins municipaux, réseaux sociaux, sites internet de la MRC 		•			•								2023	7	11 760 \$	1 680 \$
Sous total - Orientation 3																		726 050 \$	108 163 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLES				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)
Orientation 4 : Favoriser la collecte et le recyclage des résidus de CRD non-agrégats																			
Recycler 70% des résidus de CRD non-agrégats																			
A-Documenter les flux de résidus de CRD non-agrégats et s'assurer qu'ils font l'objet d'une saine gestion	45.Sensibiliser les gestionnaires des écocentres et des centres de tri CRD à la bonne gestion des résidus non-agrégats apportés par les citoyens ou les entrepreneurs	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir des activités de formation sur la gestion écologique des résidus de CRD à l'intention des employés des écocentres et centre de tri CRD: ateliers, kiosques, animations Établir un répertoire des récupérateurs (entreprises ou OBNL) de résidus de CRD non-agrégats Diffuser l'information via les réseaux sociaux et sites web des municipalités, MRC, Régie 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'activités de formation organisées Nombre de participants aux activités de formation Publication du répertoire des récupérateurs de résidus de CRD 	•	•	•		•		•					2023	7	21 000 \$	3 000 \$	
	46.Tenir à jour un registre de données disponibles des résidus de CRD entrant et sortant des installations	<ul style="list-style-type: none"> Demander aux écocentres et aux centres de tri CRD de faire un bilan annuel, par catégorie de matières, de la destination des matières sortantes Bâtir une base de données des résidus de CRD récupérés 	<ul style="list-style-type: none"> Publication d'un registre à jour de données des résidus CRD 	•	•	•			•	•	•				2024	6	21 090 \$	3 515 \$	
B-Produire un guide (aide-mémoire) de gestion écologique des résidus de CRD	47.Sélectionner un modèle de guide ou d'aide-mémoire et l'adapter aux résidus CRD de la MRC	<ul style="list-style-type: none"> Produire un guide de gestion écologique des résidus de CRD 	<ul style="list-style-type: none"> Accès des municipalités, des citoyens et des ICI au guide 	•	•	•		•							2023	1	7 500 \$	7 500 \$	
	48.Diffuser le guide auprès des personnes chargées de l'émission des permis et le rendre accessible sur le site web des municipalités et de la MRC	<ul style="list-style-type: none"> Transmettre le guide aux municipalités et aux personnes ressources 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de municipalités diffusant le guide lors de l'émission des permis 	•	•	•		•		•	•	•			2024	6	3 000 \$	500 \$	
C- Inciter les citoyens et les entrepreneurs à valoriser les débris de CRD	49.Intégrer aux devis d'appel d'offres pour des travaux municipaux une disposition rendant obligatoire la récupération et la mise en valeur des résidus de CRD	<ul style="list-style-type: none"> Rédiger la disposition à intégrer aux devis municipaux Inciter les municipalités à adopter cette disposition dans leurs appels d'offres 	<ul style="list-style-type: none"> Disposition intégrée aux devis des travaux municipaux Nombre de suivis effectués sur les chantiers municipaux Bilan annuel de récupération des chantiers 	•	•	•				•	•	•			2024	6	10 360 \$	1 727 \$	
	50.Diffuser les bonnes pratiques de gestion des résidus CRD par les municipalités	<ul style="list-style-type: none"> Publier et mettre à l'affiche des sites internet et réseaux sociaux les initiatives en saine gestion des résidus CRD 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de publications sur les sites internet de la MRC, de la Régie et des municipalités 	•	•	•		•	•		•	•			2025	5	8 400 \$	1 680 \$	
Sous total - Orientation 4																		71 350 \$	17 922 \$

ANNEXE 7 – SYNTHÈSE DES COÛTS ASSOCIÉS À LA MISE EN OEUVRE DES MESURES DU PLAN D'ACTION DU PGMR

No.	Mesures	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
ESTIMATION DES DÉPENSES – MRC									
1	Subventionner l'achat d'au moins deux produits réutilisables ou écologiques; ex.: composteurs domestiques, produits d'hygiène lavables	32 000,00 \$	32 000,00 \$	32 000,00 \$	32 000,00 \$	32 000,00 \$	32 000,00 \$	32 000,00 \$	224 000,00 \$
2	Étendre le programme des couches lavables dans toutes les municipalités (déjà appliqué à Saint-Éphrem-de-Beauce; Saint-Georges et Notre-Dame-des-Pins)	16 000,00 \$	16 000,00 \$	16 000,00 \$	16 000,00 \$	16 000,00 \$	16 000,00 \$	16 000,00 \$	112 000,00 \$
3	Encadrer l'utilisation de produits à usage unique, notamment dans les édifices municipaux		22 833,00 \$	22 833,00 \$	22 833,00 \$				68 500,00 \$
4	Diffuser l'information sur l'approche « Zéro déchet »	1 700,00 \$	1 700,00 \$	1 700,00 \$	1 700,00 \$	1 700,00 \$	1 700,00 \$	1 700,00 \$	11 900,00 \$
5	Communiquer les bons coups des entreprises et des organismes en réduction à la source (écoconception, réduction à la source, etc.)	1 800,00 \$	1 800,00 \$	1 800,00 \$	1 800,00 \$	1 800,00 \$	1 800,00 \$	1 800,00 \$	12 600,00 \$
6	Promouvoir les activités de réemploi dans les deux écocentres	370,00 \$	370,00 \$	370,00 \$	370,00 \$	370,00 \$	370,00 \$	370,00 \$	2 590,00 \$
7	Publiciser les services des ressourceries présentes sur le territoire de la MRC	370,00 \$	370,00 \$	370,00 \$	370,00 \$	370,00 \$	370,00 \$	370,00 \$	2 590,00 \$
8	Favoriser la mise en place d'ateliers de réparation pour les petits appareils électroménagers, les petits moteurs, etc.	31 429,00 \$	31 429,00 \$	31 429,00 \$	31 429,00 \$	31 429,00 \$	31 429,00 \$	31 429,00 \$	220 000,00 \$
9	Poursuivre les initiatives citoyennes de réemploi des équipements usagés: vélos, tondeuses, souffleurs à neige, etc. (réalisé à Saint-Côme-Linière)	1 970,00 \$	1 970,00 \$	1 970,00 \$	1 970,00 \$	1 970,00 \$	1 970,00 \$	1 970,00 \$	13 790,00 \$
10	Annoncer les activités de réemploi sur le territoire via les sites internet et sur les réseaux sociaux: vente de garage, magasins d'articles usagés, écocentres, ateliers de réparation	4 200,00 \$	4 200,00 \$	4 200,00 \$	4 200,00 \$	4 200,00 \$	4 200,00 \$	4 200,00 \$	29 400,00 \$
11	Diffuser des informations sur le réemploi et le recyclage des encombrants		555,00 \$	555,00 \$	555,00 \$	555,00 \$			2 220,00 \$
12	Favoriser la tenue d'événements « écoresponsables » dans les lieux publics et privés en permettant l'emprunt d'articles réutilisables	2 229,00 \$	2 229,00 \$	2 229,00 \$	2 229,00 \$	2 229,00 \$	2 229,00 \$	2 229,00 \$	15 600,00 \$
13	Produire et diffuser un aide-mémoire de bonnes pratiques pour des événements écoresponsables		1 527,00 \$	1 527,00 \$	1 527,00 \$	1 527,00 \$	1 527,00 \$	1 527,00 \$	9 160,00 \$
14	Adopter une politique d'approvisionnement responsable pour la MRC et les municipalités (équipements, fournitures de bureau, etc.)			3 720,00 \$	3 720,00 \$	3 720,00 \$	3 720,00 \$	3 720,00 \$	18 600,00 \$
15	Intégrer des critères de développement durable dans les devis d'appels d'offres publics de la MRC, des municipalités et de la Régie				786,00 \$	786,00 \$	786,00 \$	786,00 \$	3 145,00 \$
16	Organiser des ateliers sur la saine GMR dans les écoles, les CPE, etc. (dates importantes; Journée de la Terre)	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	35 000,00 \$
17	Diffuser régulièrement les consignes sur le tri des matières résiduelles à la source	3 700,00 \$	3 700,00 \$	3 700,00 \$	3 700,00 \$	3 700,00 \$	3 700,00 \$	3 700,00 \$	25 900,00 \$
18	Planter des patrouilles vertes (sensibiliser au bon geste de tri, distribuer des billets de courtoisie,)	25 000,00 \$	25 000,00 \$	25 000,00 \$	25 000,00 \$	25 000,00 \$	25 000,00 \$	25 000,00 \$	175 000,00 \$
19	Rédiger un règlement-type et le diffuser auprès de toutes les municipalités de la MRC		16 000,00 \$						16 000,00 \$

45	Sensibiliser les gestionnaires des écocentres et des centres de tri CRD à la bonne gestion des résidus non-agrégats apportés par les citoyens ou les entrepreneurs	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	21 000,00 \$
46	Tenir à jour un registre de données disponibles des résidus de CRD entrant et sortant des installations		3 515,00 \$	3 515,00 \$	3 515,00 \$	3 515,00 \$	3 515,00 \$	3 515,00 \$	21 090,00 \$
47	Sélectionner un modèle de guide ou d'aide-mémoire et l'adapter aux résidus CRD de la MRC	7 500,00 \$							7 500,00 \$
48	Diffuser le guide auprès des personnes chargées de l'émission des permis et le rendre accessible sur le site web des municipalités et de la MRC		500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	3 000,00 \$
49	Intégrer aux devis d'appel d'offres pour des travaux municipaux une disposition rendant obligatoire la récupération et la mise en valeur des résidus de CRD		1 727,00 \$	1 727,00 \$	1 727,00 \$	1 727,00 \$	1 727,00 \$	1 727,00 \$	10 360,00 \$
50	Diffuser les bonnes pratiques de gestion des résidus CRD par les municipalités		1 680,00 \$	1 680,00 \$	1 680,00 \$	1 680,00 \$	1 680,00 \$	1 680,00 \$	8 400,00 \$
SOUS-TOTAL DES DÉPENSES MRC		243 934,00 \$	1 052 831,00 \$	1 042 231,00 \$	1 036 517,00 \$	1 013 684,00 \$	1 012 167,00 \$	996 167,00 \$	6 397 525,00 \$
ESTIMATION DES DÉPENSES – RÉGIONAL									
R1	Développer un projet/programme régional de compostage domestique et communautaire	15 000,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$	1 500,00 \$	1 500,00 \$			30 000,00 \$
R2	Développer une stratégie commune visant à améliorer la connaissance des ICI sur le territoire	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$					30 000,00 \$
R3	Adopter une vision régionale d'optimisation des services de collecte en GMR	7 500,00 \$	1 250,00 \$	1 250,00 \$	625,00 \$	625,00 \$	625,00 \$	625,00 \$	12 500,00 \$
R4	Développer une stratégie régionale de gestion des encombrants en priorisant la hiérarchie des 3RV	6 375,00 \$	1 125,00 \$						7 500,00 \$
R5	Adopter une stratégie régionale de réemploi	5 995,00 \$	1 635,00 \$	654,00 \$	654,00 \$	654,00 \$	654,00 \$	654,00 \$	10 900,00 \$
R6	Uniformiser le fonctionnement des écocentres à l'échelle régionale		4 000,00 \$	16 000,00 \$					20 000,00 \$
R7	Harmoniser les règlements municipaux en gestion des matières résiduelle	1 360,00 \$	340,00 \$	340,00 \$	340,00 \$	340,00 \$	340,00 \$	340,00 \$	3 400,00 \$
R8	Développer une vision régionale 'Zéro Déchets' ainsi qu'un plan commun d'ISE		5 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	10 000,00 \$
R9	Favoriser les solutions régionales d'élimination des résidus ultimes	4 200,00 \$							4 200,00 \$
R10	Maintenir le comité régional en place		300,00 \$	300,00 \$	300,00 \$	300,00 \$	300,00 \$	300,00 \$	1 800,00 \$
SOUS-TOTAL DES DÉPENSES RÉGIONAL		50 430,00 \$	29 650,00 \$	35 544,00 \$	4 419,00 \$	4 419,00 \$	2 919,00 \$	2 919,00 \$	130 300,00 \$
GRAND TOTAL		294 364,00 \$	1 082 481,00 \$	1 077 775,00 \$	1 040 936,00 \$	1 018 103,00 \$	1 015 086,00 \$	999 086,00 \$	6 527 825,00 \$